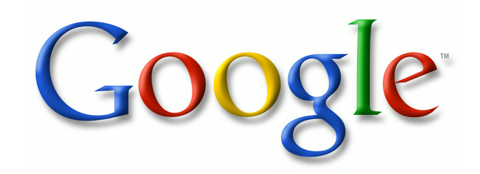
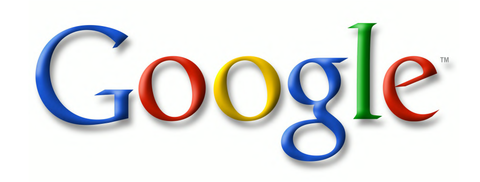
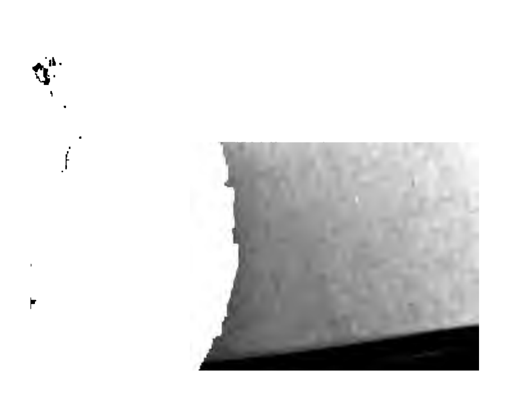





NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06183730 2


557
Rt. Honble George Grenville





HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

Par Mademoiselle DE LUSSAN.

TOME SIXIE'ME.



A PARIS,

Chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

HISTOIRE
ET REGNE
DE
CHARLES VI.

Par Mademoiselle DE LUSSAN.

TOME SIXIE'ME.



A PARIS,
chez PISSOT, Libraire, Quai de Conti, à la descente du Pont-neuf.

M. DCC. LIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



SOMMAIRES
Du sixiéme Tome.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND

LIVRE TROISIEME.

Fin des Sommaires du sixiéme Tome.

HISTOIRE



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.

LIVRE PREMIER.



LE Roi d'Angleterre en conséquence du Traité d'Elchen avoit fait partir de ses Ports le 8 de Juillet une flotte commandée par le Duc de Clarence, chargée de deux mille Lances & de six mille Archers, l'élite des troupes d'Angleterre. Une

1412. Descente des Anglois en France. *M. S. D. L. 32. c. 10. Jouvenel des Ursins. St. Remi c. 24.*

1412. seconde flotte commandée par les Comte de Varvick & de Kent, débarqua à Calais avec deux mille hommes, & y ayant joint la garnison de cette Ville entra en Picardie. Comme la Trève entre les deux Couronnes n'étoit pas expirée, ce n'étoit qu'en qualité d'auxiliaires des Princes confédérés & relativement au Traité d'Elchen.

Le Duc de Clarence débarqua le soir du 11 Juillet à la Roche Saint Vast dans le Cotentin à l'embouchure de la Souille. Il traversa rapidement la basse Normandie & entra dans l'Alençonois, où il fut joint par les Comtes d'Alençon & de Richemont avec seize mille Lances. Ils reprirent en deux ou trois jours Château-Neuf, Saint Remi & Belême. Ils s'emparérent même de l'aigle qui appartenoit au Duc de Bourgo-

c en fut très-irrité, & les mtes très-ſurpris; ceux-ci nt obligés de s'y conformer, le Duc engagé au milieu de France ſe trouvoit très-em- raſſé.

Le Duc ne pouvoit s'en re- rner en Angleterre, ſa flot- ivoit remis à la voile. Il prit arti ſur la foi du Traité d'El- n de reſter en France à la crétion des Princes d'Or- is, juſqu'à ce qu'ils euſſent é les troupes Angloiſes & enu pour elles des paſſeports. rit ſa route vers l'Orléanois il ſe cantonna & attendit des welles des Princes

1412. brûla la petite Ville de Sommer, & le Bois de Viſſaut, poſte important qu'ils emporterent d'aſſaut. Le Connétable ſoutenu de Rambure & du Maréchal de Heilly qui le joignit avec un petit corps, s'avança contre les Anglois & couvrit la frontiere. Sur ces entrefaites, on apprit la paix de Bourges, & les Anglois déchus de leurs eſpérances retournérent à Calais.

Une troiſiéme flotte, mais peu conſidérable, étoit deſcendue en Flandre pour faire repentir les Flamands de n'avoir pas voulu ſe lier avec le Roi d'Angleterre contre leur Prince. Les troupes qui débarquérent firent quelques hoſtilités & prirent la petite Ville de Berg. Sur la nouvelle que la guerre civile étoit finie en France, elles ſe rembarquérent & cette tempête ſe diſſipa.

Le séjour des Anglois en France, si redoutable au Duc de Bourgogne, accéléra l'exécution de la paix de Bourges. On disposa tout à Auxerre pour l'assemblée qui devoit assister à la réconciliation de ces deux fiers ennemis, on vouloit la rendre authentique & inviolable. On y manda tous les Princes du Sang, les Officiers de la Couronne, les gens du Conseil, les Députés de l'Université & des Cours Souveraines, le Prevôt de Paris, le Prevôt des Marchands & les Echevins, enfin les Députés des grandes Villes. C'étoit des espéces d'Etats. La Reine ne voulut pas s'y rendre, elle craignoit toujours de se mettre à la discrétion du Duc de Bourgogne, qui commandant l'armée Royale se trouveroit le Maître de l'assemblée.

1412.
La paix d'Auxerre.
M. S. D. l. 32. c. 10. Recherches de Pasquier. Jouvenel des Ursins. Le Laboureur. Hist. du D. de Berri.

Le Roi se reposa quelque

1412. & les conduisirent chez le Roi.

Il ne restoit plus que quatre jours jusqu'à l'assemblée, lorsqu'il survint un accident funeste & qui pensa la rompre. Le Roi retomba dans son épilepsie le 18 & jetta par-là toute la Cour dans la consternation. Il avoit joui 7 mois de sa santé, c'étoit l'un de ses plus longs intervalles. Tout étant par là déconcerté, chacun pensoit déja à se retirer & peut-être à reprendre les armes, lorsque le Dauphin dont cette paix étoit comme l'ouvrage, déclara qu'il le vouloit achever; qu'il sçavoit les intentions du Roi son pere, qu'étant Lieutenant-Général de l'Etat pendant la maladie de ce Prince, il entendoit qu'on lui obéît & que chacun remplît ses engagemens. Il étoit entré dans sa dix-septiéme année. Une excellente éducation lui avoit don-

né beaucoup de lumiéres, il 1412.
étoit soutenu d'une armée à sa disposition & des conseils du Duc de Bourgogne qui désiroit ardemment cette réconciliation; il parla avec tant de feu & d'autorité qu'il disposa tous les Princes à lui obéir. On reprit les erremens de l'assemblée. Elle se tint au jour marqué, sans que la maladie du Roi y apportât le moindre obstacle.

On se rendit le 22 d'Août dans la grande Cour de Saint Germain d'Auxerre; on y avoit élevé deux Trônes, l'un plus haut au premier rang, l'autre plus bas au second, tous deux surmontés de deux dais de drap dor semé de fleurs-de-lys. Le premier Trône demeura vuide, le Dauphin s'assit sur le second. Le Roi de Sicile prit place à la gauche du Dauphin, il avoit après lui tous les Evêques. A la

1412. droite, le Trône du Roi (entre deux) s'assirent le Duc de Berri, les Ducs de Bourgogne, de Bourbon, de Bar, le Sire d'Albret & tout de suite les autres Seigneurs. Sur le premier dégré du Trône du Roi étoient le Chancelier, & le Chancelier du Dauphin. Sur les dégrés suivans, les Députés de l'Université & des Villes de France. Le Connétable n'avoit pas de rang, peut-être pour ne pas irriter les Princes; il étoit chargé de faire observer l'ordre, & il avoit mis un corps-de-garde à l'entrée de la cour où étoit l'assemblée.

Le Duc d'Orléans se fit attendre, non pas peut-être sans affectation. Il arriva enfin avec le Comte de Vertus son frere, & une si grande affluence de Noblesse qu'elle paroissoit plus que le reste de l'assemblée; le

Duc de Bourgogne en fut blessé, 1412.
ainsi que de voir les deux freres en deuil. Ils le portoient encore pour sa mort de leur pere, dont ils sembloient vouloir éterniser le souvenir : triste augure pour la réconciliation ! Le Duc de Bourbon alla au devant d'eux, le reste de l'assemblée se contenta de se lever & de les saluer, le Dauphin seul restant assis.

Le Duc d'Orléans après avoir salué le Dauphin & le reste de l'assemblée à droite & à gauche, s'approcha du Prince, qui l'embrassa, le baisa & lui fit mille caresses. Il le fit ensuite asseoir à sa place qui étoit entre le Duc de Berri & le Duc de Bourgogne. On peut juger de l'agitation de ces deux mortels ennemis assis près l'un de l'autre. Le Comte de Vertus alla s'asseoir après le Duc de Bourbon selon l'usage, qui subsistoit encore que

1412. les ainés des dernieres branches de la Maiſon Royale, précédoient les puinés des premieres.

Alors le Chancelier ſe leva, dit à haute voix que les Princes étoient aſſemblés pour la confirmation de la paix, entre le Duc d'Orléans & le Comte de Vertus d'une part, le Duc d'Orléans ſe faiſant fort du Comte d'Angoulême ſon frere & de Mademoiſelle d'Orléans ſa ſœur, le Duc de Bourgogne, de l'autre. Que la volonté du Roi étoit qu'ils juraſſent d'obſerver inviolablement & à jamais les conditions du Traité, qu'il avoit lui-même arrêté.

Un Secrétaire du Roi ſe leva & lut tout haut le Traité.

1°. Que la grace & rémiſſion accordée par le Traité de Chartres au Duc de Bourgogne pour la mort du feu Duc d'Orléans

ubsisteroit à jamais, pleine, 1412.
entiere, ferme & stable.

2°. Que les Ducs d'Orléans & de Bourgogne se promettroient une amitié & une union inviolable & perpétuelle.

3°. Qu'ils pardonneroient réciproquement à tous les amis & partisans de l'un & l'autre parti.

4°. Qu'ils renonceroient à l'alliance des Anglois, & à toute autre confédération, faite au préjudice l'un de l'autre.

5°. Que pour sceller cette paix & cette union, le Comte de Vertus épouseroit la Princesse de Bourgogne; c'étoit la même qu'on avoit proposée pour le Prince de Galles; qu'elle auroit cent cinquante mille écus de dot, & quatre mille francs de rente en fonds de terre.

6°. Que les assassins du feu Duc d'Orleans seroient exceptés du pardon accordé au Duc

1412. de Bourgogne. Derniere c
se appolée pour la forme, p
qu'on n'ignoroit pas que le
leur donnoit azile, & que
honneur ne lui permettoit
de les livrer.

Le Dauphin fit ensuite ap
ter au pied du Tróne du
les Saints Evangiles, un r
ceau de la vraie Croix, & les
liques de la Cathédrale.
ayant fait approcher les c
Princes d'Orleans, & le
de Bourgogne, ils mirent
trois la main sur le Livre
Evangiles, & jurerent d'ex
ter fidélement le Traité.
Chancelier de Guienne fit
le même serment à toute l'as
blée qui se répandit en accla
tions & en cris de joye. Cha
se félicitoit de voir l'union
tablie entre les Princes. O
se promettoit à l'avenir que
prospérités. On faisoit des

ensemble, & passerent plu-
rs jours en fêtes avec un air
nquille & satisfait.
Les Orléanois croyoient en
ir d'autant plus de sujet, que
Roi avant sa rechûte s'étoit
liqué qu'ils seroient tous ré-
is en leurs biens & dignités.
croyoit la Paix sincere, &
cœurs réunis aussi-bien que
esprits. On vit les Ducs d'Or-
is & de Bourgogne marcher
emble à cheval dans les rues
uxerre. Le peuple se flattoit
ses maux étoient finis. Le
nte d'Armagnac n'avoit pas
lu venir à l'Assemblée, ne

1412. dans ses Etats avec les troupes, & n'avoit pas désarmé.

[illegible] M. S. D. [illegible] Juv. des Ursins.

La Paix d'Auxerre fut publiée à Paris le 2[illegible] d'Août, enregistrée au Parlement & au Châtelet. D'Aumont rapporta l'Oriflamme à S. Denys le 29. Tous les honnêtes gens dans cette grande Ville furent ravis d'une Paix qu'ils n'avoient osé prévoir. On avoit discontinué la publication des Censures contre les Armagnacs, sans qu'ils se fussent avisés d'en demander l'absolution. Personne ne s'en formalisa, on les croyoit vaines & abusives.

Il s'en falloit beaucoup que tout Paris fût entré dans le même esprit. Les factieux, ce nombre infini de Partisans du Duc de Bourgogne, ce vil Régiment à qui on avoit mis les armes à la main, & qui les y avoit encore, fut affligé de voir sa mission prête à finir ; de voir l'espoir du

age anéanti, & de se voir 1412.
uit à rentrer dans son obs-
ité. Il conserva son esprit de
tion, de désordre, & n'at-
loit qu'une occasion pour s'y
er de nouveau.
e Roi étoit toûjours malade
uxerre. Comme il avoit quel-
s légers intervalles, on ju-
à propos de le faire trans-
ter par eau à Melun. La Rei-
étoit toûjours avec sa Cour.
Princes y arriverent par ter-
l'armée fut distribuée en
tiers dans les Provinces voi-
s. Les Princes assemblés
vinrent de se trouver dans
ques mois à Auxerre pour
tre la derniere main à l'é-
ution du Traité. On condui-
e Roi à Paris, où il fut mis
s son appartement de l'Hôtel

1412. & sans connoiſſance. Le Duc de Bourgogne, le Conſeil, & la plûpart des Princes y retournerent, excepté les Ducs de Berri, d'Orléans, de Bourbon & le Comte de Vertu, qui reſterent encore quelque-tems avec la Reine, le Dauphin & la Famille Royale.

La premiere affaire qu'on mit ſur le tapis au Conſeil, fut le renvoi des Anglois qui déſoloient l'Orléanois, ſuite inévitable du logement d'une armée, & ſurtout d'une armée étrangere. Le Duc d'Orléans demanda par ſes Agens qu'on lui fournît l'argent néceſſaire pour la payer, en conſéquence du Traité d'Elchen. Les Anglois repréſenterent que leur arrivée en France étoit une ſuite des derniers troubles, & que tout étant pacifié, la ſolde qui leur étoit dûe étoit une charge commune. Pour ſe

sfaire à cette demande, il fal- 1412.
ait une imposition. On manda
s Magistrats de la Ville pour
: leur faire agréer, & obtenir
: consentement de leurs corps.
s répondirent que ceux qui
voient fait venir les Anglois,
'avoient qu'à les payer.

Le Chancelier & tout le Con-
il mollirent & n'insisterent pas.
s l'eussent peut-être fait inuti-
ment. Le Prevôt des Essarts &
s Echevins étoient des créa-
ures du Duc de Bourgogne.
e Duc d'Orléans ne put dou-
r qu'il ne fût l'auteur de cette
ponse, du moins qu'il ne s'é-
oit point intéressé à la rendre
vorable. Avec quelle facilité
igreur, la haine, le désir de
: venger, rentrerent-ils dans
n cœur d'où ils n'avoient pas
té entierement bannis?

On alloit toujours en avant
u côté de la Cour, pour l'exé-

1412. cution de la Paix. Le 12
Septembre on publia dans P
une défense, sous peine d
vie à toutes personnes de se
vir des termes d'Armagnacs
Bourguignons, & des ord
du Roi de vivre en paix, &
touffer tout ressentiment. Ce
nier ordre n'est pas du ress
des Princes, qui ne peuv
commander aux cœurs. Le
le Dauphin arriva accompa
du Duc de Bourbon & du C
te de Vertus. Le Duc d'Orlé
déja mécontent, ne le suivit
Le Dauphin & le Comte p
que de même âge & de mê
inclinations, ne se quittoi
point. Le Dauphin parois
l'aimer tendrement. Le Pre
de Paris, les Echevins, &
foule de peuple allerent au-
vant du Dauphin, & lui r
dirent tous les honneurs ima
nables.

On connut par des indices certains que l'accès du Roi ne seroit pas long & que le mal tiroit à sa fin. La Reine se disposa à revenir à Paris. Elle ne pouvoit plus rester dans l'indécision : les deux partis étant réunis, il falloit bien qu'elle revînt à la Cour reprendre son rang auprès du Roi son mari ; elle comptoit sur l'inclination de ce Prince, toujours si constante pour elle, sur l'amitié du Dauphin & sur ses liaisons avec les Princes. Elle commença par se rendre à Vincennes. Le 26 de Septembre elle vint à Paris, escortée du Duc d'Orléans qui ne l'accompagna que jusqu'aux portes de la Ville, étant toujours mécontent des Parisiens. De-là il s'en alla dans son Comté de Beaumont. Le Duc de Berri différa son retour à Paris jusqu'à ce que la guérison du Roi fût confirmée.

1412.

Retour de la Reine à Paris.

M. S. D. l. 32. *c.* 11. 12.

1412. L'entrée de la Reine
dans le plus superbe app
Le peuple toujours frapp
spectacles, la reçut avec a
mations. La famille Royale
compagnoit. Elle avoit à sa
un grand nombre de jeune
gneurs tous bien faits, mon
vêtus magnifiquement. C
dans Paris pour célébrer c
tour des danses, des festi
des feux de joie.

Lourdin de Saligny. Ibidem. Parmi cette brillante jeu
qui accompagnérent la R
étoit Lourdin de Saligny
tilhomme du Bourbonnois,
& bien fait; son habit étoit
che & ses équipages si s
tueux qu'il effaçoit tous le
tres. Le lendemain le Du
Bourgogne le fit arrêter &
voya en Flandre, où il fut
doute enfermé dans que
Château. Ce fut pour les C
tisans matiere à bien des

›nnemens. On se disoit à l'o- 1412.
aille que Saligny avoit fait
ı séjour à la Cour de la Rei-
:, qu'il avoit porté ses vœux
ıdacieux jusqu'à cette Princes-
. Elle n'avoit que quarante
eux ans, elle étoit encore l'une
es plus belles Princesses & des
ieux faites de la Cour, rare-
ent elle rejettoit des homma-
es offerts par des figures tel-
s que celle de Saligny. On
joutoit que le Duc de Bourgo-
ne jaloux de l'honneur de la
laison Royale, avoit prévenu
s suites de cette passion nais-
ante, & que le Duc de Bour-
on par les mêmes vûes, l'en
voit sollicité. Cet événement
e fit pas d'honneur à la Reine.
l est aisé de comprendre com-
bien elle le ressentit. Elle dissi-
mula profondément & renfer-
ma dans elle-même ce nouvel
outrage pour mieux s'en venger
dans le tems.

1412. Dans le Conseil tenu av

Retour au retour du Roi on avoit trai

Duc de Ber- la restitution des biens des

ri à Paris. leanois, stipulée par le

M. S. D. de Bourges; le Roi s'en

... expliqua affirmativement.

l'ordonna pour tous les

fonds & pour les Bénéfices

conséquence l'Archevêque

Sens & l'Evêque de Paris

trerent en possession de

Diocèses. On ne put s'acco

sur les jouissances, sur les

bles & sur les charges : le

de Bourgogne étoit infle

sur ce dernier article. Com

estimer les fruits perçus! C

ment faire rendre les me

vendus, la plûpart des don

res étant insolvables? On

sa ces trois chefs indécis;

toit en débouter les Parti

des Princes.

La restitution des fonds fu

core une source intarissable

pro

s. Le Duc de Bourgogne les 1412.
oquer au Conseil par une
ration ; elle rendoit incom-
oles les confiscations des
les & des fruits ; elle or-
oit que tous ceux qui étoient
harge par des provisions
oi, en jouiroient tranquil-
it & paisiblement. Les Or-
is regardérent cette Or-
ance comme une infrac-
au Traité de Bourges : ils
olaignirent hautement & en
'ent très-irrités. Le Duc ré-
oit que cet article étoit
scutable, & qu'il n'avoit
: été inséré positivement
le Traité.

: Roi se trouva entiérement
. le 30 de Septembre. Le
de Berri partit aussi-tôt
Paris sans autre suite que
aison. Les Princes allérent
evant de lui ; il se logea
son Hôtel de Nesle. Le

lendemain il alla saluer le Roi
1412. qui le reçut avec les mêm
marques de tendresse qu'il l
avoit données à Bourges, &
pria de ne le plus quitter. I
Duc charmé des bontés du R
& des déférences pour lui
Duc de Bourgogne, retomba da
sa premiere indolence & da
cette haine pour les affaires q
lui en faisoit fuir la discussio
Il ne prit pas aussi à cœur q
les autres Princes, le refus q
faisoit le Conseil de restituer
leurs Partisans les fruits & l
revenus de leurs biens confi
qués, ni de les rétablir dans l
charges dont on les avoit de
titués. Il souffrit patiemment u
insulte qu'un Bourgeois fit à
de ses Officiers, & l'ordo
nance que le Roi rendit sur
différend, ne permettoit qu'a
Parisiens de marcher la n
dans les rues avec des arm

Les Courtisans en furent aussi 1414.
humiliés que les Bourgeois en témoignérent de joie. On connut bientôt combien il est dangereux de trop flatter une populace, & de la laisser en état de faire du mal. Le Duc de Berri poussa l'insensibilité jusqu'à oublier l'incendie de Bicestre, en faisant don au Chapitre de Notre-Dame de l'emplacement & du reste des matériaux.

Pendant la guerre civile le Duc de Lorraine (a) s'étoit de nouveau emparé de Neuchâtel, trop à sa bienséance pour ne pas voir cette place avec désespoir entre les mains des François. Le Parlement né défenseur des droits de la Couronne, avoit donné un décret contre le Duc. Lorsque ce Prince vit tous les François réunis, il craignit le ressentiment du Roi, & pria le

Le Duc de Lorraine à Paris.

Recherches de Pasquier.

P. Anselme.

(a) Charles I.

1412. Duc de Bourgogne de ménager son accommodement. Ce Prince qui l'avoit toujours trouvé dans ses intérêts, lui manda de venir à Paris, regardant comme une chose très-facile de faire sa paix auprès du Roi. Il obtint aisément audience pour lui. Mais il falloit entendre le Parlement. Jouvenel Avocat Général, le plus affectionné sujet que la France eût, fut sur le point d'en faire avoir le démenti au Duc de Bourgogne. Un Magistrat ferme, qui a la cause du Roi en main, sçait mettre un frein à une autorité usurpée.

Le jour de l'audience promise au Duc de Lorraine, Jouvenel le trouva dans l'anti-chambre du Roi avec le Duc de Bourgogne qui le tenoit par la main & environné d'une foule de Courtisans, qui pour faire leur

cour au Duc de Bourgogne, la 1412.
lui faisoient. L'Avocat Général dit tout haut qu'il étoit surpris de voir tant de gens de qualité honorer publiquement un ennemi de l'Etat : Que lui Avocat Général venoit pour en soutenir les droits, & qu'il connoîtroit les véritables François à ceux qui quitteroient le Duc pour passer de son côté. A ces mots dits avec intrépidité, tous les Courtisans se rangerent autour de Jouvenel, & le Duc de Bourgogne les suivit, n'ayant osé rester seul avec le Duc de Lorraine. L'affaire fut ensuite discutée devant le Roi. Jouvenel parla avec tant de force qu'il fallut tout le crédit du Duc de Bourgogne pour obliger le Roi à pardonner au Duc de Lorraine. Ce Prince s'humilia, rendit Neuchâtel, & répara tous les torts qu'il avoit faits à la Couronne.

1412. Le Duc de B[illegible] ne sçut
mauvais gré a Jouvenel de l'opi
position qu'il avoit apportée en
cette occasion à ses volontés. Il
lui suscita des ennemis, qui l'ac-
cuserent de diverses malversa-
tions. Ils offroient d'en fournir
la preuve par une enquête qui
n'étoit qu'un tissu de faussetés.
Mais le Roi qui le connoissoit,
& qui l'aimoit, fut le premier à
le disculper, & à refuser même
d'entendre ses accusateurs. Il
étoit convaincu de leur malice
& de la probité de Jouvenel.

[illegible] Le Duc de Bourgogne, mal-
[illegible] gré toute son autorité, n'osa
[illegible] ni l'exercer avec trop de hauteur
M S. D. & contraindre ouvertement les
[illegible] volontés du Roi, ni choquer
P. Ansel-me. directement le Dauphin. Ce jeu-
[illegible] ne Prince avoit fait mille caresses
au Sire d'Albret, son cousin ger-
main. Le jeune Montaigu étoit
son gendre, & fils du Grand

Maître. Le Sire d'Albret supplia le Dauphin de faire cesser un scandale qui duroit depuis quatre ans. C'étoit de voir pendu au gibet de Montfaucon, le corps du feu Grand-Maître, dont les crimes étoient fort douteux, & que toute la France croyoit avoir été immolé à la haine du Duc de Bourgogne. 1412.

Le Dauphin avoit reçu dans sa maison le jeune Montaigu, bientôt il l'avoit considéré pour lui-même, ce jeune homme étant d'une figure aimable, & doüé de mille belles qualités. Il le fit son Chambelan. Il ne fut pas difficile à Montaigu, bien fait, assidu, complaisant, d'engager son maître à obtenir du Roi la permission de faire ôter ce cadavre de Montfaucon, & de lui faire rendre les honneurs funébres, le Roi surtout ne se souvenant pas de ce Ministre avec

1408 indifférence. La cérémonie s'en fit avec éclat.

Le corps fut rejoint à la tête, & porté avec un grand convoi aux Célestins de Marcoussi, que le défunt avoit fondé en 1404. Il y fut enterré honorablement le 28 d'Octobre. Les Célestins ne s'en tinrent pas là. Pour justifier la mémoire de leur fondateur, ils vendirent une partie de leur argenterie, & travaillerent si efficacement de concert avec la Famille de Montaigu, qu'ils obtinrent un Arrêt qui le déclara innocent. Il n'étoit pas assez coupable pour qu'on eut dû en faire un exemple si terrible.

Le Comte d'Angoulême ôtage en Angleterre.

M. S. D. L. 32. c. 11. & 13. S. Remi c. 25.

Pour tempérer le refus qu'on avoit fait au Duc d'Orléans, d'imposer sur les Parisiens les sommes qu'il falloit donner aux Anglois avant de sortir de France, le Conseil ordonna la levée d'une taille de soixante mille flo-

rins sur tout le Royaume. Le 1412.
Duc prit cette grace pour un *Du Chesne.*
nouvel outrage. Il étoit dû aux *P. Anselme.*
Anglois sept ou huit fois plus
qu'elle ne pouvoit produire.
Quel tems ne falloit-il pas pour
que cette somme fût levée ? Et
si on l'eût attendu, les arrérages
eussent monté plus haut que
cette imposition. Ce Prince
plein de dépit & d'indignation,
prit son parti ; il vouloit délivrer
son appanage de ces fâcheux
hôtes : il en avoit d'autant plus
d'impatience, que malgré tous
les désordres qu'ils faisoient, le
peuple ne s'en plaignoit pas.
L'amour que ce peuple avoit
pour son Prince, étouffoit jusqu'au
murmure.

Le Duc alla trouver le Duc
de Clarence. Il lui fit les excuses
convenables sur l'inexécution
du Traité d'Elchen : il
laissa échapper des plaintes con-

1412. tre le Ministere, qui firent comprendre au Prince Anglois que les troubles de France n'étoient pas finis, & qui le disposerent a traiter favorablement le Duc d'Orléans. On liquida tout ce qui étoit dû aux Troupes Angloises, & qui se trouva monter à trois cens soixante mille écus : le Duc ne prit qu'un court délai pour payer les soixante mille écus, & remit pour sureté de ce prompt payement entre les mains de Clarence, quatre Seigneurs qui ne balancerent pas d'y consentir sur la parole du Duc. C'étoit Jean de Saveuse, Archambaud de Villiers, Guillaume Boutelier, & Jean David. Quelques mois après l'argent fut compté, & les quatre ôtages revinrent en France.

A l'égard des trois cens mille écus, le Duc d'Orleans avoüa

qu'il ne feroit de long-tems en 1412.
état de les compter. Il demanda un long délai, mais pour faire voir sa sincérité & sa disposition, il offrit de donner aux Anglois le Comte d'Angoulême, son plus jeune frere qu'il avoit amené avec lui, & qui n'étoit âgé que de huit ans. A l'offre d'un ôtage si respectable, d'un Prince du Sang de France, neveu du Roi, déposé à la Cour d'Angleterre, le Duc de Clarence ne balança pas à condescendre à la volonté du Duc d'Orléans. Il accepta le jeune Prince que le Duc son frere ne livra qu'en soupirant, mais qu'il comptoit retirer incessamment.

Les Anglois fiers de cette proye, partirent sur le champ pour se retirer en Guyenne, publiant qu'ils étoient venus cette fois en France comme auxiliaires, mais qu'ils y revien-

1412. droient bientôt en ennemis. En effet, le Duc de Clarence fut à peine arrivé à Bordeaux, qu'il fit passer ses ôtages en Angleterre, alors ses Soldats commirent diverses hostilités sur les Terres du Roi. On crut à la Cour qu'ils vouloient rompre la Tréve qui ne devoit expirer que dans deux ans. On envoya en Guienne le Maréchal de Heilly, pour s'opposer à leurs entreprises. Mais elles n'eurent pas de suite, & le Maréchal qui se trouvoit dans cette Province sans forces suffisantes, revint à Paris rendre compte de l'état où elle étoit & de ses besoins.

Etats de Paris.

M S. D. L. 32. c. 13.

Dans la crainte que les Anglois ne prissent avantage de la foiblesse où on se trouvoit, le Roi après plusieurs Conseils convoqua les Etats Généraux à Paris, non pas à la vérité dans les formes, peut-être pour évi-

er une trop grande dépense, 1412.
nais par députés, ainsi que ce-
a s'étoit souvent pratiqué, sur-
out sous ce Regne. On manda
les Provinces les principaux
Seigneurs, les Députés des gran-
des Villes, qui joints aux Prin-
ces du Sang, aux gens du Con-
seil, aux Prélats, toujours à la
Cour en bon nombre, aux Dé-
putés de l'Université, & au
Corps de Ville de Paris, compo-
serent une grande assemblée. Elle
s'ouvrit dans l'Hôtel S. Paul le
30 de Janvier. Le Roi y prési-
doit & avoit avec lui le Dau-
phin, le Duc de Bourgogne
& les autres Princes, excepté
le Duc de Berri & le Chance-
lier, qui se trouverent indispo-
sés.

Jean de Nielle, Chancelier
du Dauphin, expliqua les in-
tentions du Roi : il dit, que
les Anglois menaçant la Guien-

1412. ne, Sa Majesté vouloit non-seulement la défendre, mais encore les dépouiller de ce qu'ils tenoient dans cette Province; que pour l'exécution d'un si grand dessein le Roi avoit besoin d'argent, qu'il les avoit assemblés pour leur demander leur conseil & leur secours; qu'il les prioit d'examiner de quelles sommes ils pouvoient l'aider & des moyens de les lever; qu'il leur donnoit six jours pour délibérer & pour lui rendre réponse.

Le 5 de Fevrier les Etats se rassemblérent. Les Députés, bien loin de faire des offres, s'étendirent sur la misere & l'impuissance des peuples. Le Député de Reims rappella tout ce que le Baillage avoit souffert pendant la guerre civile, & supplia le Roi d'en avoir pitié. Le Député de Rouen tint le même langa-

: : le six, l'Abbé du Moutier- 1412.
iint Jean s'excusa sur les mê-
es raisons, & se licentia jus-
'à représenter que l'épuise-
ent du Trésor ne procédoit
e de la mauvaise administra-
on des Finances; que si Sa Ma-
sté vouloit s'en faire rendre
mpte, elle trouveroit des
nds suffisans pour soutenir la
ierre.

Le 9 l'assemblée se tint dans
galerie de l'Hôtel de Saint
ul, qui regnoit tout autour de
Palais, & où le Roi avoit
coutumé de se promener avec
Cour. Il choisit cette gale-
:, la salle ne pouvant conte-
r une si nombreuse assemblée.
: Roi commanda aux Députés
l'Université & à ceux du
rps de Ville, de dire leurs
ntimens. Benoît Gentien,
octeur de Sorbonne & Reli-
eux de Saint Denis, parla

1412. pour l'Université. Il loua le Roi d'avoir donné la paix à son peuple, blâma les Auteurs de la guerre civile, en des termes assez obscurs, qui néanmoins réfléchissoient sur le Duc de Bourgogne.

A l'égard des fonds que le Roi demandoit, il produisit un rôle que le Corps de l'Université avoit dressé, des pensions excessives assignées sur le Trésor Royal, & des appointemens des Officiers des Finances. Il fit voir que ces pensions & ces appointemens trop forts emportoient le plus liquide des revenus du Roi. Il osa désapprouver ses libéralités qui dégénéroient en prodigalité. Il les compara à la sage conduite du feu Roi, pour en montrer le contraste, & finit en assurant Sa Majesté que si elle vouloit pendant trois ans seulement suspendre le paye-

des pensions, elle seroit 1412.
at de soutenir vigoureuse-
la guerre qu'elle projettoit
payer toutes les troupes.
s Députés de Sens & de
es parlérent comme Gen-
Enfin toutes les voix se
ent pour supplier le Roi
gner son peuple. Ce Prin-
bonté même, n'étant pas
n de la rupture avec l'An-
re, & qui ne vouloit s'as-
le ces fonds que par pré-
n, se rendit à leurs remon-
s, & fit dire par le Chan-
qu'il feroit publier une dé-
on pour expliquer ses vo-
. Il congédia presqu'aus-
es Députés qui retourné-
ans leurs Provinces, com-
de bénédictions un Roi
donnoit pas sa volonté
les loix, mais qui la con-
it aux besoins de son peu-
ont il écoutoit les pleurs
gémissemens.

1412. Les Courtisans trouvérent trop audacieux le discours de Gentien. Au contraire, l'Université blâma son timide ménagement. S'étant assemblée, elle dressa un ample mémoire des abus des Finances. Elle nomma pour le présenter au Roi, Eustache Pavilly, Docteur de Sorbonne & Religieux Carme, homme sçavant & éloquent à la mode de ce siécle, mais encore plus hardi, pour ne rien dire de plus. Elle obtint pour en faire la lecture, une audience du Roi le 13 de Février dans l'Hôtel Saint Paul, où étoient avec Sa Majesté, le Dauphin, le Duc de Bourgogne, les Comtes de Vertus, de Charolois & de Nevers, le Duc de Baviere, revenu depuis peu à la Cour, le péril étant passé; le Duc de Lorraine & plusieurs autres.

Remontrances de l'Université.

M. S. D. l. 32. c. 14.

Pavilly censura vivement la

)iblesse de Gentien, supplia 1412.
: Roi d'écouter favorablement
:s remontrances de l'Univer-
té & de sa bonne Ville de Pa-
is. Le Recteur avoué comman-
la à un Maître-ès-Arts de lire
e mémoire. Cette lecture dura
une heure & demie. On prive-
oit le public d'un des plus cu-
ieux monumens de l'Histoire
le ce Regne, si on ne rappor-
oit le précis de ce fameux mé-
noire.

Il nous apprend que des Fi-
nances du Roi on en prenoit
nnuellement quatre cens cin-
quante mille francs d'or pour
'entretien des Maisons du Roi,
le la Reine & des Enfans de
France, quoique dans le siécle
précédent on n'y en employât
que quatre-vingt quatorze mille.
Différence qui prouve la multi-
lication de l'espece & qui doit
mbarrasser les spéculatifs pour

1412. pénétrer comment s'étoit faite cette multiplication dans un tems où l'Amerique n'étoit pas découverte, & où les Portugais n'étoient pas encore établis dans les Indes Orientales.

Il contient encore qu'il y avoit un fonds de deux cens mille francs d'or destiné à la solde des troupes que le Roi avoit toujours sur pied, qui suivant ce fonds ne pouvoient pas être fort nombreuses. Enfin que tous les matins on donnoit douze écus au premier Valet de Chambre du Roi pour les menues libéralités de ce Prince.

A l'égard de l'administration du Royaume, le mémoire n'exceptoit aucun Corps, ni d'abus, ni de prévarication. Il exposoit qu'à peine payoit-on les provisions de bouche de la maison du Roi, quoique Raimond Raguier & Jean Pisdaé, Maîtres

e la Chambre aux deniers, 1412.
omptassent réguliérement les
onds aux Trésoriers : que la
amille Royale se trouvoit sou-
ent dans un tel besoin que ses
Officiers étoient obligés de s'a-
dresser aux Lombars, qui fei-
gnant de n'avoir pas d'espéces,
eur faisoient prendre pour
omptant de la vaisselle d'argent
& des bijoux qu'ils évaluoient
e triple de leur valeur : source
népuisable pour les usuriers &
pour leurs agens.

Qu'on avoit multiplié inutile-
ment le nombre des Conseillers
d'Etat. Que le Parlement & la
Chambre des Comptes étoient
remplis de Sujets indigens.
Qu'on avoit reçu dans le pre-
mier Corps, contre la disposition
des Ordonnances, des parens
des anciens Conseillers, aux
dégrés prohibés, & dans le se-
cond Alexandre Bourcier, qui

1412. avoit été Receveur Général,
n'avoit pas rendu ses compte
Que dans l'audition & la redd
tion des comptes, on consor
moit en frais les comptables po
la multiplicité des Officiers.

Que les Maîtres des Requêt
de l'Hôtel avoient aussi dégén
ré, eux que leur réputatic
avoit souvent rendu arbitres d
plus importantes affaires d
Royaumes étrangers. On n'épa
gnoit pas le Chancelier, le pl
intégre Magistrat qu'il y eût
depuis long-tems; à la vérité c'
toit sur des chefs peu importan
On lui reprochoit d'avoir req
du Roi une gratification de qu
tre mille cinq cens francs, d'a
voir scellé trop légérement d
Brevets pour des assignatior
sur la taille, montant à cin
cens mille francs, de laisse
exercer à quelques particulie
des Offices incompatibles. Enfi

d'avoir établi ſur le ſceau un 1412.
nouveau droit de vingt ſols pour chaque Lettre de rémiſſion.

On accuſoit Michel Lalier, Directeur de la Monnoye, de l'avoir altérée de deux ſous ſur les écus nouveaux, & d'un denier ſur les blancs ; qu'il ne pouvoit l'avoir fait que d'intelligence avec des Eſſarts, & le Prevôt des Marchands ; que quand ce ſeroit au profit du Roi, le crime n'en ſeroit que plus grand, puiſque Sa Majeſté y perdoit plus en faiſant perdre le public, qu'elle n'y pouvoit gagner en ſon particulier.

Les plaintes étoient plus graves ſur l'adminiſtration des Finances. On expoſoit qu'au lieu de deux Généraux des Finances qu'il y avoit ſous le dernier regne, on en comptoit pour lors ſix, chacun à ſix cens francs d'or de gages. Que les Géné-

1412. raux des subsides (c'étoit san
doute les Généraux des Aydes
chargés de payer la solde de
gens de guerre, outre leurs ap
pointemens, gagnoient par de
gratifications extraordinaire
trois mille écus d'or par an, e
qu'ils s'étoient vantés d'avoi
amassé douze mille écus d'or e
deux ans; qu'il étoit dû par le
Trésoriers des Finances plu
sieurs arrérages des Charges or
dinaires. Que le nombre de ce
Trésoriers, des Collecteurs de
Finances, des Gardes Gabelle
des Clercs, des Directeurs &
des Notaires, tous employe
par les Généraux des Finance
étoit prodigieux, & consom
moit le Roi en frais.

On nommoit les principau
auteurs de ces malversation:
Le Prevôt des Essarts, Minis
tre & Directeur Général des Fi
nances. On lui reprochoit le
somme

ſomme [illegible] les qu'il avoit ti- 1412.
rées en 1410. de la recherche des dons, & de n'en avoir pas rendu compte ; d'avoir pris ſur les Aydes ſix mille francs pour s'indemniſer de la Charge de Grand-Maître des Eaux & Forêts, qu'il avoit cédée à Divry : que ſon frere Antoine, Garde des Joyaux, des Livres du Roi, & Tréſorier des menus plaiſirs, détournoit de concert avec lui une partie des fonds qu'on lui délivroit, & qui montoient à ſix mille francs d'or. On appuyoit encore ſur le luxe effroyable des deux freres.

On imputoit de même au Sire de Fontenay & au Tréſorier Piquet, de divertir les deniers deſtinés à l'entretien de la Famille Royale ; à Mauricet de Ruilly, premier Valet de Chambre du Roi, de retenir les douze écus des libéralités journalieres.

1412. Il paroît que la plûpart de ces accusations n'étoient fondées que sur des soupçons & des bruits publics. Les cris contre le luxe des Financiers étoient bien plus ustes. Tous les yeux voyoient leurs Palais, leurs ameublemens, leurs maisons de campagne, leurs équipages. Tout révoltoit. On disoit que ces hommes nouveaux n'avoient pû s'enrichir si promptement & légitimement.

Voila les playes que le mémoire indiquoit, il enseignoit en même tems le remede. Que Sa Majesté nommât quelques Princes du Sang pour les examiner. Que pendant cet examen on commençât par munir les Frontieres de Picardie & de Guienne, pour les mettre en sureté contre les entreprises des Anglois, & d'affecter aux Troupes destinées à les défendre

venus de ces deux Pro- 1412.
: qu'on : etranchât le nom-
s Conseillers d'Etat, en
nservant que ceux dont
igence & la probité
: reconnues : qu'on ré-
: tous les dons & toutes
sions assignés sur les fonds
és au payement des Trou-
u'on supprimât les Géné-
es Finances surnumérai-
u'on fit un Edit pour fi-
s habits, les équipages,
dépense des Financiers.
fit rendre un compte
aux Trésoriers & aux Re-
s, en commençant par
ermer la main pour leur
ur crédit, & les empê-
le se servir des fonds du
ontre le Roi même : qu'on
gât de rendre leurs comp-
r saisies de leurs biens &
rps ; que dans cette red-
on commît à l'exercice

1412. de leurs emplois les Jug
Royaux sans aucuns appointe
mens, pour les empêcher p
l'espoir du gain, d'imiter ce
dont ils rempliroient la plac

Que si tout ce détail embaras
le Roi & le Conseil, on offi
d'en charger mille cinq ce
Bourgeois de Paris qui avanc
ront jusqu'à l'appurement d
comptes, deux cens vingt-cin
mille francs d'or, pour les pl
pressans besoin de l'Etat.

Destitution du Chancelier du Dauphin.

M. S. D. l. 32 c. 15. Rech. de Pasquier. Choisi, Ch. VI.

Ce Mémoire fut extrêmemen
goûté, applaudi, & le Roi r
solut de travailler à le mett
en exécution. Mais il arriva
ce Prince ce que le Royaum
avoit malheureusement éprouv
tant de fois. Il retomba pour l
quarantiéme fois dans sa dé
mence, & la France demeur
livrée à l'ambition des Grands
& à la fureur des peuples. A
milieu de tous ces projets, l

Duc de Bourgogne tenoit tou- 1412.
ours le timon des affaires, &
n éloignoit les Princes qui n'o-
oient venir à Paris, où il étoit
: maître absolu. Il faisoit tou-
ours agir le Dauphin à son gré,
: employoit son nom pour faire
éussir d'autorité tout ce qui lui
onvenoit. Une Charge de Con-
:iller au Parlement ayant va-
ué, il obligea ce grand Corps
e venir faire l'Election au
onseil, & la fit tomber sur un
une Avocat nommé Rapon,
ii lui étoit dévoué. Ayant eu
:soin de Croï pour l'envoyer
ı Flandre, il fit élire en sa
ace premier Président de la
hambre des Comptes le Pre-
ôt des Essarts, toujours son
vori, surchargé d'honneurs,
:mplois & de biens. Ce Mi-
stre, l'idole des peuples, se
oyoit au-dessus de tous fâ-
ieux événemens. Enyvré de

1412. sa faveur, il attiroit la chûte de tant de favoris à qui le moindre choc ravit & l'amour du peuple & les bonnes graces du Prince.

Malgré la maladie du Roi, on délibéroit sur le Mémoire de l'Université. Dans un Conseil, le Chancelier parla si long-tems, que Jean de Nielle, Chancelier du Dauphin, homme vif & bouillant, impatienté, lui dit: *Monseigneur, vous êtes bien long.* Le Chancelier surpris & indigné de la hardiesse, répondit en termes qui blessoient l'honneur de Nielle, en rabaissant son zéle & sa fidélité. Nielle donna au Chancelier un démenti indirect, qui autorisa le Chancelier à lui en donner un formel; ils se dirent des paroles offensantes. Tous deux manquoient de respect au Dauphin qui présidoit au Conseil. Nielle avoit commencé. La différence

oit sensible entre un jeune 1412.
omme sans nom & sans expé-
ence, & un Ministre qui avoit
eilli dans les affaires, pour
ii toute la Cour avoit de la
nération. Le Conseil fut trou-
é de ce scandale. Le Dauphin
ant sur tous les visages l'indi-
lation, se leva sans hésiter,
it Nielle par les épaules, &
fit sortir du Conseil.

Nielle n'en fut pas quitte
our cet affront. Le Dauphin le
estitua, mit en sa place Jean
: Vailly. On s'étonna qu'il
eût fait sans l'avis du Conseil,
sans qu'il y eût eu de scru-
1. Mais comme ce n'étoit pas
1 office de la Couronne, ce
une Prince se crut en droit
en disposer de son chef. Le
uc de Bourgogne en fut très-
armé. Il en vit toutes les
onséquences, & craignit qu'il
: songeât à lui échapper.

[illegible] encore plus
[illegible] du Duc
[illegible] avoir croî-
[illegible] amitié & l'u-
[illegible] Vertus avec
[illegible] conformité de
[illegible] & les plai-
[illegible] tous les jours
[illegible] connoif-
[illegible] toujours
[illegible] Vertus, &
[illegible] éloigné
[illegible] le gendre
[illegible] pere. Il ne
[illegible] n'inspirât des
sentimens au Dauphin tout
contraires à ses interêts. Dé-
ja le Dauphin en toute oc-
casion ne parloit de la Mai-
son d'Orleans & des Princes,
qu'en des termes pleins d'affec-
tion & d'estime. Il vivoit avec
la Dauphine d'une maniere si
froide, qu'à peine lui rendoit-
il les devoirs de bienséance. Il

évitoit avec ſoin ſa compagnie, 1412.
il ne faiſoit aucun myſtere de ſes galanteries. S'il ſe contraignoit ſi peu à dix-ſept ans ; s'il laiſſoit voir tant d'éloignement pour ſon beau-pere, qu'en devoit attendre le Duc, lorſque ce jeune Prince auroit acquis plus de lumiere, & que l'âge auroit confirmé ſon autorité ?

Il pénétroit juſqu'au fonds du cœur de la Reine ; que rien ne pouvoit ramener, & qui contribuoit à aliéner le Dauphin par le crédit qu'elle conſervoit ſur ſon eſprit. Les autres Princes n'étoient pas mieux diſpoſés. Le Duc de Berri, malgré ſon indolence, conſervoit ſes liaiſons avec les Princes ; le Roi de Sicile qui voyoit la Cour ſi brouillée, & le Duc de Bourgogne ſi peu en état de l'aider à reconquérir Naples, commençoit à ſe refroidir, &

1412. entroit dans les ſentimens des ennemis du Duc : que devenoit la Paix d'Auxerre ? un piége tendu pour arracher les armes des mains de ce Prince, une illuſion qui lui avoit aliéné le cœur du Roi, & fortifié le parti d'Orléans. Le Duc paroiſſoit compter ſur cette Paix. Il feignoit de la croire ſincere, & preſſoit le rendez-vous que tous les Princes s'étoient donnés pour en ſerrer les nœuds, & en confirmer l'exécution. On dit que déſeſpéré de voir l'opiniâtreté des Princes d'Orléans à refuſer une réconciliation ſincere avec lui, & à conſerver leur haine & leur déſir de vengeance, il avoit réſolu de ſe défaire d'eux dans cette aſſemblée, en les faiſant aſſaſſiner par les Soldats de des Eſſarts, à qui il fit part de ce deſſein. On ajoûte que ce Miniſtre peu ſcrupuleux, quoique

dévoüé à ce Prince, eut horreur de la propofition; qu'il n'osa la combattre, mais qu'il en avertit fecrétement les Princes, & qu'aucun d'eux ne fe rendit à Auxerre. On croit que des Effarts répugnoit depuis longtems à l'exécution des ordres violents que lui donnoit le Duc, & qu'il avoit de fecrettes intelligences avec les Princes. 1412.

Quelque noirceur qu'il y eût dans l'ame du Duc de Bourgogne, il eft difficile de lui imputer un pareil attentat, qui fuivant les apparences eût achevé de révolter toute la France contre lui. Ces Princes laiffoient en Angleterre un frere pour les venger, & tous les Princes du Sang faifis d'horreur euffent inévitablement pris la querelle.

Les Princes n'allerent point à Auxerre au jour marqué. Le Duc de Berri & le Roi de Si-

[illegible]

nous des [illegible] qui emba

ſerent beaucoup le Duc de Bourgogne. Il repréſentoit la triſte néceſſité où le Duc d'Orléans s'étoit vû de livrer ſon frere aux Anglois. Il demandoit qu'on lui fournît les fonds néceſſaires pour le retirer, & que par proviſion on lui continuât l'octroi pour jouir dans ſes terres des ſubſides, ainſi qu'il en joüiſſoit avant la derniere guerre. Il demandoit auſſi qu'en vertu de la Paix d'Auxerre, on lui rendît Coucy, & quelques autres Places où il y avoit encore garniſon. 1412.

Le Duc de Bourgogne obligea le Dauphin de répondre qu'il falloit attendre la convaleſcence du Roi, pour ſtatuer ſur les demandes du Duc d'Orléans. La reſtitution de Coucy n'étoit ſuſceptible d'aucune difficulté; mais le Connétable de S. Paul qui en avoit fait le Siége à ſes frais, ne vouloit pas

1412. s'en défaire qu'après être rembou-
cé. Le Trésor Royal étoit vi
dé. Le Duc de Bourgogne n
voit point d'argent, & le D
d'Orléans qui avoit intérêt
rentrer au plutôt dans cette P
ce importante en payant le Co
nétable, en avoit encore mo
que lui.

Le Duc de Bourgogne n'
choquer le Connétable qui
facrifioit pour lui, & four
ainsi au Duc d'Orléans un n
veau sujet de plaintes. La fo
des mécontens grossissoit,
voyoit à leur tête le Sire d'A
bret, Boucicaut & Rambu
qui dépouillés de leurs Ch
ges contre l'espoir donné
le Traité, attendoient imp
tiemment l'occasion de repr
dre les armes. Le Connéta
craignant qu'on ne cédât
instances du Duc d'Orléan
pour la restitution de Cou

& qu'il ne perdît ses avances, 1412.
s'y transporta, & en enleva tout ce qu'il y avoit de précieux, jusqu'au plomb des Canaux qui faisoient jaillir les fontaines, qui conduisoient les eaux dans les bains, dans les offices, dans les cuisines, & fit vendre ce plomb à Paris. Action plus digne d'un Marchand, que d'un Prince.

Un nouvel événement frappa tout Paris, & y fit dans les esprits une révolution incroyable. Des Essarts, ce Ministre des Finances, cette idole de la fortune, cet homme accablé de biens & d'honneurs, qui faisoit remuer à son gré tout le peuple de Paris comme une machine théâtrale, disparut tout-à-coup. Il abandonna ses charges, ses biens & en quelque maniere sa réputation. Depuis le mémoire de l'Université, où on lui re-

1411. prochoit de n'avoir pas rend compte des quatre million qu'avoit produits la recherch des dons, le Conseil l'avoi pressé de rendre ce compte. I avoit long-tems éludé, mai n'ayant plus de faux-fuyans, i s'absenta. On cria aussi-tôt a Concussionnaire. Le Conseil le regarda comme coupable de pé culat. Le Duc de Bourgogne fu le premier à l'abandonner & à presser qu'on lui fit son procès

C'étoit au Duc de Bourgogn à qui des Essarts avoit remis ce quatre millions. Il en avoit tir une décharge valable. Le Du lui défendit de la produire, & voulut qu'il se reposât sur lui d le tirer de cette affaire épineu se. Le Ministre qui connois soit le Prince & qui s'en défioit ne jugea pas à propos de s'expo ser à sa vengeance en produisant ses quittances, ni aux rigueurs

la justice en les supprimant. 1412.
peut croire encore qu'il se
oit de se prêter à toutes les
ontés d'un Prince qui les ré-
it si rarement sur la justice.
it-être eût-il bien fait pour
fortune de pousser jusqu'au
t la confiance.

Des Essarts n'avoit dit sa ré-
ition qu'à son frere Antoine
l laissa à Paris pour obser-
ce qui s'y passeroit, & pour
profiter. Il en partit une nuit,
retira à Cherbourg dont il
t Gouverneur. La place
t bonne, il y étoit à portée,
se voyoit trop pressé, de paf-
en Angleterre. Sa fuite fit
haîner tout le peuple contre
De l'objet de son amour il
int celui de son exécration.
doit bien peu compter sur
iitié & des peuples & des
nces.

Sur la fin de l'année, on re- Mort

1412 çut la nouvelle de la mort d
d'Henri IV. Roi d'Angleterre. Henri IV. Roi d'Angleterre
arrivée le 10 de Mars ; Gran
Prince selon les hommes, ma
M. S. D. l. 3. c. 15. Rapin Thoiras, H. d'Angl. Du Chesne. en faveur de qui on ne pouvo
justifier l'usurpation d'un Roya
me sur son Roi légitime & su
les héritiers de ce Prince. Qu
de sang répandu pour s'afferm
sur le Trône, ou malgré ses vi
toires il ne put jamais impo
aux remords qui le déchirére
jusqu'aux derniers momens de
vie ! Quand Richard II. aur
été légitimement déposé par
Parlement qui représente la n
tion, l'Angleterre n'étant
une Couronne élective, He
n'eût pas pû prétendre à lui s
céder ; il n'étoit pas le prem
Prince du Sang, ne descend
que du troisiéme fils du Gra
Roi Edouard, & le Comte
la Marche étoit issu du secon
Henri se le reprocha intérieu

nent toute sa vie. Son trouble 1412.
s'accrut, quand il fut prêt d'en
sortir. Il fut frappé de la lépre
qui insensiblement lui rongea le
visage & les extrémités du corps.
On ne pouvoit le regarder sans
une pitié mêlée d'horreur.

Connoissant qu'il approchoit
de sa fin, il convoqua son Par-
lement le 2 de Février, pour
y faire régler les affaires de l'E-
tat, peut-être pensoit-il à y
faire discuter sa succession; mais
la restitution du bien d'autrui si
difficile aux particuliers à l'heu-
re de la mort, est impratiqua-
ble aux Souverains pour ce
qui concerne leur Royaume.
Henri n'eut pas même le coura-
ge de l'y faire proposer. Son
mal empira toûjours. Enfin le
moment fatal arriva. On mit à
côté de son lit sur un carreau de
velours la Couronne Royale,
suivant la coûtume pratiquée

1413. alors en Angleterre : un moment après il s'affoiblit. Il perdit la respiration. On le crut mort. On le couvrit de son d... & le Prince de Galles emp... la Couronne. Ce n'étoit qu... sincope dont il revint un ... ment après. Combattu jusqu'... derniers instans entre l'am... tion & le remords, il s'ap... çut qu'on avoit ôté sa Cour... ne. Sur ce qu'on lui dit qu... Prince s'en étoit saisi, il l... appeller, & lui demanda p... quoi il l'avoit prise. *J'ai c...* répondit le Prince, *comme v... fils aîné, & votre légitime h... tier en avoir le droit.* Hélas, ... pliqua le Roi mourant, *c... ment auriez vous ce droit, je ... l'ai jamais eu, vous le sçave... Votre Majesté l'a portée,* di... *Prince, elle l'a défendue à ... pointe de l'épée, j'espere la ... tenir & la défendre de même.*

en, usez-en comme vous le ju- 1412.
rez à propos, répondit Henri IV.
m'en rapporte à Dieu, & le
ie d'avoir pitié de mon ame.
ussi-tôt il expira. Triste dia-
gue d'un pere agité par l'a-
our de sa Famille, & par la
rainte du Jugement dernier.
Henri laissa quatre fils, Henri
n Successeur, Thomas, Duc
: Clarence, Jean, Duc de
etfort, & Humfroi, Duc de
ilocester : aucun ne dégenéra
es grandes qualités de son pere,
: furent tous pour la France de
doutables ennemis. L'aîné fut
ouronné à Westmintster le 9
'Avril, Dimanche de la Passion,
us le nom de Henri V. Le
luc de Clarence, alors en Guien-
e, ayant appris cette nouvelle,
passa promptement en Angle-
rre avec le Comte d'Angou-
me, & une partie des Troupes
u'il avoit amenées en France,

1412. Dès le Mois d'Aout de cett
année, le Roi avoit envoyé à
Rome des Ambassadeurs pour
rendre l'obédience au Pape
Jean XXIII. C'étoient les Abbés
de Clairvaux, de Jumieges, &
Jean de Montreüil, Secrétaire
du Roi. Ils furent présentés par
les Cardinaux de Cramaud &
Dailly qui étoient à Rome. Le
Pape leur donna l'audience la
plus favorable, il les combla de
graces pour le Roi & la Nation.
Le 23 de Septembre, il fit ex-
pédier une Bulle, qui permet-
toit au Roi de nommer aux cinq
cens premiers Bénéfices vacans
autres que des Prélatures, les
Officiers de sa Maison, ou des
Maisons de la Reine & du Dau-
phin.

Ambassade d'obédience à Rome.

M S D. l. 32. c. 19. Du Tillet. T. de l'Induit. 1703. P. Labbe Supplem. de l'hist. Eccles.

Par une autre Bulle du 1[?]
de Décembre, il lui permit de
nommer à tous Bénéfices, soit
Personnats, Cures, ou Cano

icats, les Officiers du Parle- 1412.
ent, avec liberté à ces Offi-
iers de les prendre pour eux
'ils étoient compétens, ou
l'en gratifier des Sujets capa-
les. C'est le droit du Parle-
ment qu'on appelle *Indult*. Il
'étoit pas encore établi comme
l'est aujourd'hui. Cette Bulle
confirma d'une maniere au-
ntique, déclarant même ce
oit préférable aux priviléges
s Gradués. Le Pape ajoûtoit
e c'etoit pour reconnoître le
le que cet illustre Corps avoit
moigné dans tous les tems
ur les intérêts de l'Eglise. Il
voya le Cardinal de Pise pré-
nter cette Bulle au Parlement.
Le Pape avoit ses vûes, en
stribuant ces graces. Il vou-
it se rendre la Cour & le Par-
ment favorables dans les fré-
ens démêlés qu'il avoit avec
Clergé qui s'opposoit vigou-

1412. reusement à toutes ses pr
tions. Il avoit dans deux a
blées dressé un état de to
abus de la Cour de Rome
il se plaignoit, & nomm
Députés pour les faire réfc
au Concile que le Pape
convoqué à Rome. L'Uni
té nomma aussi des Députés
y assister. Le Roi rendit un
claration pour maintenir
les Sujets qui avoient été
vûs de Bénéfices pendant la
tralité d'obédience, & c
Cour de Rome inquiétoit e
te occasion. Il nomma e
Bernard de Chevenon, E
d'Amiens, pour aller à ce
cile en qualité d'Ambassa
Les trois qu'il avoit envo
Rome pour l'obédience,
voient se joindre à lui: i
voient tous agir de concer
les intérêts du Royaume
les Cardinaux, les Prélats

çois, les deux Députés du Clergé, & ceux de l'Université.

L'année 1413, où nous entrons, est peut-être la plus célébre de ce Regne. Dans le seul espace de 4 mois, on vit s'avilir & se relever la Majesté du Trône. On vit des événemens qui donnérent d'importantes leçons aux Souverains & aux peuples. Aux premiers, que comme hommes, ils sont exposés aux caprices & aux vicissitudes les plus étranges de la fortune : aux peuples, qu'ils veulent en vain sortir de leur sphére, que Dieu qui tient en sa main le sort des Rois, après une humiliation passagere sçait disposer les causes secondes pour les rétablir tout-à-coup dans toute leur gloire & leur puissance. Cette même année nous fera voir encore la prudence & les artifices d'un Prince puissant, confondu, & les pié-

1413. Pâques le 23 d'Avril.

Situation de la Cour & de Paris.

1413. ges qu'il avoit dressés à ses enr
mis tourner contre lui-même.

La nouvelle de la mort
Roi d'Angleterre dissipa
crainte qu'on avoit eue d'u
guerre étrangere. On supp
qu'un Roi de vingt-cinq ans
ne faisoit que de monter sur
Trône, seroit assez occupé
les mouvemens que produis
dans tous les Etats les chang
mens de Regne, surtout en A
gleterre. Chacun à la Cour
livra à ses passions & à ses pr
jets ambitieux, suivant les
ractères des personnes qui
avoient le plus de crédit &
vouloient y dominer.

Le Roi retombé dans sa d
mence depuis plus de deux m
n'étoit plus que l'objet d'une
tié que l'habitude avoit com
endurcie : respecté & obéi lo
qu'il jouissoit de sa santé, m
alors si foible de corps & d'e

prit, qu'il étoit le jouet ou plutôt l'esclave de ceux qui s'étoient emparés sous son nom du gouvernement. 1413.

La Reine qui en étoit dépouillée par le Duc de Bourgogne, s'étourdissoit sur cette humiliation, & tâchoit de s'en dédommager en se livrant avec sa Cour à la molesse, au luxe & aux plaisirs : triste consolation pour une ambitieuse qui eût voulu allier la volupté avec l'autorité. Elle ne laissoit pas de travailler à regagner cette autorité usurpée par l'objet de sa haine. Elle entretenoit ses intelligences avec le parti d'Orléans, elle tâchoit de ramener le Dauphin, aliéné contre elle par une sévérité peut-être excessive. Depuis son mariage il s'étoit laissé facilement séduire par les charmes d'une Cour corrompue. La Reine avoit cru le contenir

concert

les plus

Elle a

de f

d'intell

Lorraine

des L

avoit

de ces

avec

app

Ro

Pr

Le D

'i de ce deſpotiſme, il por- 1413.
l'indulgence à l'égard de
gendre juſqu'à vouloir igno-
es galanteries ſecrettes & ſon
fférence pour la Dauphine.
Ialgré cette diſſimulation
euſe, le Dauphin Prince vo-
:, flottant entre la volupté
a gloire, commença d'être
ontent que le Duc exerçât
fonctions. Lorſqu'il ſe vit à
ète de l'armée, environné
ant de Princes & de tant
fficiers Généraux aſſidus à
faire leur Cour, il fut en-
ité de tous ces honneurs &
tant moins diſpoſé à en laiſ-
jouir le Duc, qu'il étoit éloi-
des occaſions du plaiſir. Il
t cependant que ſon peu
périence cédât à la capacité
Duc. Mais dans les déciſions
ngeres à la pratique journa-
: des armes, il appuyoit ſou-
:& faiſoit prévaloir des ſen-

[illegible] ceux de ce [illegible] presque le Dauphin [illegible] conclure la capitulation de Bourges, & qui [illegible] de la paix [illegible]

Revenu à Paris, il avoit paru [illegible] encore plus de son [illegible] la route [illegible] s'étoit lié avec [illegible] d'Orleans & les Princes de son parti, surtout avec le jeune Comte de Vertus qui étoit de même âge & des mêmes mœurs que lui. Ils ne se quittoient presque plus. Ces Princes ne perdoient aucune occasion de s'emporter contre leur ennemi, moins encore par leurs discours que par leurs sentimens, qui ne respiroient que l'honneur, que la vertu, & dont le contraste avec ceux du Duc de Bourgogne n'étoit que trop sensible. Le Comte de Vertus avoit

vi le Dauphin, on ne par- 1413.
t que de leur union intime.
Le Duc de Bar (*a*), cousin
rmain du Roi, arrivé depuis
ı à la Cour & dans les inté-
s de la Maison d'Orléans,
toit aussi insinué dans les bon-
s graces du Dauphin, & le
ttoit dans ses nouveaux pro-
s. Ce Duc méprisant le calme
nuyeux de sa petite Cour, se
oposoit de figurer sur le théâ-
: de celle de France, si fer-
e en grands événemens.
A Melun le Dauphin s'étoit
pproché de la Reine qui l'a-
it flatté & caressé; réduite à
manége, pour regagner en
ıt ou en partie sa premiere au-
ité. Pour entretenir ce jeune
ince dans la résolution d'en
ouiller le Duc de Bourgo-
e, elle avoit engagé le Duc

ı) Edouard I. fils de Robert Duc de
& de Marie de France, tante du Roi.

[illegible] iere, à
[illegible] Dauphin, qui j
[illegible] eçu les avances
[illegible] eve, croyant
[illegible] lier devan
[illegible] de son
[illegible] de son
[illegible] peu impor
[illegible] chemisant
[illegible] pa
[illegible] de Bourgo
[illegible] pour ne pa
[illegible], ce
[illegible] embu
[illegible]
[illegible]
[illegible] Les va
[illegible]
Il [illegible] le Roi
[illegible]
[illegible]
mêmes Princes qu'il [illegible]
voit la veille [illegible]
sentoit que la Paix d'Au
n'avoit été qu'un nouveau

pour le tromper. Il pénétroit 1413.
l'intérieur du Duc d'Orléans, qui loin de l'exécuter, continuoit à porter le deüil de la mort de son pere, & s'obstinoit toûjours à ne pas revenir à Paris ; il y avoit seulement envoyé le Comte de Vertus, en effet, pour séduire le Dauphin, pour y fomenter la haine qu'on portoit au Duc de Bourgogne, & l'avertir quand il seroit tems de venir l'opprimer.

Le Duc de Bourgogne observoit tous les pas & les moindres démarches du Dauphin. Elles tendoient toutes à l'indépendance, toutes à se déclarer pour les Princes d'Orléans. Il connut qu'il ne devoit plus espérer de réconciliation avec eux, & que leur haine étoit immortelle. Il détesta les Paix illusoires de Chartres & d'Auxerre. Il se rendit tout à sa haine, &

[illegible] moins
[illegible] Cuve
[illegible] en
[illegible] traine
[illegible] l'en
[illegible] Minist
[illegible] & d
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] rendre la
[illegible]

Il commença par faire [illegible]
de le bruit dans Paris, qu[illegible]
Princes n'agissent pas [illegible]
ment, qu'ils [illegible]
d'Auxerre, le Comte d'A[illegible]
grand train [illegible]
pays, [illegible]
encore en [illegible], comm[illegible]
dé par [illegible] le Boisbour[illegible]

Les Parisiens écouterent avidemment ces discours, & leur haine contre les Armagnacs qui n'étoit qu'assoupie, se réveilla facilement. 1413.

Dans ce même tems il arriva à Paris des Députés des Princes; ils venoient assurer le Roi de leur obéissance, & demander l'exécution de plusieurs articles du Traité de Bourges. On remit à leur faire réponse, lorsque le Roi jouiroit de sa santé. Ils resterent à Paris pour l'attendre.

Réformation dans les Finances.

L'Université & le Corps de Ville sollicitoient toujours la réforme proposée par le Docteur Pavilly. On faisoit le Procès par contumace à des Essarts pour les quatre millions de son débet. Conformément au plan du Docteur, on déplaça tous les Officiers des Finances, non pas qu'on les eût convaincus de

M. S. D. l. 33. c. 1. Choisi Ch. VI. P. Anselme.

[illegible] les
[illegible] par
[illegible]
[illegible]
[illegible] leurs
[illegible]
[illegible] ne pas
[illegible]
[illegible] à
[illegible]
[illegible] de
[illegible] ignorant le
[illegible] à Pa-
[illegible] Pari-
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] peuple
[illegible]
[illegible]
[illegible] Paris
[illegible] La

ſe avoit de la naiſſance, du 1413.
ice & une telle réputation
robité, que le Duc de Bour-
ne ne s'y oppoſa pas, quoi-
la Heuſe eût épouſé une pe-
fille de Montaigu (*a*). On
rima la Charge de Grand-
re des Eaux & Forêts pour
ire perdre le prix à des Eſ-
, qui ſe l'étoit fait aſſigner
es Aydes, & pour multi-
ſes délits. A l'égard des
nces, on nomma treize
miſſaires pour les régir &
former les abus. Quatre du
gé, quatre de la Nobleſſe,
du Parlement, le Docteur
hon pour l'Univerſité, &
ve Echevin. Aſſemblage bi-
de gens qui pouvoient être
capables pour les affaires
urs diſtricts, mais ineptes

Jeanne de Chaumont, fille de Guil-
III. Seigneur de Quitry, & de Robine
ntaigu.

La Cour de la Reine étoit 1415.
une magnificence qui n'eut
jamais d'égale. Elle la portoit
à plus haut point & avoit à sa
suite un nombre infini d'Offi-
ciers, de Dames, de filles de
qualité d'une beauté rare & qui
toutes pour lui plaire imitoient
son luxe. Cette foule de belles
Dames étoit environnée de
toute la jeune Noblesse. C'étoit
l'école du plaisir & de la galan-
terie. Le Duc de Baviere en fai-
soit les honneurs. La Reine l'ai-
moit tendrement, elle désiroit
toujours qu'il s'établît en France
& qu'il y prît une alliance qui
le pût fixer. Déja veuf d'une
Princesse du Sang, il en recher-
choit encore une autre (a); c'é-
toit la sœur du Comte d'Alen-
çon, veuve d'un fils de Roi. La

(a) Catherine d'Alençon, veuve de D.
Pedre, Infant de Navarre, Comte de Mor-
taing.

[illegible]

La Dauphine [illegible]
Mon de Tonnerre dans [illegible]
des [illegible] comme [illegible]
[illegible] de ces [illegible]
avec une superbe spectacle
Duc de Bourgogne [illegible]
changer ce mariage qui
avoit plus [illegible]
& la famille Royale avec
& des Armagnacs. Dans ce
seil où ce Duc se trouv
Dauphin fit arrêter trois
sions importantes sans les
concertées avec ce Prince
me presque malgré lui. L
miere, qu'on décrieroit en
ce les monnoyes étrange

en troubloient le commerce. 1413.
La seconde, que la moitié du produit des Aydes seroit assignée pour la solde des gens de guerre afin que le payement n'en fût jamais retardé. Par cette déclaration, le Dauphin se concilioit leur amour. La troisiéme, qu'on retireroit de la Reine certaines terres montant à vingt-cinq mille francs, assignés pour son douaire & dont il n'étoit pas juste qu'elle jouît avant le tems. La Reine s'en plaignit assez amèrement. Le Dauphin ne parut pas s'en inquiéter. Elle se tut pour ne pas se brouiller avec son fils. Elle vouloit le ménager à bien des égards. Le Duc de Bourgogne surpris & irrité de la conduite du Dauphin, dissimula. Silence plus redoutable que les reproches qu'il eût pû faire à son gendre.

Comme on avoit reconnu l'in-

[illegible] des C
[illegible] pour l'ad
[illegible], il
[illegible] voir.
[illegible] le fai
[illegible] que
[illegible] ment
[illegible]

L[illegible] par ordr
[illegible] absenté
[illegible] s'étoient
[illegible] trouv
Protecteurs auprès du Daup
[illegible] s'établit
Il avoit à la Cour des par
encore [illegible] que le
tres [illegible] lui
fait des [illegible]. Les Prince
parti d'Orleans s'y joigni
Ils remontrerent au Dau
que le Duc de Bourgogne
déplacé le plus habile Min
des Finances que la France
encore eu ; le seul qui pou
y rétablir l'ordre & le cr

Que c'étoit un Miniftre irré- 1413.
réhenfible. Le Dauphin furpris
e ce difcours leur oppofa le
ébet de quatre millions. Mais
es Effarts qui ne ménageoit
lus le Duc leur avoir permis de
ire fon fecret au Dauphin :
u'il avoit remis cette fomme
ı Duc, qu'il avoit fa décharge,
que le Duc lui avoit défendu
: s'en fervir.
Le Dauphin voulut être éclair-
par lui-même. Il permit à des
farts de fe rendre auprès de
fecrettement. Des Effarts lui
ontra la quittance du Duc fi-
ıée de ce Prince & fcellée de
n petit fceau. Le Dauphin re-
nnut la profonde politique de
n beau-pere & la détefta. Il fit
le careffes à des Effarts & lui
la avec confiance. Alors ce
iniftre dont le génie étoit vaf-
& hardi, pénétrant toutes les
es du Dauphin, lui parla felon

1413. son cœur. Il étoit à secouer joug qui ne convenoit plus un Prince de son age, hérit présomp. de l'Etat, & qui p dant la maladie du Roi dev prendre en main le gouvern ment. Le Dauphin lui av quels étoient ses sentimens. Q avoit déja commencé à agir dépendamment, mais qu'il voy de grands obstacles pour c duire ce dessein à sa perfecti Des Essarts les diminua, lui comprendre qu'ils n'étoient invincibles. Ils entrerent ensu dans le detail : il dressa un pl qui fut goûté du jeune Prin avec d'autant plus de joie q flattoit ses désirs & qu'il paro soit appuyé sur des raisons & d moyens tout-à-fait vraisemb bles.

Des Essarts l'assura qu'il s' falloit beaucoup que le Duc Bourgogne fût le maître da

s ; que tous les honnêtes 1413.
; & les principaux Bourgeois
ent disposés à se déclarer
: le parti d'Orléans, lors-
s le pourroient faire sure-
t ; que lui des Essarts répon-
de la plus grande partie du
ple dont il étoit fort aimé,
e chasser le Duc de Bour-
ne de la Capitale du Royau-
: il ne dissimula pas au Dau-
n quelle effusion de sang pou-
coûter cette entreprise. Il
roposa, pour l'éviter, un
en qui procureroit au Prin-
: même avantage sans rien
ner ; l'accès de la maladie
Roi étoit prêt de finir. Ceux
en connoissoient les symptô-
l'assuroient. Des Essarts mon-
u Dauphin la facilité d'en-

1413. il se chargeoit de l'exécution. Il dit au Dauphin qu'il falloit mander au Duc d'Orléans de les venir joindre avec les troupes qui étoient en Gâtinois : qu'alors le Duc de Bourgogne se trouvant à Paris sans appui, privé de l'autorité Royale qu'il tiroit des seules personnes du Roi & du Dauphin, seroit forcé de fuir en Flandre. Il fit sentir au Dauphin que délivré de la tirannie du Duc, & uni avec le Roi, la Reine & tous les Princes du Sang, il seroit en état de gouverner tranquillement le Royaume.

Le Dauphin persuadé par des Essarts, se détermina sur le champ à cet enlevement & s'en reposa sur lui de l'exécution du projet. Des Essarts ne manquoit ni de cœur, ni d'activité ; mais il n'avoit pas la prudence nécessaire pour prévoir & lever

; les obſtacles qui s'y pou- 1413.
ent rencontrer.

'out ce grand projet s'éva-
it par la continuation de la
adie du Roi. Loin de finir,
reprit de nouvelles forces
evint plus fâcheuſe. Le Dau-
n ne penſa plus à cet enléve-
it impratiquable: Il conſulta
: ſes amis de plaiſir ſur ce
l y avoit à faire. S'ils euſſent
bien ſenſés, on n'auroit rien
é avant le retour de la ſan-
lu Roi. Mais ils haïſſoient
le Duc de Bourgogne, ils
ient impatience de le chaſſer
a Cour, & d'y voir domi-
le Dauphin; lui-même le
roit avec tant d'ardeur, qu'il
lut d'employer ſon auto-
, & les forces qu'il avoit en
n pour ſe rendre maître de
is, & y exercer hautement
fonctions de ſa Charge de
utenant-Général de l'Etat.

Des Eſſarts s'empare de la Baſtille pour le Dauphin.

M. S. D. l. 33. *c.* 1. 3.
St. Remi c. 27
Choiſi.
Héraut de Berri.

1413. [illegible]
cer par s'assurer de la
qui commandoit le p
qui faciliteroit aux Tr
Orléanois l'entrée d
quand il seroit nécess
en avoit en Brie & en
qui en peu de tems p
être mandées.

Il y avoit à crain
cette entreprise, que
ne prît sur le champ l
Le Dauphin rassura l
en l'instruisant qu'il s
prêter serment par le
neur & les Echevins,
souffrir que les Parisien
les armes, qu'après l
averti deux jours avant
paroissoit suffisant pour
ses mesures, & pour
les Gens de Guerre. Il
résolu qu'on s'assureroit
tille au nom du Daup
Essarts s'en chargea, &

phin lui en fit expédier, l'ordre signé de sa main. 1413.

Muni de cet ordre, fier de sa nouvelle faveur, & courant pour la troisiéme fois la carriere périlleuse de la fortune, il se montra publiquement dans Paris, accompagné d'Antoine, son frere, de plusieurs Officiers & Gentilshommes de la Cour du Dauphin, bravant la colere du Duc de Bourgogne, & les procédures du Conseil.

Le Duc surpris de cette audace, comprit qu'il se préparoit quelque nouveauté. Il eut bien pû opprimer des Essarts, & le prévenir. Mais le voyant soutenu des gens du Dauphin, il ne voulut pas se commettre ouvertement avec ce jeune Prince. Il se contenta de faire observer des Essarts, & de tenir sa faction en haleine, pour agir selon les occurrences.

Des Essarts trouva ses Espions,
1413. assembla ses amis & ses créatures, noüa des intelligences dans la Bastille ; quoique cette Forteresse fût remplie d'armes, de provisions de guerre & de bouche, il trouva le moyen d'y entrer à la pointe du jour du 28 d'Avril, & de s'en rendre maître en vertu de l'ordre du Dauphin.

Le Duc de Bourgogne l'apprit presque dans le moment. Il reconnut d'où partoit le coup : il ne douta plus que le Dauphin ne voulût l'exclure du Gouvernement. Résolu de s'y opposer, il ne vit de moyens pour y parvenir, que celui de soutenir une nouvelle guerre civile, ou de faire agir les Parisiens tout prêts à lui obéir aveuglément. Le succès de la guerre civile étoit incertain, même scandaleux, s'agissant de prendre les armes

contre l'héritier de la Couronne. Il prit le second parti, il produisoit pour lui, le même effet. C'étoit le parti le plus fin & le plus nouveau qu'un Prince eût encore pris pour exciter dans l'Etat une sédition sans en encourir la haine. Il envoya verbalement ses ordres secrets aux Echevins dont il étoit assuré, & attendit tranquillement dans son Hôtel les événemens, se réservant d'y prendre la part qui lui conviendroit. 1413.

Déja au bruit de l'entreprise de des Essarts, tout est en mouvement dans les différens Quartiers de Paris. A un bruit sourd succéde aussi-tôt un cri public, que les Princes veulent enlever le Roi & le Dauphin, & qu'ils se sont assurés de la Bastille pour introduire leurs Troupes dans Paris. De Laistre & Guillaume Baraut étoient les auteurs de ces

1413 bruits, tous deux passionn
Bourguignons, gens d'esprit
de quelque mérite, mais imp
tiens de s'élever par les voy
les plus promptes. De Laill
étoit second Président de
Chambre des Comptes, & B
rant, Secrétaire du Roi. Le pe
ple s'attroupa de tous côtés à
bruit. Les Chefs des séditieu
s'y joignirent, Jean de Troy
l'Echevin, Jean le Goix, Deny
Chaumont, & Simon le Cou
telier.

De Troye, originairemen
Chirurgien, & assez habile dan
sa profession, étoit âgé de prè
de 70 ans. Ses cheveux blancs
sa taille encore droite, sa voi
forte & sonore le rendoient vé
nérable : une éloquence nature
le, un esprit hardi & ferme
lui avoient acquis un si gran
pouvoir sur le petit peuple, qu'
en disposoit à son gré. Le Goi

Bouch[illegible] , [illegible] s de Boucher, 1413.
avoit quitté depuis deux ans sa
profession pour entrer dans les
affaires de la Vi[illegible]. Il s'étoit dis-
tingué avec ses freres dans le
fameux Régim[illegible] des Bouchers;
& ils y avoient [illegible]quis une gran-
de autorité. C[illegible]aumont, Pelle-
tier, marchoit [illegible]r les traces des
Goix, aussi au[illegible]lacieux & pres-
qu'aussi accrédi[illegible] qu'eux. Enfin
le Coutelier qu'on avoit surnom-
mé Caboche, n'étoit qu'un sim-
ple écorcheur de bêtes, mais
son audace à proposer & à exé-
cuter les entreprises les plus pé-
rilleuses, sa crua[illegible], sa féroci-
té, son aveugl[illegible] éissance aux
ordres du Duc [illegible] Bourgogne,
lui firent un n[illegible] dans Paris;
nom odieux au[illegible] gens de bien,
mais terrible, & si célébre,
qu'il fut long-tems regardé com-
me le Chef de sa Troupe, à la-
quelle il donna son nom, &

[illegible] ... [illegible] ... dispose
[illegible] ... je
[illegible] ... de v
[illegible] ... plaisi
[illegible] ... qu'
[illegible] ... peupl
[illegible] ... c
[illegible] ... Partisans
Bourgogne [illegible]
[illegible]
[illegible] ... & [illegible]
[illegible] plus grands [illegible]
[illegible] pointe du jour du Sam
29 [illegible] se rendre
à la Gréve, suivis d'une g
de multitude de peuple. [illegible]
audace fut fomentée par l'arr
de trois personnes de qu
(a) qui vinrent les joindre,
trois Partisans du Duc de B
gogne, les commensaux

(a) [illegible] de Jacqueville, Robert
[illegible] Charles de Recourt de Lens,
[illegible] le Borgne Cardain [illegible]
[illegible] de Vianne.

logeans dans son Hôtel. On ne 1413.
pouvoit douter qu'il ne les eût envoyés pour conduire cette populace, pour diriger ses mouvemens, & pour la faire marcher avec quelque ordre & quelque discipline.

Jacqueville, Gentilhomme Normand, avoit du service & de l'intrépidité. Las de se voir sans récompense, il s'étoit donné au Duc de Bourgogne, Prince libéral, & qui avançoit rapidement ses Partisans. Mailly, cadet de cette illustre Maison de Picardie, avoit blessé un homme à mort, & étoit sorti de cette mauvaise affaire par le crédit de ce Prince, qui l'avoit fait son Chambelan. Enfin, Lens, cadet de sa Maison, né avec de l'esprit & du courage, mais mal partagé des biens de la fortune, cherchoit à s'élever à quelque prix que ce fût. Ils

1413. étoient tous trois Chevaliers, avoient à leur suite plusieurs O ciers ou Gentilshommes de l'H tel de Bourgogne.

A peu près à la même heu mais avec des intentions bi différentes, le Prevôt des M chands, les Cinquanteniers, plusieurs bons Bourgeois, s' toient assemblés sans arm dans l'Hôtel-de-Ville, d'où voyoient cette troupe de m tins qui grossissoit & qui jett de grands cris. Reflechissa sur l'émeute du jour précéden & sur le péril du jour présen ils opinerent à faire quitter l armes au peuple, & à le fai retourner dans ses maisons. I députerent un d'entr'eux po porter ces ordres aux mutin & leur déclarer que l'enlév ment du Roi & du Dauph n'étoit qu'un bruit sans fond ment, & que ce n'étoit poi

à eux à entrer dans les affaires 1413.
de l'Etat, ni dans celles de la Ville.

De Troie & Caboche étoient à la tête des factieux : fiers d'être appuyés de trois personnages qualifiés, & tous Bourguignons, ils répondirent qu'on avoit inutilement représenté au Roi le nom & les crimes des traîtres ; que les Ministres en ayant négligé le châtiment, c'étoit à eux à le procurer, & à ne pas souffrir surtout que des Essarts se fût emparé à leurs yeux de la Citadelle de leur Ville.

En même-tems jettant des cris furieux, ils prirent le chemin de la Bastille. Jacqueville & Mailly étoient à leur tête, les rangeoient & leur faisoient garder quelque ordre & quelque discipline. Ils n'étoient que trois mille, mais au bruit de leur marche tout Paris s'émut.

3. Leur nombre grossissoit à
moment, & ils se trouverent
vingt mille lorsqu'ils arriverent
devant la Bastille : munis c
toutes sortes d'armes, ils l'ir
vestirent aussi-tôt, & firer
d'assez inutiles efforts pour l
forcer.

Quoique des Essarts eût pe
de Troupes, il ne lui étoit pa
difficile de résister a une popu
lace qui n'avoit de terrible qu
ses cris & sa fureur. Mais il fu
épouvanté du nombre, surtou
de l'inaction du Dauphin, d
voir qu'au préjudice du sermen
qu'on lui avoit fait, les Pari
siens s'étoient attroupés en
grand nombre, & en venoien
a une guerre ouverte. Il com
prit qu'on méprisoit l'autorit
de ce Prince, & qu'il en étoi
abandonné. Il s'effraya & mollit
Il appella d'une fenêtre Jacque
& Mailly. Il leur montra

les ordres. Leur dit qu'en les ſuivant, il n'avoit pas cru déplaire au peuple, ni l'irriter : qu'il étoit prêt à ſortir de la Baſtille, & les ſupplia les mains jointes de lui en procurer la liberté. 1413

L'impoſſibilité de forcer la Baſtille avec de pareilles troupes, fit écouter la propoſition ; l'ayant faite à de Troïe & à Caboche les principaux Chefs des factieux, ils la rejettérent avec indignation. C'étoit bien plus de des Eſſarts dont ils vouloient ſe rendre maître, que de la Baſtille. Ils ſe liérent par des ſermens terribles avec tous les autres Chefs. L'aſſaut fut ordonné malgré les remontrances de Jacqueville & de Mailly, qui en prévoyoient le mauvais ſuccès. Des Eſſarts ſe diſpoſa à ſe défendre vigoureuſement, puiſqu'il s'agiſſoit de ſa liberté & de ſa vie.

1413. Dans ce moment le Duc d
Bourgogne arriva.' Son autori
calma la fureur de ce peuple.
leur représenta qu'ils se ren
droient criminels de Leze-M
jesté en employant la force po
se rendre maîtres de des Essart
il ajouta qu'il sçauroit bien l'o
bliger à en sortir. L'assaut f
suspendu. Le Duc eut une entr
vue avec des Essarts dont le d
tail est ignoré.' Il en eut une au
tre avec les Chefs des factieux
on croit qu'il concerta avec eu
l'entreprise qu'ils exécutérent.

Les séditieux forcent l'appartement du Dauphin.

M. S. D. l. 33. c. 2. 4. 15. 17. 27. S. Remi, c. 27. Choisi.

Le Duc ne les eut pas plut
quittés pour retourner à so
Hôtel, que leurs Chefs s'écri
rent qu'il falloit aller à l'Hôt
de Saint Paul pour faire des re
montrances au Dauphin, & a
racher d'auprès de lui les pers
des séducteurs qui abusoient d
sa jeunesse, qui le portoient à
débauche, qui l'exposoient p

vie déréglée à tomber dans 1413.
ieste maladie du Roi, four- *Héraut de*
: tous les malheurs de l'E- *Berri.*
'ans trop se fier aux promes-
u Duc de Bourgogne pour
ddition de la Bastille, ils
fferent investie par la moi-
e leurs troupes. Ils se fai-
t tous une affaire capitale
ir des Essarts entre leurs
s. L'autre moitié marcha
le palais du Roi, faisant
r à leur tête l'étendart de
ille, poussant des cris de
nés, & donnant des mar-
d'une fureur & d'une rage
ıcevable.

: Dauphin avoit appris avec
ıement le siége de la Bas-
Il pensoit aux moyens de
:ourir & croyoit que la ré-
ce de des Essarts lui en don-
t le tems. La nouvelle de
approches le surprit bien
ıtage, & lui donna d'abord

1413. de l'indignation. Il assembla à la hâte ce qu'il avoit auprès de lui de Noblesse & d'Officiers. Un d'entr'eux, sans doute un homme de cœur & d'esprit, fut d'avis de faire prendre les armes à toute sa maison & de se deffendre vigoureusement dans l'Hôtel qui pouvoit resister à un coup de main. Il dit que ce peuple ne pouvoit demeurer si long-tems assemblé, qu'il seroit peut-être effrayé de cette vigueur & du ton d'autorité avec lequel on lui répondroit ; enfin que tous les bons Bourgeois de la Ville se mettroient en mouvement & ne souffriroient pas qu'on fît impunément une telle insulte à l'héritier de la Couronne.

Pendant qu'on délibére, qu'on propose des difficultés, qu'on concerte les ordres qu'on doit donner, la troupe des mutins arrive, arrache avec insolence

l'Etendart Royal toujours suſ- 1413.
pendu à la principale porte du Palais, met en ſa place l'Etendart de la Ville, & inveſtit tout l'Hôtel, en demandant avec des clameurs effroyables & un emportement affreux à parler au Dauphin.

A la vûe de cette multitude, le projet de ſe défendre fut abandonné comme impratiquable; l'effroi ſaiſit le Dauphin, mouvement naturel à ſon âge & dans une telle occaſion. Tous ceux qui étoient avec lui, n'eurent devant les yeux que l'image d'une mort prochaine, & devinrent tous comme autant d'eſclaves de ce peuple en fureur. Au milieu de ce trouble le Duc de Bourgogne arrive ſuivi du Duc de Lorraine & d'une partie de ſa Maiſon. Il goûte à longs traits la joie ſecrette de voir le Dauphin (qui vouloit ſecouer ſon

1413. joug) dans une telle perplex
té. Diſſimulant ſes ſentimens
compoſant ſon viſage, il lui
de ſe poſſéder, de ne pas cra
dre cette populace & d'aller
parler.

Le Dauphin voyant la né
ſité de ſuivre ce conſeil, ſ
à une des fenêtres du Palai
s'adreſſant à cette multit
lui dit d'un ton doux &
jeſtueux que ſa jeuneſſe
doit encore plus aimable
mêlé de frayeur : *Que*
vous mes chers amis ? Qu
vous améne en ſi grand de
Parlez, me voici prêt à
tendre, & répondre
ſirs ?

De
ce,

races, & qui ne sont tous 1411
s que du bien de l'Etat, &
vice de Sa Majesté. S'ils
is les armes, c'est dans la
xposer leur vie, & de ré-
s'il le faut leur sang pour
ls sont affligés, jusqu'au
u cœur de voir votre flo-
jeunesse séduite & corrom-
les traîtres qui vous en-
t, & qui vous détour-
sentier glorieux que vous
é vos illustres ancêtres.
prennent qu'à eux, vous
jeune en
u'à eu
s m
où

1413. joug) dans une telle perplexité. Dissimulant ses sentimens & composant son visage, il lui dit de se posséder, de ne pas craindre cette populace & d'aller lui parler.

Le Dauphin voyant la nécessité de suivre ce conseil, se mit à une des fenêtres du Palais, & s'adressant à cette multitude, lui dit d'un ton doux & majestueux que sa jeunesse rendoit encore plus aimable, mais mêlé de frayeur : *Que voulez-vous mes chers amis ? Quel sujet vous améne en si grand désordre ? Parlez, me voici prêt à vous entendre, & à répondre à vos désirs ?*

De Troie alors fit faire silence, & lui parla en ces termes :

Mon très-redouté Seigneur, vous voyez ici les fideles Bourgeois de la bonne Ville de Paris qui se recommandent à vos bon

es graces, & qui ne sont tous 1411.
nimés que du bien de l'Etat, &
u service de Sa Majesté: S'ils
nt pris les armes, c'est dans la
le d'exposer leur vie, & de ré-
andre s'il le faut leur sang pour
us. Ils sont affligés, jusqu'au
nds du cœur de voir votre flo-
ssante jeunesse séduite & corrom-
ue par les traîtres qui vous en-
ronnent, & qui vous détour-
nt du sentier glorieux que vous
nt tracé vos illustres ancêtres.
s ne s'en prennent qu'à eux, vous
oyant si jeune encore, & n'at-
ibuent qu'à eux seuls la corrup-
on de vos mœurs, & le déré-
lement, où en vous obsédant
ns cesse, ils tâchent de vous pré-
piter. Vous ne pouvez avoir ou-
lié, mon très-redouté Seigneur,
s mécontentemens que vous ont
arqué sur votre conduite la Rei-
e & Messeigneurs les Princes.
e peuple fidele rempli de l'amour

1413. *& du respect le plus tendre, trem-ble qu'une pareille éducation ne vous rende indigne du premi[er] Trône du monde, où vous de[vez] un jour monter. Il en a porté [ses] plaintes au Conseil, qui a nég[li]gé d'y apporter le remède conv[e]nable. Il vient vous le procur[er.] Il vient se faire raison lui-mê[me] de ces lâches séducteurs, & il vo[us] supplie de les lui livrer.*

Ce discours qui n'avoit ri[en] d'obscur, allarma encore p[lus] le Dauphin. Il n'étoit pas acc[ou]tumé d'en entendre de pare[ils.] On ne lui disoit que trop vr[ai,] quoiqu'on le lui dît avec in[so]lence, & les armes à la ma[in.] Le Dauphin ne répondit rie[n à] une harangue si indécente. I[l se] retira de la fenêtre, & ren[tra] dans la Salle. De Troie mo[nta] l'escalier, qui aussi-bien que [la] Cour, fut rempli des prin[ci]paux Chefs du peuple, & d'u

de leurs Soldats. De Troie 1413.
e le Dauphin environné
ic de Bourgogne, de son
celier & de plusieurs Offi-
Il le pressa de nouveau
i remettre ces Conseillers
es qui le trahissoient, &
e peuple demandoit. Le
ain continuoit de garder
nce. Vailly son Chance-
s'impatientant, dit à de
de les nommer. On pré-
que le Duc de Bourgogne
rtoit la liste dans la man-
e sa robe, & qu'il la glissa
tement à l'Echevin. Quel-
sans doute s'en apperçut,
ie ce fait fut reproché dans
te au Duc par un acte pu-
Cette liste entroit dans un
des favoris & de la Mai-
lu Dauphin, que les sédi-
ne pouvoient sçavoir, &
e pouvoit être connu que
ne personne de la Cour.

1413. les mains d'une Garde, comme saisis d'une subite rage, ils enfoncerent toutes les portes de l'appartement du Prince, en parcoururent toutes les Chambres, & même celle du lit : ils y arrêterent toutes les personnes comprises dans la liste. Aucune ne résista, toutes étant errantes & épouvantées. Le Duc de Bar fut aussi arrêté, & emmené avec les autres. On ne doute pas que le Duc de Bourgogne n'en eût donné l'ordre, le Duc de Bar étant un de ceux qui avoient le plus fortement excité le Dauphin à sortir de tutele : avec ce Prince ils emmenerent la Riviere, les deux d'Angennes, fils de Renaud, qui avoit été son Gouverneur, & qui étoit actuellement son grand Chambelan. Boissay & l'aîné Vitry, ses Valets de Chambre ; du Menil, Ecuyer tranchant,

:hant & son frere, les deux 1413.
Girasmes & deux autres Offi-
ciers. Le jeune Vitry s'étoit sau-
vé dans la chambre de la Dau-
phine qui le tenoit entre ses
bras, & demandoit grace pour
lui. Les factieux l'en arrache-
rent brutalement; ils ne trouve-
rent pas les autres contenus dans
la liste. Ils firent monter ces
onze à cheval pour les conduire
à prison : on voyoit avec eux,
au grand étonnement de tout
Paris, le Duc de Bar, petit-fils
du Roi Jean, qu'on traînoit
prisonnier dans la Capitale du
Royaume de son ayeul.

Ils furent menés à l'Hôtel de
Bourgogne, le Duc de Bour-
gogne les suivant accompagné
d'une partie de sa Cour. Démar-
che peu honnête, & qui devoit
bien empoisonner son triomphe.
Une escorte de deux ou trois
cens hommes environnoit ces

1413. prisonniers. Le reste de ces tro
pes nombreuses demeura auto
de l'Hôtel S. Paul, qu'il ten
investi. Ainsi la Famille Roy
se trouva comme prisonnier
pendant que l'autre moitié d
mutins, au nombre de plus
dix mille, étoient devant la B
tille, & la serroient étroit
ment.

Quelques massacres dans Paris. *Ibid.*

Jusques-là il n'y avoit poi
eu de sang répandu; quelq
grand que fût le crime des fa
tieux, il se pouvoit répare
Mais on connut bientôt le da
ger d'armer une populace: a
privoisée avec le crime, el
passe facilement à de plus gran
attentats. Prête d'arriver à l'H
tel de Bourgogne, elle renco
tra Vatelet, habile Canonie
serviteur du Duc d'Orlear
Elle se jetta sur lui, & le p
gnarda; il s'étoit vanté, diso
elle, de brûler la Ville avec d

ux d'artifice. Un particulier 1418.
'avisa de blâmer une action si
ruelle, elle le poursuivit jusques
ans l'Hôtel du Comte de Ver-
is, & l'y tua de sang froid.
n passant devant la Maison de
aoul de Bridou, Secrétaire
u Roi, elle y entra à la solli-
itation des deux Cailles, ses
nemis, l'arrêta prisonnier, &
emmena avec les autres. Les
ailles l'ayant vû parmi eux,
assommerent à coups de haches,
n disant que c'étoit un Arma-
nac, & que dans la derniere
uerre il avoit favorisé les Prin-
es. Ils jetterent son corps dans
a Seine. Martin d'Aure, Ta-
issier & Courtebotte violon du
Dauphin, qui passoient par ha-
ard devant eux, eurent le mê-
ne sort : voilà les exploits dont
est capable une populace furieu-
e, & qui a le dessus. Altérée
de sang, elle le répand avec fa-

1413. cilité, & s'applaudit des crimes qu'elle croit devoir être impunis.

Le Duc de Bourgogne ne voulut pas que les prisonniers restassent dans son Hôtel. L'intelligence eût été trop manifeste Il prétendoit que tout s'étoit fait sans sa participation. Il les fit transférer en diverses prisons. Le Duc de Bar fut mis au Louvre avec quelques autres. Vitry & une partie furent envoyez dans celle de l'Officialité. Le Duc de Bourgogne établit une garde sûre autour d'eux, il ne vouloit pas perdre le fruit de sa vengeance, le peuple demandoit qu'on fît sur le champ leur procés. Mais le Duc de Bourgogne jugea à propos de le suspendre jusqu'à ce qu'il fût maître du reste des Officiers du Dauphin. Il fit publier à son de trompe au nom du Dauphin

qu'ils eussent à se représenter, 1415.
à peine de bannissement. Extrême imprudence d'abuser du nom de ce Prince pour poursuivre ses domestiques, & grande simplicité de croire qu'ils viendroient se livrer à la rage d'un ennemi furieux, qui s'étoit soustrait aux loix du devoir & de la justice. L'effroi étoit si grand dans Paris que les Députés des Princes ne se fiant plus au droit des gens, se hâterent d'en sortir. Retirés à Chartres, ils donnerent avis à leurs maîtres de tout ce qui se passoit.

Le corps de troupes resté autour de l'Hôtel de Saint Paul, mettoit des corps-de-gardes à toutes les avenues, dans la crainte que le Dauphin ne s'échappât. Leurs Chefs ne voulurent pas même qu'il allât loger au Louvre, où il tenoit quelquefois sa Cour. Ils dirent qu'il

1413. étoit de la bienséance qu'il (
meurât avec le Roi & la Rei
Ils prirent des mesures p
faire subsister ce blocus, se
levant tous les vingt-qua
heures & se faisant apporter (
vivres dans leurs postes. L
nombre, en comptant ceux (
étoient devant la Bastille, s'ét
accru jusqu'à trente mille (
tenoient Paris & la Cour s
le joug. Le Duc de Bourgog
leur suggéroit sous main tout
qu'ils devoient faire. Il se flatt
par cette voie de réduire le D
phin à se soumettre à ses vol
tés, & de forcer les Prince
se réunir avec lui & à lui lai
le Gouvernement.

Reddition de la Bastille.

M. S. D. l. 33. *c.* 3. & 15. *Choisi Ch. VI.*

Jaqueville & Mailly
avoient conduit les prisonnie
revinrent joindre devant la B
tille le corps qui l'assiégeoit.
lendemain 30 d'Avril, quoi
ce fût le jour de la *Quasimod*

es chefs [illegible] ule qui étoient 1413
ce siége, envoyerent sommer
e Duc de Bourgogne de s'y
endre & de leur tenir la
arole qu'il leur avoit donnée
le leur faire remettre la Bas-
ille & la personne de des Es-
arts.

Le Duc y vint, il eut une
ouvelle conférence avec le
Commandant à qui il ordon-
a au nom du Roi de rendre sa
lace.

Des Essarts avoit eu le tems
e réfléchir sur le parti qu'il de-
oit prendre. Il avoit connu
vec quelle imprudence il s'étoit
ngagé dans son entreprise, sur
foi d'un Prince incapable de
soutenir. Instruit de son sort,
en redoutoit un funeste pour
i. Il ne pensa plus qu'à mettre
sureté ses jours & ceux de
frere. Il offrit de remettre
Bastille aux assiégeans & de

1413. Son refus irrita les mutins; de dépit ils revinrent à leur premier projet de travailler eux-mêmes à la réformation de l'Etat. Ils se confédérérent de nouveau par un serment solemnel. Ils associérent toute la Ville dans leur confédération, ils prirent pour signal des chaperons blancs, à quoi leurs amis seroient reconnus; ils déclarérent que tous ceux qui n'en porteroient pas seroient regardés comme les ennemis de l'Etat & de la confédération. Tout le monde prit ce signal sans lequel on risquoit d'être massacré.

En vingt-quatre heures tout ce qu'il y avoit d'étoffe blanche de soie ou de laine fut enlevé chez les Marchands; les chefs en portérent au Dauphin, aux Ducs de Berri & de Bourgogne, en les suppliant de marquer, en les portant, leur affec-

tion pour les confédérés. Ces 1413.
Princes n'hésitérent pas à les recevoir. Le Dauphin & le Duc de Berri malgré eux, mais cédant au tems. Le même jour les Chefs des séditieux firent partir des Députés pour les grandes Villes, chargés de leur communiquer le projet des Parisiens de réformer l'Etat, & d'affranchir les peuples de toutes les impositions extraordinaires.

Ces Députés portoient aux Officiers municipaux quantité de chaperons blancs, & les exhortoient à en faire prendre à tous leurs habitans. Ils furent reçus à bras ouverts. Tout applaudit à l'espérance de l'abolition des impôts. Tout prit le chaperon blanc. Tout le monde entra dans les vûes des Parisiens. Il n'y eut jamais, ni révolution, ni conspiration plus générale contre l'autorité. La

1413. effronterie demanderent audience pour le Carme Pavilly, qu'ils amenoient avec eux au nom du peuple. Le Dauphin cachant sa douleur & sa crainte, dit que le Conseil étoit prêt à l'entendre.

Ce Religieux étoit Docteur de Sorbone & fameux Prédicateur, mais d'un caractere violent, & qui sous son froc cachoit une ambition démesurée. Il crut cette occasion favorable pour s'élever en servant le Duc de Bourgogne, & en se prêtant à la passion des séditieux qu'il voyoit maîtres de Paris & de la Cour. Il fit dans sa harangue une longue & ennuieuse peinture des défauts du Dauphin en leur opposant le portrait d'un Prince accompli, dont il lui traçoit le modéle. Il y joignit une foule d'exemples des Princes que leurs crimes avoient

dus mal ureux. Il osa citer 1415.
maladie du Roi, & la mort
Duc d'Orléans comme une
nition des excès de leur jeu-
ße. Le dernier exemple ne
voit pas être agréable au Duc
Bourgogne dont il rappelloit
crime que ce Prince vouloit
re oublier. Enfin il s'empor-
jusqu'à apostropher le Dau-
in, & à lui dire en face, que
persistoit dans sa vie licen-
use, il forceroit les François
ransférer le droit d'aînesse au
ıc de Touraine, son frere.
Après ce beau discours, il
rla de la conduite & des de-
ndes du peuple : il demanda
'on accélérât le Procès des
nanciers : qu'on nommât des
ommissaires pour instruire ce-
des prisonniers, & qu'on
voyât en Guienne pour répri-
er les entreprises du Comte
Armagnac, qui au préjudice

1413. de la Paix d'Auxerre ,
conservé toutes ses force
pied.

Le Dauphin plein de do
& de ressentiment écouta
patience cette harangue o
se. Déja coutumé à l'adv
té, il dis nula profondén
Il ré ndit rien à ce q
av r lui de perso
dans discours du Moin
accorda seulement avec u
affable aux chefs des fa
tout ce qu'ils demandoient.
il pû les refuser avec sur
Ils tenoient assiégée la Fa
Royale, & ils comptoient
rien l'effusion du sang. Il
l'avis des Conseillers d'E
qui aussi allarmés que lui,
rent du même sentiment.
nomma des Commissaires
faire le Procès aux prisonni

Ce jeune Prince croyant
adoucir par sa bonté, & sa c

laisance   congédia avec des 1415
paroles gracieuses, les pria d'avoir des égards pour le Duc de Bar & pour ses propres Officiers, les exhortant de rentrer en eux-mêmes, & de s'abstenir de pareilles émotions si peu convenables à de fideles Sujets. Vaines & inutiles remontrances avec une populace qui n'est jamais si fiere que lorsquelle connoît qu'on la craint?

Le Dauphin ne dissimuloit pas seulement dans la vûe d'adoucir les rebelles, il vouloit encore leur fasciner les yeux pour les engager à lui laisser quelque liberté, & à ne pas l'observer de trop près. Il songeoit aux moyens de se tirer de ce fâcheux esclavage. Jamais Prince à son âge ne s'étoit trouvé dans une si dure extrémité. On lui avoit ôté ses favoris, & la plûpart de ses domestiques.

1413. Les autres épouvantés, étoie[n]
errans & cachés en divers lieu[x]
Il étoit sans conseil & sans ami
Un peu brouillé avec la Rein[e]
n'osant rien communiquer [a]
Duc de Berri, bon Princ[e]
mais foible, il vouloit ne ri[en]
devoir au Duc de Bourgogn[e]
qu'il haïssoit, & qu'il croy[oit]
l'auteur de toutes les insul[tes]
qu'on lui avoit faites. Isolé da[ns]
le Palais Royal, abandonné [de]
tout le monde, il n'avoit q[ue]
le Roi son pere, privé de sen[s]
& livré aux douleurs les pl[us]
aiguës.

Désespéré de son état, réd[uit]
aux abois, il écrivit au D[uc]
d'Orléans, au Roi de Sicil[e]
au Comte d'Alençon, au D[uc]
de Bretagne & au Comte d'A[r]
magnac. Il les informoit de
singuliere & cruelle situatio[n]
& imploroit leur secours.
écrivit lui-même toutes ses le[ttres]

es, & fut assez heureux pour 1413.
oüver encore un domestique
déle qu'il en chargea, & qui
ortit de Paris sans être décou-
ert. Ses lettres étoient pressan-
es. Il mettoit dans leur jour les
iolences qu'on lui avoit faites,
& pour les toucher, il récla-
noit leur fidélité, les liens du
sang, leur intérêt, & les loix
de l'honneur.

Prévoyant la lenteur de ce secours, il entreprit de s'échapper, & d'aller trouver ces Princes. Son dessein fut pénetré, soit qu'on le conjecturât à quelques démarches, soit que le Duc de Bourgogne l'apprît des espions qu'il avoit auprès du Dauphin. Sa captivité en devint plus étroite. Les factieux redoublerent la garde des avenues du Palais Royal. Ils faisoient la ronde toutes les nuits. Ils mirent des Corps-de-garde à toutes les por-

1413. tes de Paris ; on fouilloit mên
tous ceux qui entroient & q
sortoient. Heureusement le d
mestique du Dauphin étoit pass

Jaqueville Capitaine de Paris.

M. S. D. l. 13. c. 4. Conf. des Ordonnances.

Le Duc de Bourgogne q
conduisoit sourdement les séd
tieux, voyant qu'il n'y avoit pa
mi eux ni ordre ni disciplin
leur fit suggérer d'élire un C
pitaine général à qui tous l
autres seroient subordonn
Dans une assemblée de l'Hôt
de-Ville, on élut pour Ca
taine Général de Paris, Jacq
ville, homme d'esprit & d
cœur, qui eût été digne de
emploi, s'il avoit défendu u
cause légitime.

Malgré cette élection,
le même jour une troupe de
furieux se nommerent pour ch
Philippe du Mont, homme
cur. Ils le mirent à leur tê
& coururent en armes & s
ordre toute la Ville. Ils enl

soixante Bourgeois qui leur 1413.
nt suspects, & les mirent en
on.
après midi ils allerent en-
trouver le Dauphin. Ils lui
t confirmer l'élection de
neville, & donner le Gou-
ement de S. Clou & de
renton au Pelletier Chau-
t, & à l'Ecorcheur Cabo-
, qui prêterent le serment
e les mains de ce Prince,
issant de leur violence. Ils
orterent jusqu'à le forcer de
tuer de la Charge de son
ncelier, Vailly qu'ils te-
nt en prison, & de lui sub-
er Nielle, dont ce Prince
mécontent.
e 9 de May ils exigerent
Conseil une Ordonnance qui
ndoit de prendre les armes
un ordre par écrit du Roi
Connétable. Ils croyoient
à empêcher les Princes de

1413. s'approcher de Paris en arm
sentant bien l'orage qui pou
les menacer de leur part.

Le Roi recouvre la santé. *Ibid.*

Le Roi guérit plûtôt qu
n'avoit cru, & se trouva
santé le 8 de May. Chaque c
valescence lui fournissoit un n
veau spectacle de malheurs,
les derniers renchérissoient t
jours sur les précédens. Com
réveillé d'une létargie, il se tr
va dépouillé de son autorité
une vile populace & son priso
nier. Le Dauphin lui racon
tout ce qui s'étoit passé. Pe
être connoissant sa foiblesse,
sa téte encore mal affermie,
n'osa lui confier les moyens q
projettoit pour se tirer d'esc
vage. Il se repentit bien al
d'avoir précipité l'entreprise
la Bastille, certain que s'il
attendu un mois, il eut pû
lever de Paris le Roi son per
même de son consentement,
jet

jetterent un terrible embarras 1413.
le Duc de Bourgogne. Le Roi
voyant la disposition présente
des affaires, crut qu'il ne falloit
ni aigrir, ni irriter une popula-
ce insolente qui avoit franchi
les loix du devoir. Il jugea à
propos de dissimuler en atten-
dant que le tems fournît des re-
médes à un état si violent.

Ce sage Prince feignit de ne
pas s'appercevoir qu'il n'étoit
pas libre. Il déclara qu'il vou-
loit aller à Notre-Dame rendre
graces à Dieu de sa guérison. Ce
voyage, quoique court, allar-
ma les factieux, dans la crainte
que le Dauphin ne s'échappât.
Ils se rassurerent sur ce que tou-
tes les portes de Paris étoient
bien gardées, encore plus sur
ce qu'une partie de ceux qui te-
noient investi l'Hôtel S. Paul,
devoit escorter le Roi. Sa Ma-
jesté en partit en grande pom-

1413. pe, ayant à sa suite le Dau
les Ducs de Berri, de Bo
gne, tous les Seigneurs
Cour, plusieurs Conseille
Parlement, le Recteur de
niversité, & quantité de
Bourgeois, tout cela au m
de cette Milice confédérée

Le Roi prend le Chaperon blanc.

Ibid.

La présence du Roi ex
par tout où il passoit, de
de joye, & les applaudisse
que le peuple lui prodiguoit
tes les fois qu'il le voyoi
n'étoit encore qu'à moitié
min, lorsqu'il fut abord
de Troie, suivi du Prevôt
Marchands, des autres E
vins, & d'une grande tr
De Troie salua respectueuse
le Roi, lui présenta un ch
ron blanc, & le supplia
prendre & de le porter
l'amour de sa bonne Vill
Paris. Le Roi leur fit un
accueil, prit le chaperon b

le le mit sur sa tête, ayant quitté le sien. A son imitation, les Conseillers le Recteur, & tous ceux qui n'avoient pas de chaperon blanc, en prirent des mains des Echevins qui leur en présenterent. Le Roi fit ses dévotions à Notre-Dame, & revint à son Palais, tout lui ayant paru fort tranquille dans Paris. 1415

De Troie excité par le bon accueil qu'il avoit reçu, alla trouver le Roi le lendemain, & le supplia de mander les Princes pour venir travailler de concert avec le Conseil à la réformation de l'Etat. Le Roi leur fit écrire sur le champ & même au Duc de Bretagne. Mais loin de se rendre à cette invitation, ils se préparoient de répondre les armes à la main à l'espérance du Dauphin en accourant le venger. Le Comte d'Armagnac rassembloit ses troupes. Brebant &

1413. Boisbourdon tenoient toujours en haleine le corps qui étoit en Beauce & en Gâtinois, qui feignant d'être sans aveu, faisoient quelquefois des courses sur les terres des partisans du Duc de Bourgogne.

Malgré la dissimulation du Dauphin, le Duc de Bourgogne lisoit dans ses yeux & sur son visage le dépit, la colere & un vif désir de vengeance. Ce Prince avide de conserver son autorité ou plutôt de perpétuer sa tirannie, résolut de pousser le Dauphin à bout & de le ramener à force d'outrages a se soumettre a ses volontés. Quoique le Duc lui eût ôté la plûpart de ses amis & de ses domestiques, il crut que ceux qui restoient auprès de lui l'entretenoient dans son indépendance. Surtout il soupçonna la Reine, son frere le Duc de Baviere, d'en être les

Auteurs. Il ne pouvoit rien faire directement contre cette Princesse. Le Roi tout foible qu'il étoit ne l'eût pas souffert. Mais c'étoit assez la mortifier que de s'en prendre à son frere. Le Duc trouva encore d'autres moyens de l'humilier & de lui faire sentir sa puissance. Il exécuta ce projet en faisant agir les factieux dont il étoit encore plus le maître, depuis que Jaqueville, un de ses Courtisans, avoit été élu Capitaine Général. 1413.

Le jeudi 11 de Mai tous les Chefs des mutins mirent en mouvement cette multitude irritée follement & sans en sçavoir de raison. Ils allerent au nombre de douze mille portant tous le Chaperon blanc, se joindre à leurs compagnons devant l'Hôtel Saint Paul. Ils y entrérent. Ils pénétrérent jusqu'à la salle où étoit le Conseil & pré-

Les factieux enlevent du Palais Royal le Duc de Baviere, plusieurs Officiers du Dauphin & de la Reine même & Dames sa Mais[on]

M. S. l. 33.

1413. ſenterent au Dauphin un mémoi-
6. & 10 re qui contenoit leurs griefs.
St. Remi c. Ils demandoient qu'il fût lû pu-
27. Choiſi, Ch. bliquement. Le Prince le leur
VI. promit & les renvoya en les aſſurant qu'on leur feroit juſtice.

Le lendemain Jaqueville & les autres Chefs convoquérent en armes toute la milice bourgeoiſe de Paris : ſes Officiers, Cinquanteniers & Dixainiers, qui ſe voyoient menacés d'avoir leurs maiſons pillées & d'être aſſommés, n'oſoient déſobéir. L'épouvante étoit générale. Tout trembloit devant eux. Tout obéiſſoit au moindre ſignal. Jaqueville fit fermer les portes de la Ville pour ôter juſqu'à l'eſpérance de ſe ſauver. Il établit des corps-de-garde de dix ſoldats & d'un Officier d'eſpace en eſpace. Enſuite ils coururent à l'Hôtel Saint Paul avec le Moine Pavilly.

A la premiere nouvelle de 1413
cette émeute, le Roi s'étoit rendu dans la grande salle avec la Reine, le Dauphin, les Princes & le Chancelier (*a*). Les factieux y entrerent sans se faire annoncer. Ils demanderent audience pour Pavilly. Le Chancelier, Magistrat intrépide, le seul de l'assemblée qui fût de sens froid, demanda fiérement au Moine, qui l'avouoit? Suivant l'usage établi alors, personne ne parloit devant le Roi, ni le Conseil, sans avoir comme un garant de ses paroles.

Le Prevôt des Marchands & les Capitaines des quartiers déclarérent qu'ils avouoient Pavilly. Le Chancelier ne s'en contenta pas. Il fallut que les factieux fissent venir un bon nombre des principaux Bourgeois de Paris, qui déclarérent mal-

(*a*) Le Chancelier de Corbie.

1413. gré eux qu'ils avouoient Pavilly. Le Chancelier alors lui permit de parler. Sa harangue fut aussi hardie que la précédente. Il parla encore des défauts du Dauphin, des désordres où l'entraînoit l'exemple de ses Courtisans. Il s'étendit plus encore sur la conduite du peuple, dont il justifioit la nécessité & la justice. Il finit par demander l'approbation du Roi. Ce Prince répondit sur le champ avec bonté, les assura qu'ils seroient satisfaits & les congédia, mais d'un ton qui les fit obéir, n'ayant pas encore perdu tout le respect qu'ils devoient à leur Roi.

L'après-midi, il arriva un courrier qui apporta au Roi des lettres du Duc d'Orléans. A cette nouvelle les factieux crurent qu'ils étoient trahis, & que ce Duc mandoit au Roi les dispositions où étoient les Princes

courir à son secours. Le Duc 1413.
Bourgogne leur inspira vrai-
blablement ces pensées. Ils
érent en fureur, s'assemblé-
au nombre de dix mille,
nt Jaqueville à leur tête, ils
ent sur les trois heures à
ôtel Saint Paul, jettant des
effroyables, menaçant &
yant tout le monde sur leur
ge. Trois nouveaux chefs
ient joints à eux. Martel du
nil Chevalier, Leger Pou-
& Martin Coulomiers, Bour-
is de Paris, un des plus dé-
és au Duc de Bourgogne.
ntrérent dans la salle Roya-
ils demandérent avec des
insolens à parler au Dau-
n. Ce Prince comprit qu'il
it tout à craindre de leur ra-
pour lui & pour le reste de sa
son, qui se rappelloit leur
mier attentat. Ils furent tous
is de crainte & de terreur.

G v

1413. Dans ce moment le Duc de Bourgogne arriva de son Hôtel pour être témoin de tous les évènemens qu'il avoit ordonnés. Il feignit d'abord de reprendre les mutins : il leur dit qu'ils sortoient des bornes du devoir ; que par leurs tumultes & leurs violences ils exposoient le Roi à une rechûte : qu'ils devoient se retirer, attendre un tems plus convenable & proposer leurs demandes avec plus de respect. Il n'obtint rien, il en étoit bien certain.

Jacqueville lui répondit que tout ce peuple fidelle étoit plein d'amour & de vénération pour son Roi : que c'étoit pour lui prouver sa fidélité & la pureté de son zéle, qu'il vouloit purger sa Cour d'un tas de perfides & de scélérats qui y tenoient école de libertinage & qui séduisoient le Dauphin, l'amour

& l'ef[...]ice de la nation. En- 1413.
fin qu'ils ne sortiroient pas du
Palais sans qu'on leur eût remis
tous ceux don ils présentoient
une nouvelle liste.

Le Dauphin appellé par tant
de cris & surmontant sa frayeur,
parut. De Troye lui présenta la
liste, lui demanda les traîtres
dont elle contenoit les noms &
qui étoient à son service. Le
Dauphin répondit qu'il n'avoit
à son service que des gens fidé-
les & de bonnes mœurs; & com-
me s'il se fût repenti de cette ré-
ponse un peu ferme, il eut re-
cours aux prieres; il les supplia
d'avoir quelque égard pour lui,
de se souvenir de son rang, de sa
naissance, de se contenter de ceux
de ses Officiers qu'ils avoient
arrêtés & qui étoient encore en-
tre leurs mains. Inutiles prieres,
Jaqueville avoit ses ordres.

Le Dauphin eût mieux fait

1413. de prendre un ton d'autorité, il eût peut-être arrêté leur audace. La fermeté l'intimide comme la frayeur l'augmente. Mais ce Prince étoit jeune, sans appui & épouvanté. De Troye lui répondit avec un ton très-élevé. *Le peuple fidéle voit & sçait la vérité. C'est par son ordre que je demande qu'on me remette tous ces traîtres.* Le Dauphin voyant l'inutilité de ses priéres, se retira pour se dérober au spectacle odieux qui se préparoit. Il passa pénétré de douleur dans l'appartement de la Reine. Le Duc de Baviere étoit avec elle, tous deux dans la consternation. Quel étrange contraste avec les préparatifs des Nôces de ce Duc !

Il étoit surprenant qu'on eût choisi pour ce mariage un tems si orageux, où la Cour au pouvoir d'un peuple soulevé, étoit

tous les jours à la veille d'en être inſultée. Mais la Reine & le Duc de Baviere pouvoient-ils prévoir le coup qui les menaçoit ? Il ſurprit toute la France, & étonne encore la poſtérité. Le Duc de Bourgogne reſté ſeul avec les ſéditieux, fit lire tout haut la liſte des perſonnes qu'ils demandoient qu'on leur livrât. Le premier nom qu'on lut fut celui du Duc de Baviere. Il y en avoit cinquante neuf autres, dont les principaux étoient Niel-le Chancelier du Dauphin qu'ils lui avoient eux-mêmes fait reprendre. Le Duc de Bourgogne ſe défioit de ſon habileté.

On lut enſuite les noms de l'Archevêque de Bourges, Chancelier du Duc de Berri, & de Jean le Picart, Secrétaire de la Reine. Ils s'attaquoient à ce Duc & à cette Princeſſe, pour montrer qu'ils ne ména-

1413. geoient personne. On trouva
nom du Courier du Duc d'O
léans, qui le matin avoit appo
té au Roi les dépêches de
Prince. C'étoit une malice e
core plus ridicule que noi
Quel crime pouvoit-il av
commis en obéissant à son m
tre ?

Quel dut être l'étonnemen
lorsqu'on vit comprises sur la f
de la Liste les favorites de
Reine ? C'étoit vouloir l'insu
ter directement & publiqu
ment. Quel rapport pouvoien
avoir ces Dames avec les ma
vais conseils que les factieux pr
tendoient qu'on donnoit au Da
phin ? Entreprise nouvelle
d'accuser des femmes des déso
dres de l'Etat : du nombre d
ces Dames, étoit en tête la Prin
cesse de Parme, Bonne d'A
magnac, veuve de Carlos Vi
conti Prince de Parme, co

la gern[illegible] Reine. Après 1413
la mort de son m ari, qui avoit
été dépouillé de s Etats, Bon-
ne s'étoit retirée à Cour. Sa
beauté en faiso l nement,
plus encore son enj ement &
les agrémens de son esprit, qui
l'avoit mise au-dessus de ses mal-
heurs. Les autres Dames étoient
la Dame de Montauban, femme
du Chancelier de la Reine, les
Dames de Noviant, du Châtel,
du Quesnoy, d'Avelny & on-
ze autres Demoisellles.

Le Duc de Bourgogne feignit
une grande surprise à la lecture
d'une Liste si extraordinaire. Il
parut faire tous ses efforts pour
empêcher l'exécution des de-
mandes du peuple, sur tout pour
le Duc de Baviere. Les chefs s'y
étant opiniâtrés, il eut la har-
diesse de monter dans la cham-
bre de la Reine, de lui faire
voir cette funeste Liste, & de

1413. l'exhorter à prendre son p
La Reine se trouva, resta
parole & sans mouvement.
ceux & leur humeur se t
voient également blessés,
sentirent vivement l'affront q
lui faisoit en la personne des
mes de sa Cour, & encore
celui qu'on vouloit faire à
mere. Elle ne tenta plus à
Elle ne fut pas occupée qu
soin de ce Prince. Le peril
soin. Elle détermina le Dau
à retourner dans la Salle av
Duc de Bourgogne, pour p
aux chefs des séditieux, &
faire renoncer à une entre
si nouvelle. Elle conjura le
de Bourgogne d'y employer
te son autorité. Le Duc l
promit, mais il étoit bien a
par les mesures qu'il avoit p
de ne pas réussir. Il vouloi
solument enlever au Dauph
Conseiller dangereux ; il

umilier la Reine, le Dau- 1415.
& le Duc de Baviere lui-
.
retournerent dans la Salle
le ; le Dauphin qui aimoit
ncle, pénétré de douleur
dépit, usoit bien sincere-
de prieres & de supplica-
Il parloit en son nom &
m de la Reine. Le Duc
urgogne le secondoit, &
soit même le faire naturel-
t. Le Dauphin mêloit des
s à ses paroles, & s'abais-
-delà de sa dignité, mais
uva des cœurs durs & in-
les. Il demandoit seule-
un délai de huit jours ; il
it qu'alors la Reine méne-
e Prince où il leur plairoit.
it même de le faire sortir
yaume, & qu'il n'y revien-
que quand ils le souhaite-
. Les deux chefs rejette-
erement ces propositions.

1413. Ils dirent que le peuple fidé
vouloit pour le bien de l'Etat
que le Duc de Baviere lui fût r
mis ; que si on ne le leur livroi
ils iroient l'enlever jusques dar
la chambre du Roi. Premier &
unique exemple du manque d
respect personnel que les Fra
çois témoignerent au Roi pen
dant tout son long & malheu
reux regne. Il y a lieu de s'éto
ner de ce que la Reine & le Da
phin n'employerent pas la pré
sence & les paroles du Roi pou
réprimer l'audace des séditieu
Il faut croire qu'il n'étoit pas e
état de leur parler.

Jaqueville exécuta se prétei
du ordre du peuple. Il mon
avec seize hommes d'armes dar
l'appartement du Dauphin, &
arrêta de la part du Roi, dor
il disoit avoir un ordre verbal
tout ce qu'il y rencontra ; l
Chancelier du Dauphin, d'A

[illegible]més, [illegible]ay, de Viliers, 1413.
[illegible]ntoüillet & le Picart. On
[illegible]tendoit toutes ces violences
[illegible] la chambre de la Reine, où
[illegible]ient rentrés le Dauphin & le
[illegible]c de Bourgogne. Elle étoit
[illegible]trée de rage, & ne pouvoit
[illegible]déterminer à rien. Le Duc
[illegible] Baviere fixa son irrésolution.
[illegible]ur éviter une scene indécen-
[illegible], il lui dit qu'il alloit se re-
[illegible]ttre entre les mains des fac-
[illegible]ux.
Dans ce moment le Dauphin
fit apporter de l'oratoire de
Reine, une Croix d'or qu'il
[illegible]ésenta au Duc de Bourgogne,
[illegible] laquelle il lui fit faire ser-
[illegible]ent qu'il ne seroit fait aucun
[illegible]l au Duc de Baviere, ni
[illegible]x autres prisonniers. C'étoit
[illegible] dire assez nettement que les
[illegible]tieux n'agissoient que par son
[illegible]dre, & qu'il avoit tout pou-
[illegible]ir sur eux. Le Duc de Bavie-

1413. re alla joindre Jaqueville av
assez de fermeté. Mais on
trouva pas qu'il lui parlât av
la dignité d'un Prince Souv
rain, lorsqu'il lui dit en l'abo
dant : *Je vous prie de me m*
tre dans une prison honorabl
& surtout de ne me point fa
languir. Ou punissez-moi prom
tement si je suis coupable,
rendez-moi la liberté si je suis
nocent.

Fiers de ce premier succè
les factieux pousserent jusqu
bout leur entreprise. Ils se p
tagerent, & entrerent d
les appartemens de la Rein
de la Dauphine, & de la Co
tesse de Charolois, Fille du R
& Bru du Duc de Bourgog
Ils pénétrerent jusques dan
plus secret de ces lieux respe
bles & respectés. Alors a
autant d'indignité que de b
barie, ils poursuivoient les

les Filles d'Honneur de 1415.
:. Ils forçoient les cham-
les cabinets. Ils se jet-
ur elles, les arrachoient
asiles, & les traînoient
ux. Ils prirent aussi les
le Montauban, de No-
du Châtel, du Quesnoy
eurs autres Filles de la
Les plus sages cédant à
sité éviterent ces violen-
allerent d'elles-mêmes
re entre les mains des
. Michel l'Alier, &
Officiers du Dauphin
même chose. Le nom-
prisonniers se trouva
à trente-cinq; vingt
s, & quinze femmes.
tieux les firent monter à
, deux sur chaque, &
luisirent en diverses pri-
aux cris de la populace
oit de la farine & de la
a visage des Dames pour

1413. ajouter l'ignominie
ſion. Le Duc de Bav
au Louvre avec le
& quelques autres.
Le Palais Royal
un déſert. Le Roi
ſon lit apprenoit a
ment ce qui s'étoi
Dauphin pleuroit
Toute la maiſon d
étoit en larmes, &
un pareil ſort. L'a
cette Princeſſe tenoi
reur. Elle ſe voyoit
jour mépriſée, inſul
lie. Elle ſe voyoit
Reine dont on avoit
gnité. L'excès de ſo
excita au-dedans
grand bouleverſeme
fiévre lui prit, & q
ba dangereuſement
Les factieux en fur
chés. Ils continuere
de exacte autour du I

il des 1413.
ire le
n leur
Ils fai-
des les
n'osoit
istoire
de ces
sans
dans la
que le
tre en
eine,
ncesse
qui on
n leur
ils ne
senti-
trage
ou-
t des

rent
deux
, les

1413. ajouter l'ignominie à la confu
ſion. Le Duc de Baviere fut mi
au Louvre avec le Duc de B
& quelques autres.

Le Palais Royal reſta comm
un déſert. Le Roi malade da
ſon lit apprenoit avec étonne
ment ce qui s'étoit paſſé. L
Dauphin pleuroit amérémen
Toute la maiſon de la Rein
étoit en larmes, & attendo
un pareil ſort. L'affliction d
cette Princeſſe tenoit de la fu
reur. Elle ſe voyoit dans un ſeu
jour mépriſée, inſultée, & av
lie. Elle ſe voyoit la premier
Reine dont on avoit violé la di
gnité. L'excès de ſon déſeſpoi
excita au-dedans d'elle un
grand bouleverſement, que l
fiévre lui prit, & qu'elle tom
ba dangereuſement malade.

Les factieux en furent peu tou
chés. Ils continuerent une gar
de exacte autour du Palais. Tou

[...]es [...] s'ils y faisoient la pa- 1413.
[...]ille. Ils oserent même met-
[...]e des surveillans auprès du
[...]auphin, pour l'observer &
[...]mpêcher de parler à personne
[...] leur fût suspect. Ce jeune
[...]ince étoit dans une affreuse
[...]solation. Plein de rage con-
[...] le Duc de Bourgogne, il
[...]bstinoit à ne pas fléchir sous
[...] joug, & à attendre de
[...]elque accident imprévu la fin
[...] ses malheurs.

Le Conseil par les suggestions du Duc de Bourgogne, nomma [...] Trémoille (a) pour rempla[...]er d'Angennes dans la Charge [...]e Premier Chambelan du Dau[...]hin. C'étoit un Seigneur com[...]lé des bienfaits du Duc, qui [...]onoroit souvent de sa con[...]ance. Le Duc croyoit par-là [...]ouvoir ramener le Dauphin, [...]re instruit du moins de ses

On nomme des Commissaires pour faire le procès aux prisonniers.

M. S. D. l. 33. c. 3. & 12.
S. Remi c. 27.
Ste. Marthe.
H de la Tremoille.

(a) George Sire de la Tremoille.

1413. disposítions ; mais la Trém
avoit trop de naissance & d'
neur pour faire une manœ
si basse. Charmé des belles
lités du Dauphin, touché
situation, il s'attacha à lu
bonne foi, le servit fidéle
& mérita son estime. Les fin
injustes tournent souvent co
leur auteur. Le mérite de la
moille consola le Dauphi
la perte d'Angennes. La
moille fut même assez heu
pour ne pas se brouiller av
Duc, sçachant concilier tou
devoirs.

Le Duc sentant trop to
qu'il y avoit d'odieux à ve
sur les prisonniers, s'en dé
gea sur les chefs des factieu
établirent une garde au Lo
pour les Ducs de Bar & de
viere. Ils firent traduire au
tit Châtelet les deux des Es
objets de leur haine. Ils de
de

lerent ensuite au Conseil des 1413.
Commissaires pour instruire le Procès des prisonniers. On leur en accorda sur le champ. Ils faisoient toutes leurs demandes les armes à la main, & on n'osoit plus rien leur refuser. L'histoire n'a pas conservé le nom de ces Commissaires, plusieurs sans doute, n'entroient pas dans la passion des mutins, puisque le 17 de May ils firent mettre en liberté les Dames de la Reine, les Officiers de cette Princesse & ceux du Dauphin, à qui on n'imputoit aucun crime. On leur fit à tous prêter serment qu'ils ne conserveroient aucun ressentiment de leur prison. L'outrage étoit trop grand pour être oublié. L'impuissance seule mit des bornes à leur vengeance.

Les Commissaires voulurent aussi mettre en liberté les deux Ducs de Bar & de Baviere, les



HISTOIRE
DE
CHARLES VI.

LIVRE SECOND.

1413.

Evasion du Comte de Vertus.

M S. D l. 11. c. 4. S. Remi c. 87. Mariana.



TOute la Cour & tout ce qu'il y avoit à Paris de gens sages & de probité, étoient effrayés de ces procédures. Chacun trembloit pour soi. Ni le rang, ni l'innocence ne rassuroit personne; on observoit ses paroles & jusqu'à ses regards. Le Comte de Vertus flaté de la faveur & de

aresses du Dauphin, s'étoit at- 1413.
aché à ce Prince. Il déploroit
on sort & trembloit pour lui-
nême. Seul dans son Hôtel, il
e sçavoit quel parti prendre.
uspect au Duc de Bourgogne
z à ses partisans, il se dé-
ermina à sortir de la Ville à
uelque prix que ce fût. On dit
u'il trouva le secret de voir le
Dauphin avant de partir, &
u'ils concertérent ensemble ce
ue devoient faire les Princes
our le tirer d'esclavage. L'en-
reprise étoit aussi difficile que
ardie pour le Comte qui n'a-
oit encore que dix-sept ans.
'il eût été découvert, son moin-
re danger étoit la perte de sa
berté. Il se déguisa & sortit
e Paris au milieu d'une nuit
bscure, laissant un Gentilhom-
e de sa maison pour justifier
fuite aux yeux du peuple.
Les factieux fiers de leur puis-

1413. ſance, & mépriſa un jeune Prince de dix-ſept ans, s'embaraſſerent de ſon évaſion. Le Duc de Burgogne ne raiſonna pas de même. Il connoiſſoit le mérite & le cœur de ce Prince. Il croyoit qu'il alloit inſtruire les Princes de tout ce qui ſe paſſoit à Paris, & les exciter à ſecourir le Dauphin. Surtout il perdoit l'eſpérance de cette réconciliation tant déſirée avec la Maiſon d'Orléans. Ce Comte en devoit être le ſceau en épouſant une fille du Duc. Cette fuite précipitée marquoit trop qu'il n'y falloit plus penſer. Il fut donc très-affligé de ſon départ.

Le Comte de Vertus expoſa vivement, & avec larmes, au Duc d'Orleans ſon frére & aux autres Princes, la ſituation de la Cour. Son amitié pour le Dauphin le rendit éloquent. Tous

ces Princes haïſſoient également 1413.
le Duc de Bourgogne ; ils donnerent leurs ordres pour hâter leur levée de gens de guerre, elle ſe faiſoit lentement faute de fonds ; ils ne vouloient pas marcher vers Paris ſans avoir de quoi payer & entretenir leur armée : ils ſe rappelloient les deux expéditions qu'ils avoient manquées pour n'avoir pû tenir ſur pied leurs gens de guerre.

Pour joindre un ſecours étranger à celui qu'ils aſſembloient en France, ils envoyerent des Ambaſſadeurs en demander au Roi d'Aragon D. Fernand I. comme à un ancien Allié de la Couronne. Ce Prince étoit monté depuis peu ſur le Trône ; le Comte d'Urgel le lui diſputoit comme premier Prince du ſang d'Aragon, & comme mari de l'Infante Dona Iſabelle, ſœur du derrnier Roi. Le Duc de

1413. Bourgogne avoit promis au Comte de l'appuyer ; c'en étoit assez aux Princes pour croire que D. Fernand entreroit dans leurs desseins contre le Duc. En effet, le Roi d'Aragon répondit favorablement aux Ambassadeurs, & leur promit d'envoyer une armée au secours des Princes, aussi-tôt qu'il auroit rangé au devoir le Comte d'Urgel. Ces promesses éloignées ne répondoient pas aux besoins pressans des Princes qui ne pouvoient se plaindre de cette réponse.

Association des Parisiens avec les Gantois.

M. S D. l. 33. c. 4.

Les factieux qui ne négligeoient pas leurs intérêts, trouverent un appui plus prompt dans les Gantois. Ils avoient envoyé une Ambassade solemnelle au Roi pour le supplier de leur renvoyer le Comte de Charolois, fils du Duc de Bourgogne, qui devoit être leur Sei-

gneur après lui : ces peuples ayant toujours une affection plus tendre pour ceux qui doivent être leurs maîtres, que pour les Princes qui le ſont déja. Ils demandoient auſſi qu'on renvoyât avec lui la Comteſſe ſa femme, qu'ils avoient impatience de voir chez eux. Ces Ambaſſadeurs ſe liérent avec le Prevôt des Marchands, & les chefs du peuple : ce fut par leur canal & par leur ſollicitation qu'ils obtinrent audience du Roi, qui leur accorda leurs demandes. 1413.

La Ville régala ces Ambaſſadeurs ; dans la chaleur du repas, on apporta des chaperons blancs. Ils les mirent ſur le champ, & ſe liérent avec les factieux. Ils s'engagerent de faire entrer leur Ville dans leurs intérêts, & de les ſervir en toute occaſion de leurs biens & de leurs perſonnes. Ce n'étoit pas

1413. une promesse peu importante, ces Députés étant les plus riches & les plus accrédités de la Ville de Gand, si puissante alors & si opulente. Ils n'ignoroient pas aussi qu'ils entroient dans les vûes de leur Prince.

Le Comte & la Comtesse partirent le 18 de May conduits par les Bourgeois jusqu'au Landy. La Comtesse, en prenant congé d'eux & en les remerciant, les sollicita pour la liberté du Duc de Baviere son oncle. Ayant visité l'Eglise de S. Denys, ils prirent le chemin de la Flandre, & y furent reçus avec les plus grands témoignages d'amour & de respect.

Les Ordonnances Cabochiennes.

M. S. D. l. 32. c. 6. St. c. 27. 28.

Les Chefs des séditieux pousserent leur audace jusqu'à la réformation des loix & des usages du Royaume : ils obligerent d'y travailler les Commissaires qu'on leur avoit accordés, & dont la

plûpart étoient soumis à leurs 1413.
volontés. Ils y firent insérer tout ce qu'ils crurent leur être avantageux. Caboche surtout obsédoit les Commissaires pour les assujettir à ses folles imaginations.

L'ouvrage fini, tous ces chefs suivis d'une nombreuse multitude toujours armée, coururent au Conseil le 24 de May. Leur vûe y répandit une nouvelle terreur. Le Roi y étoit accompagné du Dauphin, des Ducs de Berri & de Bourgogne, du Chancelier, & de tous les autres Conseillers d'Etat. De Troie porta la parole, dit au Roi que le fidéle peuple de Paris, quoique comblé des graces de Sa Majesté, avoit encore quatre demandes à lui faire, & qu'il la supplioit de les lui accorder. Le Chancelier lui répondit qu'il eût à faire ces demandes successivement.

1413. La premiere fut que les Commissaires nommés par le Roi, ayant achevé de rédiger les Ordonnances pour réformer les abus introduits dans l'administration de la Justice, il plût à Sa Majesté choisir un jour dans la semaine pour venir au Parlement tenir son lit de Justice, les y faire publier, enregistrer, & leur donner force de Loi : le Chancelier répondit que c'étoit l'intention du Roi, & le jour fut marqué au Vendredi 27 du mois courant.

La seconde demande fut au sujet des prisonniers. De Troie demanda qu'ils fussent bannis à perpétuité de la Cour, comme ayant mal servi le Roi ; comme coupables de plusieurs crimes dont Sa Majesté seroit convaincue par les piéces de leur Procès, & qu'il lui plût remplir leurs places de Sujets qui en fussent dignes.

Le Chancelier ne répondit 1413.
rien sur le premier chef, dont en effet la décision ne devoit se faire qu'après la condamnation. Sur le second, il dit à de Troie de nommer les Sujets qu'il croyoit propres à remplacer ces Officiers. De Troie présenta aussi-tôt une Liste de tous ceux qui étoient agréables au peuple. Le Chancelier la mit sur le Bureau pour être examinée à loisir par le Conseil.

La troisiéme demande, que le peuple fidéle, & ses chefs, n'ayant arrêté tous ces Officiers que pour leurs crimes, ils supplioient Sa Majesté de déclarer par un acte public qu'elle avoit cette détention pour très-agréable.

Cette proposition embarrassa le Roi & le Conseil. Mais ces furieux s'expliquoient les armes à la main. Que pouvoit-on leur

1413. refuser après leur avoir tant
cordé ? Le Roi regardoit le l
de Berri pour le faire opir
Le Duc dit au Roi que
vant l'usage c'étoit au plus je
du Conseil à opiner le prem
Le Roi répondit que pour c
fois il dispensoit de l'usage
pressa ce Prince de parler.
Duc suivant les Conseils d
timidité ou plutôt de la prud
ce, fut de l'avis qu'on leur
cordât cette déclaration.
voix fut suivie de toutes les
tres. Les Secrétaires du l
eurent ordre de la dresser :
Troye exigea que ce fût Barr
qui la dressât seul. Il étoit l'
du peuple. Le Chancelier osa
opposer. Sa résistance ne ser
qu'à lui attirer la haine des ch
des séditieux. Le Conseil
voyant déja animés, ordo
que Barraut dresseroit seul la
claration.

Par leur quatriéme demande, 1413.
ils suppliérent le Roi d'ordonner que le produit des revenus casuels fût appliqué au Fisc pour ôter au Courtisan avide & importun, l'espérance de l'obtenir en don du Roi ; le Chancelier répondit avec un air un peu chagrin que Sa Majesté l'avoit ainsi ordonné & qu'il y avoit des défenses de sceller de pareils dons.

Enfin, ils suppliérent le Roi lorsqu'il sortiroit de Paris, de mener avec lui la Reine & la famille Royale, selon la coutume des Rois ses prédécesseurs, afin que sa Maison pût les servir, & que son Trésor profitât d'une si juste économie.

Le Chancelier perdit patience en voyant jusqu'où ils poussoient leur audace. Il répondit fiérement qu'il étoit en effet très-à propos de régler la dépense de

1413. la Maison du Roi, d'en diminuer les charges & le nombre des Officiers ; mais que ce n'étoit pas à des gens comme eux à se mêler de ces détails. Que le Roi prendroit sur cela conseil des Princes de son Sang & des Grands de son Royaume.

Cette brusque réponse étourdit les Chefs des factieux. Ils prirent congé, se retirérent en désordre & si irrités contre le Chancelier, qu'ils jurerent sa perte. L'occasion ne pouvoit manquer à des gens qui ne consultoient ni justice ni raison.

Au jour marqué le Roi suivi du Dauphin, des Princes & de toute la Cour, portant tous aussi bien que le Roi le Chaperon blanc, alla tenir son Lit de justice au Parlement. Il y fit publier & enregistrer les nouvelles Ordonnances. Chacun fit serment de les observer, quoi-

: ce nouveau code eût bien 1413.
articles contraires aux an-
ns usages & à l'autorité Roya-
Il fut appellé depuis par mé-
s, *Cabochien*, de l'écorcheur
boche qui en avoit été l'un
: principaux auteurs ; ces
donnances contenoient un
nd nombre de réglemens &
décisions très-sages, très-
les & qui ne méritoient pas
tre confondues avec les au-
s. Mais les mauvaises firent
olir les bonnes.

On enregistra les lettres paten-
qui approuvoient tout ce
avoient fait les factieux. El-
ordonnoient de mettre bas
armes à tous ceux qui les
oient prises sans ordre du
oi, ce qui regardoit les trou-
s que les Princes avoient sur
ed ; cette déclaration enjoi-
noit aux Baillifs d'Amiens &
: Vermandois de se tenir prêts

1413. maîtres de laisser impuni.

La Riviere n'essuya pas toute l'ignominie de son suplice. Sa mort n'en fut pas moins funeste. Jaqueville, peut-être pour repaître ses yeux du prochain malheur de ses ennemis étant allé dans la prison, eut quelques paroles avec lui & l'appella *traître*. La Riviere qui dans son malheur conservoit la fierté que donne l'innocence & le souvenir de la naissance, lui répondit qu'il en avoit menti. Jaqueville le plus violent des hommes, qui avoit la force en main, lui déchargea sur la tête un coup d'une petite hache d'armes dont il lui fit sortir la cervelle. Ce chef des factieux alla sur le champ publier & en fit répandre le bruit par ses émissaires, que la Riviere instruit de son Arrêt, en avoit prévenu l'infamie en se cassant la tête avec un gobelet

d'étain qu'on lui avoit laissé pour boire. 1413.

Tout le peuple ajoûta foi à cette relation. L'Arrêt ne fut pas moins exécuté sur le corps mort qui fut porté aux halles le 11 de Juin veille de la Pentecôte & décapité. On mit sa tête au bout d'une lance & le tronc fut traîné à Montfaucon. Du Mesnil Ecuyer tranchant du Dauphin & les trois autres furent décapités le même jour. Du Mesnil quitta la vie avec beaucoup de regret, étant encore dans la fleur de sa jeunesse & possédant tous les agrémens qui peuvent rendre la vie heureuse. Il pleuroit amèrement & témoignoit une grande douleur de ses péchés. Tout le peuple compâtissoit à son sort.

Il est aisé de comprendre combien le Dauphin ressentoit de douleur de ces catastrophes si

1411. tragiques & si déshonorantes pour lui. Retenu captif dans le Palais Royal, obsédé & environné d'un peuple furieux, il ne pouvoit que gémir sur ses malheurs, & attendre que les Princes vinssent y porter du reméde. Tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens dans Paris étoient épouvantés de voir ainsi répandre le sang de la Noblesse. Chacun trembloit pour soi-même. Le Comte d'Eu, quoique Prince du Sang & petit-fils du Duc de Berri par sa mere, saisi d'effroi, feignit qu'il lui étoit survenu des affaires dans son Comté, prit congé du Conseil & se retira. Il y leva des troupes sous prétexte de punir le Seigneur de Croï, qui l'année précédente avoit forcé le Château de Monceaux & en avoit enlevé les Princes de Bourbon. Mais quand ces troupes fu-

en état, il se mit à leur tê- 1413.
les conduisit à Verneuil
erche, où le Duc d'Orléans
s autres Princes s'assem-
nt & où ils avoient donné
ez-vous à leurs partisans.

e Roi étoit déja retombé
son mal lorsque le Comte
partit. Les séditieux choi-
t ce tems-là pour faire des-
r le Chancelier que le Roi
égeoit particuliérement. Ils
ent plus d'une raison pour
ce Ministre. Lui seul avoit
leur résister, il étoit essen-
pour eux d'avoir un Chan-
r à leur dévotion. Ils en-
nt encore au Conseil en
s, où ils demandérent au
de tout le peuple la destitu-
du Chancelier. Il étoit pré-
. Le Dauphin présidoit ac-
pagné des Ducs de Berri &
ourgogne. De Troye, l'O-
r ordinaire, représenta que

Destitution du Chancelier de Corbie.

Eustache de Laistre Chancelier.

M. S. D. l. 33 *c.* 7. *Choisi. Ch. VI.*

il étoit bien doux pour lui de 1413.
n'avoir plus qu'à jouir dans le
repos des biens immenſes qu'il
avoit amaſſés par toute ſorte de
voyes. Leurs clameurs prévalurent, le Conſeil ordonna que
le Chancelier ſeroit remercié,
le Duc de Bourgogne s'étant
déclaré pour les chefs du peuple. Le Chancelier refuſa de
donner ſa démiſſion. Il allégua ſes ſervices & ſon innocence ; qu'il ne tenoit ſa charge que du Roi, & que Sa Majeſté ſeule pouvoit le deſtituer.
Les mutins voyant ſa fermeté,
en vinrent aux menaces, &
lui firent ſentir que ſa vie répondroit de ſes refus. Ce vieillard vénérable qui ne les voyoit
que trop en état de paſſer aux
effets, ſe relâcha. Que l'amour
d'un reſte de vie a encore de
pouvoir ſur les plus grands
hommes ! Il donna ſa démiſſion,

... sur le champ à u... ... elle tomba, ... du Duc ... factieux, ... Il n'ét... gran... dévouement à ... & aux chefs du Pa... odieux a...

... impo... créatures, ... les ... aussi-bien ... Jaquev... Milice fai... donnoit ... Le I... de tou... voyoit ... Cour soumise, & même cap... d'amener à ... le Dauphin & les au... Princes. Comme il fâchoit

[illegible]ride aux fantaisies des mutins, 1413.
[illegible]ls passo[illegible]nt souvent les bornes
[illegible]u'il eût voulu leur prescrire. Il
[illegible]'étoit plus le maître de les faire
[illegible]béir à son gré.

Les chefs du peuple, tout grossiers qu'ils étoient, songerent à s'emparer de ce qu'il y avoit de plus solide dans le Gouvernement; les Finances, branche capitale. Ils firent une imposition sur la Ville par forme d'emprunt, sous prétexte de faire la guerre aux Anglois. Ils firent nommer par le Conseil quatre Commissaires pour en faire la répartition: la Vieuville, Raoul le Sage, Robert de Belloy, Jean Guerin; & ils firent commettre quatre Préposés pour en faire la levée: Guillaume le Goix Boucher, Simon Caboche l'Escorcheur, Henri de Troie, fils de l'Echevin, & Chaumont le Pelletier.

1413. Ces derniers se comportere
dans leur emploi avec beaucoı
de violence ; suivis de gens ı
guerre, ils exerçoient une a
torité Souveraine. Prélats, E
clésiastiques, Privilégiés,
faisoient tout contribuer.
s'emparoient des dépôts de l'
glise & des pupiles. Ils co
traignoient par corps, & rer
plissoient les prisons de ce
qui payoient trop lentemeı
L'Université si fiere contre l
demandes des Papes & des R
subit le sort commun. Son Cha
celier, Jean Gerson, cet or
cle de son siécle pour les aff
res de la Religion, n'ayant p
voulu se soumettre à l'impôt,
sa maison pillée & ses meub
enlevés ; il courut même dang
de la vie, ayant été désigné A
magnac. Ces quatre Recevei
nageant dans les richesses, in
terent & surpasserent même

Financiers contre qui ils s'é- 1413.
toient tant élevés. On les vit fastueux, insolens, superbement parés, entretenir un luxe & des équipages magnifiques. Caboche étoit vêtu comme les Princes. Dans une Assemblée de l'Hôtel-de-Ville, on leur reprocha leurs pilleries & leur conduite tiranique. Insensibles à des plaintes impuissantes, ils continuerent à amasser de toutes mains.

Le Duc de Bourgogne comptoit mettre bientôt fin à ces désordres, mais c'étoit en établissant son autorité absolue sur tout l'Etat. Il ne perdoit aucune occasion d'augmenter son crédit & sa puissance. Il fit épouser au Comte de Nevers, son frere, Bonne d'Artois, sœur du Comte d'Eu. Ce Comte l'épousa le 20 de Juin à Beaumont en Artois, étant déja veuf d'Isabelle

1413. de Coucy, Comtesse de Soissons.

La Guerre de Guienne. M. S. D. L. 33. c. 8. S. Remi c. 18. Du Chesne. H. d'Angl. P. Anselme.

Les Anglois avoient commencé à faire des hostilités en Guienne. Le Duc de Bourgogne pour accréditer le nouveau Gouvernement, y envoya des Troupes. On prit quatre-vingt mille écus d'or qu'on délivra au Maréchal de Heilly pour passer dans cette Province. Il y trouva les affaires assez en désordre. Le Comte d'Armagnac, & le Sire d'Albret qui y commandoient de bonnes Troupes ne vouloient pas les employer contre les Anglois, ils les tenoient seulement en haleine pour les conduire au Duc d'Orléans. La puissance des Anglois, soutenue de la renommée de leur nouveau Roi, croissoit en Guienne à vûe d'œil. Henri V. en montant sur le Trône, eut cela de commun avec Titus, qu

décrié par les excès de sa jeunesse, par les mécontentemens qu'il avoit donnés à son pere, changea tout d'un coup de mœurs & d'inclinations ; il devint presque en un moment un autre homme. Occupé de ses devoirs, plein d'ardeur pour la gloire, attentif aux besoins de ses peuples, il s'attira leur estime & leur amour. 1413.

Dans un Conseil il délibéra s'il devoit porter ses armes contre les Ecossois ou contre les François. Ces prétentions sur la France, quoiqu'assez frivoles, & l'honneur qu'il espéroit acquérir contre une Nation plus puissante & plus riche, le déterminerent à l'attaquer. Son Parlement lui offroit pour cette guerre tous les subsides dont il auroit besoin. Prince sage, il voulut avant de la commencer, pacifier l'intérieur de son Royaume, & ranger ses affaires de

1415. maniere que rien ne pût troubler ni interrompre cette expédition.

Sous ce nouveau Roi, les Anglois furent animés d'un nouveau courage. Ils conçurent les plus grandes espérances. La Garnison de Calais, malgré la Tréve, fit des courses sur les terres de France. Les Armateurs se mirent en Mer, & les Commandans Anglois s'emparerent en Guienne de plusieurs petites Places, ne trouvant personne qui leur résistât. Dans cette situation, le Maréchal de Heilly arriva en Poitou avec des Troupes & de l'argent. Il apprit qu'il y avoit une Flotte Angloise à la Rade de Soubise, petite Ville dont les Anglois s'étoient emparés, & qu'ils venoient ravitailler.

Heilly, Sénéchal de Poitou, [illegible] les Rochellois à lui

ournir [illegible] qu'ils avoient de 1415.
Bâtimens dans leur Port. Il les
hargea de ses meilleurs Sol-
lats, & fit voguer vers Soubise
our attaquer la Flotte ennemie.
Elle ne l'avoit pas attendu. Il
rit alors le parti de débar-
quer pour insulter Soubise qu'il
royoit emporter par un coup
le main. Les Pilotes refuserent
ong-tems de lui obéir, en lui re-
montrant qu'à la vérité ils pour-
roient bien aborder à la faveur
du flux de la Mer, mais que
s'il arrivoit quelque revers aux
Troupes Françoises dans le tems
du reflux, leurs Bâtimens ne
pourroient ni les secourir, ni
même les recevoir.

Le Maréchal fier & présomp-
tueux le leur commanda absolu-
ment, ne voulant pas supposer
qu'il pût être battu. Ayant dé-
barqué, il marcha droit à la
Place qu'il alla reconnoître lui

1413. vingtiéme. Il étoit sans do
mal informé de ses forces.
Garnison se trouva si nombr
se, que Milord Blond, Go
verneur de Soubise, prév
l'attaque de la Place : il sor
en front de bandiere avec
qu'il avoit de Troupes, & a
attaquer les François. Ils en
rent étonnés, & ne comba
rent pas avec leur valeur or
naire. Peut-être furent-ils tr
blés de voir derriere eux le
flux de la Mer qui leur ôt
toute communication avec
Flotte.

Blond enfonça les Franço
les fit reculer, en tua un gra
nombre, & les mit tous en f
te. Le meurtre alors devint p
grand, les vaincus ne sçacha
où se retirer. La Flotte Franç
se voyoit cette déroute sans po
voir, ni les secourir, ni
recevoir. Heilly fit en vain

s belles actions. Il vit tuer à 1415.
côtés son frere aîné, & quan-
f de Noblesse. Il perdit son
ndard, & tomba lui-même
pouvoir de l'ennemi. La Flot-
de la Rochelle y retourna
ns la consternation.
Tel est le sort des expéditions
l concertées, & dont le suc-
est supposé infaillible. Le
c de Bourgogne en fut très-
igé. Au milieu de tant d'af-
res épineuses, il avoit plus
jamais besoin de la tête &
bras du Maréchal. Les An-
is l'envoyerent par Mer à
rdeaux, où on le laissa en li-
té sur sa parole, il trouva le
yen de se sauver; sa réputa-
n en reçut quelque atteinte.
r la nouvelle que les Anglois
préparoient à faire quelques
rses en Picardie, le Duc y
voya le Connétable qui cou-
t le Boulonois.

1413. En Normandie une Esc
Hostilités en Normandie. de Vaisseaux Anglois se
sența devant Dieppe pour
M. S. D. sulter. Elle eut d'abord qu
l. 33. c. 9. avantage sur les Bâtimens G
S. Remi. c. 28. Côtes. Ils la battirent dans
Du Chesne. seconde action, où fut tué
H. d'Angl. miral Anglois, parent du
d'Angleterre. Une second
cadre parut peu de jours a
La Heuse, Prevôt de P
que le Duc de Bourgog
avoit envoyé, empêcha
que tems la descente; mais
cé de s'éloigner par le g
nombre de fléches que les
glois tiroient de leurs bo
& qui lui avoient tué du n
de, la descente demeura l
Cependant ils n'oserent d
quer. Ils allerent prendre
huit lieues plus haut dan
Comté d'Eu. Ils attaque
l'Abbaye de Treport, ainsi n
mée à cause de trois petits l

ntigus i sont devant la 1431
le. Comme elle étoit sans
ense, ils la prirent aisément,
ent plusieurs Habitans, mê-
quelques Moines, & pil-
nt des Villages quatre lieues
environs.

Après avoir mis le feu à l'Ab-
e. & à la Ville, ils se rem-
querent en diligence, ayant
ris que le Connétable étoit
s le voisinage. Ils n'employe-
r que vingt-deux heures à
expédition. Comme elle
t censée faite par des pira-
, le Roi d'Angleterre étoit
lroit de la désavoüer. On ne
prit pas en effet pour une
ture de la Tréve qui admet-
de part & d'autre les cour-
& les surprises. Les Anglois
menerent prisonniers plu-
rs des Habitans & des Moi-
de Treport.

L'Eglise Gallicane avoit per- Retour des

1413. du le Cardinal Deschamps, un de ses plus solides défenseurs. Elle attendit un grand soulagement à ses maux de l'Ambassade que le Roi avoit envoyée à Rome sur la fin de l'année précédente, tant pour reconnoître le Pape Jean XXIII. que pour assister au Concile indiqué à Constance. L'Université y avoit joint ses Députés. Les Ambassadeurs & les Députés revinrent en France sur la fin de Juin, sans rapporter aucun fruit de leur voyage. La guerre que le Pape soutenoit contre Ladislas, Roi de Naples, avoit différé le Concile. On accusa l'Evêque d'Amiens, l'un des Ambassadeurs, de n'avoir pensé qu'à ses intérêts, en faisant seulement confirmer sa Translation au Siége de Beauvais. Les Députés de l'Université rapporterent deux Bulles favorables à leur

Ambassadeurs envoyés à Rome

M. S. D. L. 33. c. 9. P. Farre. Cont. de l'hist. Ecclesiast. P. Anselme.

rps. L'une adressée à l'Evê- 1413.
e de Paris qui lui attribuoit
connoissance des causes de
Iniversité réservées au Saint
ége. La seconde pour Jean
erson, Chancelier de l'Uni-
rsité, elle lui donnoit le pou-
ir à lui & à ses successeurs,
bsoudre tous ses supôts des
nsures de la Cour de Rome,
'ils pourroient avoir encour-
ës.

Paris étoit toûjours dans la
ême situation. Toute la Fran-
gémissoit de cet état violent.
s Princes pensoient sérieuse-
ent à le faire finir. Le Roi de
cile, le Duc d'Orléans, le
omte de Vertus, le Comte
Alençon, le Duc de Bour-
n & le Comte d'Eu, s'é-
ent assemblés à Verneuil au
rche, suivi d'un petit Corps
Troupes qu'ils pouvoient
ossir des forces que Brébant

1413. & Bois-Bourdon tenoient dans le Gatinois, & de celles que leur pouvoient amener le Comte d'Armagnac & le Sire d'Albret. Ils hésitoient beaucoup à rallumer la guerre civile qui leur avoit deux fois si mal réussi, surtout voyant le Roi & le Dauphin, non-seulement au pouvoir du Duc de Bourgogne, mais encore captifs d'une populace furieuse. Ils résolurent de tromper ce Prince, & d'en triompher sous des apparences de paix. Ils avoient pénétré son foible, de se réconcilier avec la Maison d'Orléans, pour abolir le souvenir de son assassinat, & pour gouverner en quelque maniere de son consentement. Ce fut le piége qu'ils tendirent au Duc de Bourgogne qu'ils attaquerent par ses propres ruses, n'ayant pû jusqu'ici le vaincre à découvert.

Ils envoyerent à la Cour de 1413.
nouveaux Députés chargés de demander au Roi l'exécution de la Paix d'Auxerre, ils vouloient, disoient-ils, se soumettre de bonne foi. Ils ne formoient plus de difficultés, & ne demandoient plus de préalables. Ils proposoient seulement une entrevûe avec Sa Majesté pour convenir de tout à l'amiable, & lui communiquer une affaire secréte & importante; mais ils supplioient le Roi que cette entrevûe fût hors de Paris, ne voulant pas s'exposer aux emportemens du peuple. Pour ôter tout soupçon, ils souhaitoient que les Ducs de Berry & de Bourgogne s'y trouvassent. Les Députés firent entendre au dernier que les Princes étoient enfin résolus de vivre avec lui dans une parfaite intelligence.

1413. Le Duc de Bourgogne ajoûta foi au discours des Députés. On doit convenir que s'il fut trompé, ce fut en suivant les loix de la prudence & de la saine politique. Les Princes ayant échoué deux fois dans leur projet avec cent mille hommes, le Duc devoit les croire rebutés, & dans l'impuissance de le tenter de nouveau. Maître de Paris, & de la personne du Roi, son autorité paroissoit inébranlable. Le Dauphin étoit encore irrité & infléxible; mais c'étoit un jeune homme qu'il tenoit en sa puissance, & qu'il comptoit de réduire par de nouvelles mortifications; d'ailleurs il avoit la force en main, & il comptoit que le Dauphin suivroit les impressions des Princes.

Les Députés parloient bien d'une affaire secréte qu'ils vouloient communiquer au Roi,

mais ils ajoûtoient que ce seroit 1413.
n présence du Duc. Ce discours
cartoit ses soupçons, & for-
ifioit sa confiance. Il fit & fit
aire aux Députés l'accueil le
lus favorable. Le Conseil les
ongédia avec honneur en les
hargeant de dire aux Princes
u'on acceptoit leurs offres, &
u'on conviendroit du lieu &
u tems de l'entrevûe, dès que
a Majesté seroit en état de s'y
endre. On fit part aux mutins
e cette réponse, qui se repo-
ent sur le Duc de Bourgogne,
pprouverent tout ce qu'il avoit
églé. Ils étoient tout occupés
our lors des poursuites qui se
isoient contre des Essarts, dont
s désiroient la mort avec fu-
eur.

Il y avoit contre lui cinq chefs d'accusation. Suplice de des Essarts.

Le premier, d'avoir procuré la mort de Montaigu, dont à M S. D. l. 33. c. 9. 10.

1413. par quantité de services &
ploits très-réels.

L'article des Finances
plus délicat. Il étoit plus di
le, pour ne pas dire presqu
possible à des Essarts, de s'er
tifier. Son luxe, ses acquisi
ses bâtimens, sa dépense
ameublemens étoient autar
cris publics contre les so
de sa fortune, trop rapid
trop immense pour être lé
me. Il lui étoit facile de se
culper du débet de quatre
lions. Il en avoit la déch
du Duc de Bourgogne. Il
pas fait mention s'il la pro
sit. Peut-être ne l'avoit-il
à la portée de la montrer.
ne trouva pas de preuves
fisantes pour le condamne
le champ; on ordonna qu'
roit appliqué à la questio
y avoua assez de crimes pou
seoir sa condamnation;

l'affection que le peuple avoit 1413.
eue pour lui avant les derniers troubles, la protection du Dauphin pour qui il s'étoit jetté dans le péril, la parole du Duc de Bourgogne, tout lui persuadoit qu'on lui sauveroit la vie.

Toutes ces ressources lui manquerent également. Le peuple inconstant & prévenu par ses Chefs, avoit changé son amour en haine, haine qui tenoit de la fureur & qui ne pouvoit être assouvie que dans le sang de des Essarts. Le Dauphin compâtissoit à son état, la cause de des Essarts étoit la sienne. Il étoit désespéré des procédures qu'on faisoit contre lui, & qui donnoient une si humiliante atteinte à son autorité; mais que pouvoit-il faire, captif, obsédé, n'ayant pas même la liberté de sortir de l'Hôtel de Saint Paul? Le Duc de Bourgogne qui haïs-

1413. soit & qui craignoit des Essarts, ne fit pas même attention à la parole qu'il lui avoit donnée. Ce malheureux Ministre fut condamné d'avoir la tête tranchée aux halles le samedi premier de Juillet.

Tout Paris courut en foule à ce spectacle, on vouloit voir comment soutiendroit une si funeste catastrophe cet homme fameux, qui s'étoit vû en si peu de tems Grand Bouteiller de France, Prevôt & Capitaine de Paris, Surintendant des Finances, Gouverneur de Cherbourg, de Nemours & de la Bastille; l'Idole du peuple, le favori du Duc de Bourgogne, ensuite du Dauphin, qui enfin avoit fait trembler toute la France. On ne se seroit jamais attendu à le voir quitter tant de fortunes si indifféremment. On le tira de la Conciergerie, on l'envoya au

lieu

[illegible]eu de [illegible]n suplice dans un équi- 1413.
page bizarre, nouveau, & qui tenoit du burlesque, quoique jamais scène n'y fût moins propre.

On avoit attaché au bout d'un tombereau avec des cordes une claye d'ozier, sur laquelle on le mit vêtu d'une robbe noire fourrée de Marte Zebeline, avec des bas blancs & des escarpins noirs. Il y étoit assis sur une petite escabelle. On le mena d'abord devant son magnifique Hôtel, où on lui raza la tête pour premier signe d'infamie. Ensuite on le conduisit aux halles : son visage étoit calme ; ce calme [illegible] pouvoit partir que du fond [illegible] son ame. Il avoit le regard serain, il sourioit à ceux qui le regardoient & saluoit toutes les personnes de sa connoissance. On ne sçait s'il conservoit encore de l'espérance. Mais lorsqu'il l'eut perdue en arrivant aux

[illegible] appareil d
[illegible] mangea ni de vi
[illegible] Il fit feu
[illegible] Chrétien a
[illegible] tous le
[illegible] me la reli
[illegible] encore adia
[illegible] qui admi
[illegible]
[illegible] l'échafau
[illegible]
[illegible], vou
[illegible] ou l
[illegible] Con
[illegible] lui ac
[illegible] indifférem
[illegible] deman
[illegible]
[illegible]
[illegible] coup
[illegible] les épau
[illegible] Elle fut mise au [illegible] d'une
[illegible] pour [illegible] le
peuple. Le corps fut porté a
gibet de Montfaucon, où quatr

ans avant, des Essarts avoit fait 1413.
attacher le corps de Montaigu.

Des Essarts laissa de sa femme Marie de Ruilly, un fils unique nommé Robert, qui recueillit les débris de la fortune de son pere. Son frere Antoine étoit encore prisonnier. Les mutins lui préparoient le même sort & poussoient leur insolente fureur jusqu'à en menacer les Ducs de Bar & de Baviere.

Quels coups mortels cette mort funeste ne portoit-elle pas au cœur du Dauphin. Toute la honte en réjaillissoit sur lui. Il l'eût bien plus ressentie, si son état présent ne lui eût pas encore été plus sensible. Il ne songeoit jour & nuit qu'aux moyens d'en sortir. Voyant les mouvemens des Princes si tardifs, il osa tenter de s'en affranchir par lui-même. Malgré tous les espions qui l'obsédoient, il trouva

Le bal de l'Hôtel de S. Paul.

M. S. D. l. 13. c. 10. *Choisi. Registres du Parlement.*

[illegible] de faire parle
[illegible] des plus riches E
[illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] devoir, [illegible]
[illegible] récompens
[illegible] pour le[illegible]
[illegible] pour leur [illegible]
[illegible] pas [illegible]
[illegible]
[illegible] & de p
[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] preparer
[illegible]

Au milieu des malh
gouvernement de Dan
voulut se procurer que
vertissement. Dans tous
l'homme ne peut sou
poids d'une longue do
y laut succomber ou s'en

re, surtout un jeune Prince vif, 1413.
naturellement gai & qui soupiroit pour le plaisir. Flatté de ces nouvelles espérances, quoique bien fragiles, il proposa aux Dames de la Cour de la Reine & de la Dauphine de leur donner le bal, peut-être en faveur d'une des filles de la Reine, nommée la Cassignelle, qui n'étoit pas indifférente pour ce Prince, & qui étoit l'une des plus belles personnes de son tems.

Le Duc de Bourgogne apprit ce projet avec dépit, non qu'il fût ennemi des plaisirs du Dauphin, ni même qu'il fût blessé de voir ce jeune Prince donner une Rivale à sa fille. A la Cour l'ambition rend les Grands indifférens à ces sortes de préférences ; mais il étoit désespéré que le Dauphin renfermât tout son ressentiment dans son cœur, & qu'il ne voulût ni recourir à

1413. lui, ni renouer leur premiere intelligence. Le Duc profita de cette occasion pour le mortifier : il mit en mouvement les séditieux, toujours empressés à signaler leur faux zéle & leur ridicule autorité.

Ils s'assemblérent le soir même, ayant à leur tête Jaqueville comme Capitaine Général de la Ville. Ils accourent à l'Hôtel Saint Paul entre onze heures & minuit ; comme ils le tenoient investi & qu'ils étoient les maîtres de toutes les portes, ils y entrérent facilement. Jaqueville suivi des principaux d'entre eux, & armé, pénétra jusqu'à la salle où se donnoit le bal, & entra avec ses Satellites dans le moment même que le Dauphin dansoit avec une Dame de la Reine.

A leur vûe, la surprise fut grande dans l'Assemblée. Le

ſuites y joignirent bientôt une 1413.
extrême frayeur. Jaqueville s'adreſſant au Dauphin, lui demanda avec un ton Magiſtral, s'il n'avoit pas de honte de ſe déshonorer ainſi par une vie ſi indigne de ſa naiſſance, de pervertir l'ordre des tems, en ſoupant à minuit, & en ſe couchant au point du jour : en ruinant par là ſa ſanté, & en expoſant une vie ſi précieuſe à l'Etat. Enſuite s'adreſſant à la Tremoille, premier Chambélan, il lui dit, qu'il étoit l'auteur des déréglemens du Prince. La Tremoille, peu endurant, lui répondit qu'il le trouvoit bien impertinent, lui qui étoit ſi peu de choſe dans le monde, de venir à une telle heure, & en un tel lieu cenſurer les actions du Dauphin.

Jaqueville releva ces paroles avec aigreur, & ſur le repro-

[illegible]

eux, croyant par-là fasciner les 1413.
yeux du Dauphin, & le ramener par ces services feints. Le Duc fut à peine entré, qu'il vit les mutins qui se jettoient sur la Tremoille pour le poignarder, & qui se disposoient d'en faire autant à tous ceux qui étoient avec le Dauphin : il alloit arriver dans la Salle Royale, malgré le respect dû au Souverain, & à l'héritier présomptif de l'Etat, un combat & un massacre horrible ; le Duc qui comprit que cette tragique scene lui seroit imputée, interposa son autorité. De plus, son amitié pour la Tremoille se réveilla, il l'avoit aimé tendrement. La Tremoille lui avoit rendu de grands services. Le Duc étoit mécontent qu'il se fût attaché sincérement & de bonne foi au Dauphin. Mais la Tremoille n'avoit fait que le devoir d'un honnête

1413. homme, & le Duc, s'il l'avoit moins aimé, ne l'en avoit que plus estimé : il pouvoit même se flatter par le canal de ce nouveau favori de regagner le Dauphin. Il se jetta entre la Tremoille & les mutins, & leur demanda sa vie ; le Duc connut alors tout le danger de soulever une populace, & de lui mettre les armes à la main. Elle rejetta fierement ses prieres. Il fallut qu'il en vînt aux supplications, qu'il s'abbaissât jusqu'à joindre les mains devant elle. Il fit en même-tems évader Jaqueville qui avoit mis le Dauphin dans un si grand mouvement & dans un tel transport qu'il crachoit le sang. Les mutins quitterent la Salle, & le Duc tâcha de calmer le Dauphin.

Le bruit de ce scandale répandu dans Paris, le remplit

d'une nouvelle consternation. 1413.
Elle s'accrut encore par l'incendie de la maison des Ecoliers dans la rue S. Denis. Pareil accident arriva les jours suivans à plusieurs autres maisons. Personne ne se trouvoit en sureté. On croyoit les mutins capables de tout.

Négociation de Verneuil.

M. S. D. l. 33. c. 131.

Le Roi revint en santé le 12 de Juillet. Le Dauphin se hâta de lui rendre compte en plein Conseil de la députation des Princes, de la réponse qu'on y avoit faite, & des dispositions favorables où l'on étoit pour l'exécution de la Paix d'Auxerre. Le Duc de Berri, & presque tous les Conseillers d'Etat opinerent à suivre la négociation avec les Princes. Ils ne voyoient que ce moyen pour rendre à l'Etat sa tranquillité, & mettre fin aux insolences des factieux. Le Duc de Bourgogne se trou-



depuis trois mois & demi, ce 1413.
fut sans doute par les ordres secrets du Duc de Bourgogne qui vouloit adoucir le Dauphin.

Les factieux étoient encore armés, les portes toujours gardées. Cependant le Dauphin auroit pû facilement s'échaper, puis la face des affaires changeoit : il attendoit beaucoup de la négociation des Députés, il avoit formé dans Paris un grand parti des bons Bourgeois qui s'étoient engagés à se déclarer pour lui quand il seroit nécessaire. Il y a même lieu de croire que le Dauphin avoit pris des mesures pour se sauver, si les mutins eussent recommencé d'investir le Palais Royal.

Les Députés ne trouverent à Verneuil que le Roi de Sicile, & les Comtes d'Alençon & d'Eu, chargés des pouvoirs des autres Princes. On travailla trois

[illegible]
[illegible] Sur leur
[illegible] Ils persiste
[illegible] une encrevi
[illegible] pour lui ren
[illegible] leurs soum
[illegible] quelques p
qui ne pourroient êtr
[illegible] du Roi de
[illegible] par les Depu
[illegible], ils dir
[illegible] du secret qu'i
[illegible] à être retabli
[illegible] les ave
[illegible] : que le Roi destin
[illegible] de tem
que les fâcheux l'av
de mettre en place :
de justes précautions
[illegible] un frein à leur
[illegible] honteux à la

ils eussent l'impudence d'assié- 1413.
r le Roi & la Famille Royale
ns son Palais, d'y arrêter &
traîner en prison le beau-
re & le Cousin germain du
i, de forcer Sa Majesté à
ter le chaperon blanc, si-
l de leur rebellion, enfin
oir souffert qu'ils eussent en-
é ce signal à toutes les gran-
Villes du Royaume pour les
ter à entrer dans leur ré-
e & à l'imiter. Qu'au reste
s séditieux de Paris ne s'hu-
oient pas, & ne rentroient
dans leur devoir, les Prin-
étoient résolus de marcher
: toutes leurs forces au se-
s de Sa Majesté, & de pu-
ces Rebelles comme ils le
itoient. Les Députés mirent
propositions par écrit, & re-
nerent à la Cour.

lles y causerent les mouve- Mouvemens de Paris pour
s les plus étranges. Le Roi

... uries les de... ... Princes, & remit ... avorable. Il commença pa... ... avec ... ... Auxerre. ... Dauphin, ... appuya... avis. Le Duc de Berry le ... Le Duc de Bourg... lui-mesme ... , i... prouva les demandes des I... ces, & la ... de leurs n... ces contre les Ministres & Parisiens : lui-mesme avoit gagé la negociation de Vern... il souhaitoit avec ardeur d... réunir avec les Princes, voulait pas ... de se... dre suspect en ... seul la resolution unanim... Conseil. Mais il esperoit naitroit quelque incident ...

[illegible]ble p[illegible] diminuer les espé- 1413.
[illegible]ces, & pour renverser les
[illegible]ojets ambitieux des Princes.
[illegible]nfin il avoit pour derniere
[illegible]ssource les armes des Pari-
[illegible]ens & leur haine contr'eux.

L'exécution de la Paix d'Au-
[illegible]erre étant résolue, le Roi don-
[illegible] ordre aux sept Députés qui
[illegible]voient été à Verneuil, de se
[illegible]uver à une assemblée générale
[illegible] devoit se tenir à l'Hôtel-de-
Ville, d'y rendre compte de ce
[illegible]'ils avoient fait, d'y exposer
[illegible] volonté, & d'y faire publier
[illegible] ratifier la Paix. Dans le tems
[illegible] tous les membres de l'assem-
[illegible]ée y applaudissoient, & en
[illegible]cevoient la proposition avec
[illegible]oye, Jaqueville, Chaumont,
[illegible] Caboche survinrent, suivis
[illegible] cent hommes d'armes. Ils
[illegible]oient armés de toutes piéces,
[illegible] Caboche étoit couvert d'ar-
[illegible] éclatantes comme un Gé-
néral d'armée.

1413. Eclairés sur leurs intérêts, ils s'écrierent que c'étoit-là une Paix fourrée, une Paix artificieuse, qu'il se falloit bien donner de garde d'accepter. Bien-tôt Caboche imposant silence s'adressa aux Commissaires, & leur dit qu'il ne pouvoit assez s'étonner que des gens sages comme eux eussent pù conseiller à Sa Majesté de faire la Paix avec des traîtres déclarés criminels de Lèze-Majesté, & qui deux ans avant l'avoient assiégée dans sa Capitale avec un dessein formé de lui ravir le Trône. Que deux de leurs Partisans, Brébant & Boisbourdon, tenoient encore le Puiset & Pitiviers, d'où ils ravageoient le plat Pays, & faisoient des courses jusqu'à Etampes : qu'en exceptant Paris des Villes où ils demandoient à voir le Roi, ils signaloient leur haine implaca-

:ontre le peuple. Que n'ayant 1413.
rendre Paris par la force,
mployoient la ruse & la tra-
n pour s'en rendre Maîtres,
our venger le sang de leurs
plices qu'on y avoit juste-
it punis : qu'il paroissoit à
ouvert, que leur dessein étoit
s'emparer des personnes du
, de la Reine & du Dau-
n ; de désarmer les Parisiens,
eur ôter les chaînes, de les
ibler d'impôts, & de les ren-
le plus misérable peuple de
rope. Qu'alors, mais trop
l, ses compatriotes se repen-
ient de leur crédulité, &
ls réclameroient en vain,
it sous le joug, les paroles
npeuses de leurs artificieux
emis. De ces raisonnemens
assa à ses emportemens or-
aires, & s'oublia jusqu'à ju-
par le Sang de *Jesus-Christ*
ilé goute à goute pour le gen-

qu'on ſuivroit les ordres du Roi 1413.
pour l'acceptation & la ratification de la Paix. Ils députerent le lendemain au Dauphin pour lui rendre compte de cette réſolution.

Ce jeune Prince les careſſa, & offrit d'être leur Chef, s'il falloit en venir aux armes pour réprimer les entrepriſes des factieux. Les Députés l'accepterent avec joye & ſoumiſſion. Le Dauphin preſſoit le Roi d'uſer de ſon autorité, pour faire publier & recevoir la Paix. Le Roi tempéroit l'ardeur de ſon fils. Les Quarteniers fidéles, croyoient auſſi qu'il ne falloit rien précipiter pour ne pas cauſer un carnage dans Paris. Qu'il ſuffiſoit de ſe tenir prêt en cas que les factieux revinſſent aux voyes de fait. L'Univerſité qui s'étoit liée ſecrétement au Dauphin, appuya l'avis des Quarteniers.

1413. massacre ou le pillage de to
leurs ennemis. Ils en dressère
deux rôles. Le premier cont
noit quatorze cens personn
qu'ils vouloient immoler à le
sureté. A la tête étoient tous le
prisonniers qu'ils supposoient i
rités contre eux par la honte &
l'injustice de leur prison. Ensu
te venoient les premieres pe
sonnes du Clergé, du Con
& de la Noblesse qu'ils sçavoie
favoriser le parti du Dauphin
des Princes; à côté de chaq
nom ils avoient mis un T, &
plusieurs articles ils avoie
ajoûté *& à toute la famille.*

Le second rôle étoit pour l
butin, principal objet de le
avidité & le plus fort lien d
leur union. Ce rôle conteno
les noms des plus riches Bour
geois & Marchands de Paris
chez qui ils croyoient trouve
plus d'argent ou d'effets. Ave
quelqu

elque sévérité & quelque pré- 1415.
ition que leurs chefs eussent
commandé le secret, il étoit
nfié à trop de personnes pour
'il ne transpirât pas : la Cour
fut informée ; plusieurs des
oscrits en furent avertis. Cha-
n s'arma. Les voisins s'uni-
nt pour se défendre. On pres-
même le Dauphin de préve-
r la scène terrible dont Paris
oit menacé. Ce jeune Prince
ssimuloit toujours. Il ne lais-
it pas de prendre des mesures
ur éclater & en venir à la for-
, si l'occasion devenoit pres-
nte.

Les factieux devenu maîtres
i gouvernement, prescrivoient
s loix au Conseil qui n'osoit
ur rien refuser. Ils exigérent
ie nouvelle Déclaration que le
hancelier qui leur devoit sa
ignité, scella avec joie. Cette
éclaration approuvoit le gou-

... où il étoit éta
... les Princes s'ennem
... . S'attendoit qu'on
... les Villes, & c
... le Roi & le Daup
... en pleine liberté.
... reconnoître que tout
... le contraire

En commencement de cette
... . Ils firent ordon
... Brében
... imposé
... avec
... mille hommes
... vraie,
... envoyé un
... trouvé
gens de guerre. Ces deux
les avoient ... & les
... en divers lieux à p
de se ... Les chef
peuple sans s'arrêter à ces a
rences partirent avec des
mes parents du grand Sc
suivis de deux mille hom

armes, Jaqueville en étoit le Général. On lui donna aussi de l'Infanterie & un train d'artillerie que fournit Etienne Lambin, qui depuis l'année 1411. avoit été substitué à Mathieu de Beauvais Maître de l'artillerie. 1413.

La Cour les vit partir avec joie. C'étoient les plus braves & les plus intraitables des mutins que leur départ affoiblissoit. Sans aucun égard à la derniere déclaration extorquée contre les Princes, ni aux ordres délivrés à Jaqueville pour marcher contre eux, le Roi accéléroit la négociation entâmée à Verneuil pour ratifier la paix d'Auxerre. C'étoit un incident assez nouveau, que d'un côté on marchât en armes contre eux sous le nom & sous les enseignes du Roi, & que de l'autre on traitât avec eux comme avec les plus fidéles des sujets.

La paix de Pontoise.

M. S. D. l. 33. c. 13.

Sa Majesté nomma Pontoise

1413. pour le lieu de l'assemblée, & manda aux Princes de se rendre à Vernon d'où ils pourroient venir à Pontoise, lorsque les Commissaires du Roi y seroient arrivés. Les Princes obéirent. Le Roi l'ayant appris, fit partir plusieurs des plus habiles du Conseil, qui avec huit notables Bourgeois de Paris arrivérent à Pontoise le 21 de Juillet. Les Ducs de Berri & de Bourgogne s'y rendirent le même jour. Ce dernier peu d'accord avec lui-même, ne sçavoit ni ce qu'il désiroit ni à quoi se résoudre. Craignant toujours que le succès de cette négociation ne fût fatal à son autorité, il voulut y être pour voir par ses yeux tout ce qu'il avoit ou à espérer ou à craindre, & pour prendre son parti suivant les circonstances. Les factieux étoient bien étonnés du sujet de cette assemblée, mais voyant

que le Duc de Bourgogne y alloit, ils se rassurerent. Ils le regardoient toujours comme leur protecteur & leur chef. 1413.

Une maladie contagieuse qui survint dans Pontoise & qui avoit même quelques symptômes de peste, servit de prétexte aux Princes pour ne pas s'y rendre eux-mêmes. Ils y envoyerent les députés chargés de pleins pouvoirs. Cette conduite devoit rendre les Princes suspects, marquoit beaucoup de défiance de leur part, & étoit un aveu qu'ils n'osoient se mettre en la puissance du Duc de Bourgogne. Leurs Plénipotentiaires, tous gens de qualité & d'un grand mérite, agirent avec tant de droiture, de zele, & répondirent si positivement de l'intention de leurs Maîtres, que le Duc de Berri secondé de tous les autres Commissaires du Roi, entra en né-

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] es [illegible]
[illegible]
[illegible] &
[illegible] de France
[illegible]
[illegible] En quatre
[illegible] de la
[illegible]
[illegible]
[illegible] tous les P[illegible]
[illegible] & une a[illegible]
[illegible] militaire.
[illegible] Que [illegible]

3°. Que toutes les voies de 1413.
fait cesseroient, & que si Bré-
bant & Boisbourbon ne dé-
sarmoient pas au premier or-
dre, les deux partis s'uniroient
pour les poursuivre & les pu-
nir.

4°. Que le Roi révoqueroit
toutes les Déclarations données
contre les Princes.

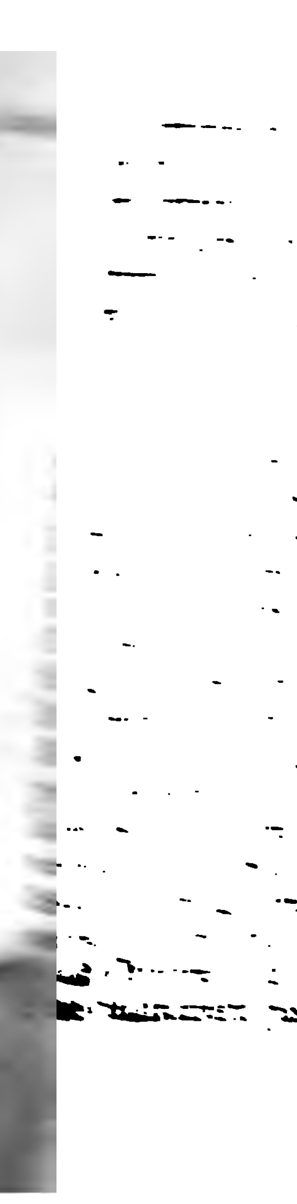
5°. Enfin que Sa Majesté au-
roit la bonté de se rendre dans
celle de ces quatre Villes qu'il
lui plairoit nommer, Rouen,
Chartres, Montargis ou Melun,
pour que les Princes y allassent
lui rendre aussi-bien qu'à la Rei-
ne & au Dauphin leurs très-hum-
bles devoirs, sur leur protesta-
tion qu'ils étoient prêts de con-
firmer par un serment solemnel
fait sur la croix & par toutes
les suretés qu'on voudra exiger
d'eux, qu'ils ne pensoient ni à
attirer auprès d'eux le Roi & le

1413. Dauphin, ni à prendre aucune vengeance des Parisiens, ni à s'emparer du gouvernement.

Le Duc de Berri fut si charmé de ces conditions & de ces offres, qu'il les accepta sur le champ, aussi-bien que les Commissaires du Roi. Le Duc de Bourgogne ne put se dispenser de les imiter. Le Duc de Berri voulut même emmener avec lui les députés des Princes pour les présenter au Roi & lui faire ratifier le Traité. Le Duc de Bourgogne s'y opposa, en soutenant qu'il falloit avant en conférer avec le Roi, le Conseil, & leur faire agréer le voyage des Députés. Quoique le Duc de Bourgogne trouvât dans les termes de ce Traité les deux avantages qu'il avoit toujours si ardemment désirés, sa réconciliation avec la Maison d'Orléans, & l'assurance qu'il demeureroit le

maître du gouvernement ; la 1413.
clause que leurs Majestés & le Dauphin sortiroient de Paris & se trouveroient libres dans celle des quatre Villes où ils se rendroient, l'alarmoit infiniment. Il voyoit que l'exécution du Traité dépendroit alors de la seule volonté des Princes. Il se défioit de la Reine & du Dauphin ; il ne pouvoit ni goûter ni suporter l'idée qu'ils fortifiassent de sa puissance.

Il s'opiniatra à faire différer le voyage des Députés, dans la vûe de le rompre entiérement & dans l'espérance que par l'opposition des Parisiens, il parviendroit à faire retrancher cette clause odieuse, que les Princes ne vissent point le Roi hors de Paris. Il eut à ce sujet des paroles vives avec le Duc de Berri. Il l'emporta. On convint que les Plénipotentiaires des Prin-



trire. Mais les chefs des mutins 1413.
cabalérent pour la faire rejetter à l'Hôtel de Ville dans l'assemblée qui y fut indiquée le 2 d'Août. Le Dauphin fut bientôt informé de leur résolution, & prit celle d'employer la force pour abatre ce parti. L'absence de Jaqueville qui étoit en Beauce avec l'élite des factieux, favorisoit le projet : il donna les derniers ordres à l'Avocat Général pour faire prendre les armes aux Parisiens fidéles.

Les Cabochiens s'oposent à la paix.

M. S. D. L. 33. c. 14. 15.
Jouvenel. des Ursins. Pasquier. P. Anselme.

Le 2 d'Août les séditieux se rendirent en armes à l'assemblée de l'Hôtel de Ville qui fut très-nombreuse. On y proposa l'acceptation de la paix de Pontoise. Quoique le plus grand nombre fût bien intentionné, chacun gardoit le silence, craignant ces furieux menaçans & armés. L'Echevin, Robert de Belloy, osa le rompre & opina

[...]ut su eux pour aller prendre 1413.
[...]es mesures violentes.

[...] Après son départ les autres [...]hefs feignant de désapprouver [...] conduite, proposérent de re[...]ettre l'assemblée au samedi suivant. Le piége étoit trop grossier. On comprit qu'ils avoient besoin de ce délai pour concerter leurs projets, peut-être pour attendre Jaqueville à qui ils avoient envoyé un courier, & dont la presence feroit naître de nouveaux désordres. Que n'auroit-on pas à craindre d'un homme de qualité, Capitaine & soldat, à la tête de six mille déterminés qu'il commandoit & ausquels se feroit jointe cette multitude de Cabochiens ? Leur demande fut rejettée. Ce refus excita de leur part de grands cris & un trouble affreux. N'étant plus possible de délibérer, les plus sages résolurent que cha-

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], & [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] à [illegible]
[illegible].

Les [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], & [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]. [illegible] [illegible]
[illegible] Saint Jean, [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]. [illegible] [illegible] & [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] à la [illegible]
Sur [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] avec [illegible] : [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
pour [illegible] [illegible] [illegible] les
Alors il [illegible] [illegible] [illegible]
dans les [illegible], [illegible]
[illegible] mille fois, & [illegible] se [illegible]
[illegible].

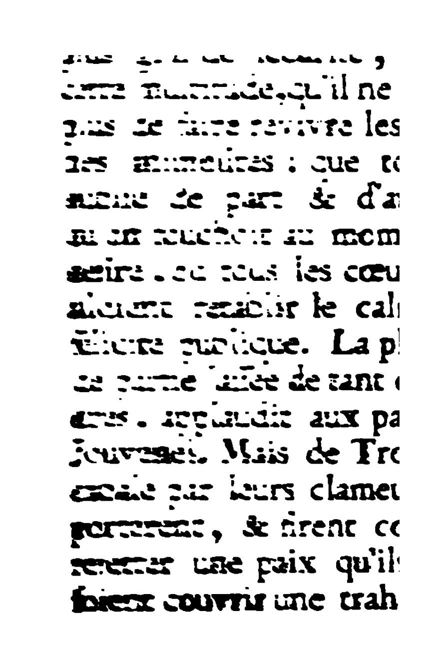
Le destin de l'Etat se trouva 1413.
pendre du peuple. L'Avocat
:néral, se hâta de le faire as-
nbler dans les quartiers pour
:venir les entreprises des Ca-
chiens. Il y avoit long-tems
e ce Magistrat préparoit cet
:nement, il consommoit par
les services qu'il avoit ren-
s au Roi & à la Ville depuis
nte-trois ans qu'il remplis-
t les plus grandes charges
:c une probité, une capaci-
& une intrépidité digne de
ncienne Rome. Il étoit né à
oyes d'une très-honnête fa-
lle de Bourgeois. Ses talens
son génie le mettoient au des-
de son origine. Etant venu
'aris, il brilla quelque tems
Barreau, fut reçu en 1380.
nseiller au Châtelet & élu
it ans après Prevôt des Mar-
ands. Il se distingua dans
dernier poste, en faisant fleu-

1405. par le commerce & en s'opposant aux entreprises de quelques Seigneurs contre la Ville, qui voulant lui en marquer sa reconnoissance, lui fit présent en 1395. de l'Hôtel des Ursins, Hôtel qui avoit autrefois apartenu à cette Maison, l'une des quatre premieres de Rome.

Jouvenel sentit cette distinction si vivement, que par une vanité qui ne messied pas quelques fois aux grands hommes, il prit le nom & les armes des Ursins. Sa fortune s'accrut depuis rapidement. Il acquit les terres de Trainel & de Marigny, il fut élu Avocat Général du Parlement en 1404. Ce fut alors que son éloquence, sa science & surtout son zele pour l'Etat parurent dans toute leur étendue. Quoique commis plusieurs fois avec le Duc de Bourgogne, il ne plia jamais sous sa puissance ;

nfin il entreprit de rétablir 1413.
autorité Royale dans Paris en
faisant accepter malgré les sé-
ltieux la paix de Pontoise.

Le jeudi 3 d'Août les Capi-
ines des quartiers les assem-
lérent, & eurent le plaisir d'y
oir tout le monde concourir à
paix, l'approuver, la deman-
er. Il n'y eut que trois quar-
iers où elle fut rejettée, c'é-
oient les plus grands & les plus
mportans. Le quartier de l'Hô-
el d'Artois, tout dévoué au
Duc de Bourgogne qui demeu-
oit dans cet Hôtel. Le quartier
es Halles où la populace domi-
oit, & celui de Saint Eloy où
le Troie étoit le maître. Il y
t une harangue séditieuse qui
apelloit tous les troubles pas-
és. Il osa bien avancer qu'il
alloit porter au Roi un rôle de
ous les *Armagnacs* pour les fai-
re punir.



[illegible]
[illegible] qu'il ne
[illegible] de faire revivre les
[illegible] : que t
[illegible] de part & d'a
[illegible] au mem
[illegible] tous les cœu
[illegible] rétablir le cal
[illegible] publique. La p
[illegible] de tant
[illegible] applaudit aux pa
Jouvenel. Mais de Tr
[illegible] par leurs clame
[illegible], & firent c
[illegible] une paix qu'il
[illegible] couvrir une trah

Berri, y fit ordonner une 1419.
tation au Dauphin de tren-
otables, qui avoit à sa tête
re d'Aimery, Marchand,
lard vénérable, très-riche,
ui avoit encore beaucoup
u & de bon sens. Jouve-
es suivit. Ils arriverent tous
nble à l'Hôtel Saint Paul,
Roi qui étoit préparé leur
a audience, ayant auprès
i les Ducs de Berri & de
gogne.
Aimery rendit compte au
de tout ce qui s'étoit passé
les quartiers: de la sou-
on à ses volontés de pres-
ous les habitans pour l'ac-
tion de la paix, & de la
ance opiniâtre des rebelles:
oûta qu'il venoit pour rece-
ses ordres & pour lui of-
au nom de tous les Pari-
fidéles d'employer la voie
rmes pour réduire les Ca-

[illegible]

[illegible] Bourgogne

[illegible] differen[illegible]

[illegible] D[illegible]

[illegible] de

[illegible] trouver [illegible]

[illegible] con[illegible]

Le Dauphin les reçut avec 1415.
utant de bonté que de joie. Ils
e suplierent de vouloir bien être
eur Chef & de se mettre à leur
ête pour obliger les factieux à
entrer dans le devoir & à dé-
poser une autorité qu'ils n'a-
voient signalée que par des vio-
ences. Le Dauphin leur donna
endez-vous le matin du len-
demain, leur dit qu'il les at-
endroit dans l'Hôtel S. Paul
our aller à leur tête châtier ces
utins, s'ils avoient l'audace
e persister dans leur rébel-
ion.

Le bruit de ce projet vola
ientôt dans Paris. Tout y fut
n mouvement. Des deux côtés
n s'assemble, on s'arme, on
frémit des malheurs qu'on pré-
oit, les séditieux comptoient
ur la populace, sur le grand
nombre de leurs partisans, sur
les postes dont ils étoient les

trois
, le L
Hôtel de V
Les B
sur l'aut
du l
propre cou
trop l

Bourgogne
diverses
prendr
ouverte
la c
cette r
avec
& de
haine u
pas

oya demander à Henri de Troie les clefs de la Bastille, & dépoſa ſon pere de la Capitaine-ie de la Conciergerie, avec rdre d'en ſortir ſur le champ. Ces ordres furent ſi ſubits que es de Troie en furent étourdis k n'oſerent déſobéir. Le pere onnut même le peu de fond u'il devoit faire ſur ſes propres ompagnons, qui chargés de anſporter ſes meubles de la onciergerie dans ſa maiſon, le llérent & le volerent.

1413. Dominique. M. S. D. l. 13. c. 15. S Remi c. 28. & 29. Juv. des Urſins. Paſquier.

Ce prélude épouvanta les facieux, & donna de l'aſſurance aux Bourgeois. Cette nuit fut terrile dans Paris par les préparas qui s'y faiſoient pour le jour i alloit paroître. On alluoit de grands feux dans les arrefours & dans les principa- rues. A la lueur de ces feux s Bourgeois s'aſſembloient & angeoient par compagnies.

Les Cinquanteniers & les I
zaines leur donnoient l
rang & les guidoient. On ent
doit les cris redoublés, *La pai*
la paix.
Caboche & Chaumont ay
raffemblé quatre cens homm
d'armes & une grande multi
de l'Artaillers, se jetter
à minuit dans l'Hôtel de V
pour le défendre. De-là ils a
noient & mandoient leurs p
tisans. Le Duc de Bourgo
dès le point du jour se transp
ta au Fauxbourg Saint Germa
Il y trouva les Bourgeois
armes, & Ogier qui les fai
ranger pour marcher. Le I
blâma sa manœuvre, lui dit
les renvoyer dans leurs maif
& qu'il se faisoit fort d'appa
les troubles de la Ville à l
satisfaction. Ogier lui répon
séchement qu'il exécutoit les
dres du Roi, & continua
ranger l'escadron.

Le Duc avoit envoyé dans 1413.
s autres quartiers des Emisſ-
ires pour en intimider les
iefs, pour décrier la paix,
our leur dire que les Cabo-
iens approchoient, & que ces
iefs exposoient tout le peuple
être massacré. Ils répondi-
ent qu'ils marchoient aussi con-
eux & qu'ils leur feroient, du
oins la moitié de la peur. Le
Duc apprit ces désagréables
ouvelles après qu'il eut quitté
Ogier.

Etonné de la fermeté de la
Bourgeoisie, le Duc se rendit à
l'Hôtel de Ville où il trouva Ca-
boche, Chaumont, de Troie,
Barraut & même Mailly, qui
encourageoient le soldat. Mais
il n'étoit pas resté avec eux cent
hommes d'armes, & il en vit plu-
sieurs qui se retiroient sans vou-
loir attendre l'événement. Alors
le Duc n'espéra plus rien de cet-

[illegible] , qui [illegible]
[illegible] lorsqu'on ne [illegible]
[illegible] quitta pour
[illegible] Saint Paul , & [illegible]
[illegible] à un
[illegible] décadenc[illegible]

[illegible] y étoient ign[illegible]
[illegible] fidèlement le[illegible]
[illegible] avoit été concer[illegible]
[illegible] le Dauphin s'étoie[illegible]
[illegible] nation [illegible]. Le
[illegible] par deíſ[illegible]
[illegible] d'armes
[illegible] les yeux
[illegible] nouveau, il v[illegible]
[illegible] moment
[illegible] d'esclavage [illegible]
[illegible] com mi[illegible]
[illegible] contre
[illegible] Marion s[illegible]
[illegible] armes.

[illegible] soupiroit
[illegible] de cette journ[illegible]

[illegible] à l'Isle de Saint Domingue.

: partagée entre la crainte 1413.
:spérance : à huit heures le
ement & l'Université vin-
par Députés saluer le Roi
: remercier d'avoir donné
ıix à ses sujets. Ursins, Doc-
de Sorbonne, qui parloit
: l'Université, s'éleva vive-
t contre les procédés des
eux, & surtout contre l'in-
ıce qu'ils avoient eue d'ar-
r dans le Palais Royal deux
ıces qui touchoient de si
Sa Majesté. Il n'étoit enco-
u'au milieu de sa harangue,
ıu'un agréable spectacle l'em-
ıa de la continuer. On vit
fenêtres de l'Hôtel de Saint
l la Bourgeoisie de Paris ar-
, à cheval & en bon ordre
s'avançoit au son des ins-
ıens militaires. Le Dauphin
rrompant le Docteur, vint
ıdre congé du Roi, & alla
ıettre à la tête de ce peuple,

qui lui étoit dû, lui seroit gardé. Admirable effet de la confiance que donnent les paroles d'un homme dont la vertu est reconnue. Le Duc fut tout-à-coup rassuré & suivit gaiment le Dauphin, du moins à l'extérieur. 1413.

Toute cette multitude montoit à trente-trois mille cavaliers, suivis d'une nombreuse infanterie. C'étoit bien du monde pour vaincre une poignée de rebelles. Peut-être que s'il y en avoit eu moins, il se seroit trouvé plus d'ennemis. Le Dauphin partit le premier & dit en poussant son cheval, *qui m'aime me suive*. Il prit le chemin de l'Hôtel de Ville. Dans les rues tout retentissoit d'acclamations. Tout le monde souhaitoit à ce jeune Prince autant de prospérités qu'il avoit essuyé de chagrins.

Au bruit de sa marche les

parla avec autant de dignité [illegible], & ne s'écarta [illegible], de tout [illegible] de douc[illegible] de [illegible] l'amnistie [illegible] toute [illegible], & de point verser de sang; d'Ep[illegible]non fut continué dans la ch[illegible] de Prévôt des Marchands, [illegible] il étoit très-digne, quoiq[illegible] par les factieux, n'étant [illegible] pour rien dans leurs démar[illegible] criminelles. Il sembloit q[illegible] devoit tenir la même condu[illegible] l'égard [illegible] Belloy; [illegible] déclaré po[illegible] Cour. Mais on fit attention [illegible] premiers pas de son Echevin[illegible]. Il fut destitué aussi-bien que Troie, & on leur substitua [illegible]se & Dioucron.

De-là le Dauphin s'étant [illegible] à la tête des troupes se r[illegible] au Louvre, d'où il son appr[illegible] la garde mise par les factie[illegible]

hâta de se sauver. Il y mit en li- 1413.
berté les Ducs de Baviere & de Bar qui avoient été plusieurs fois à la veille d'être traînés de la prison au suplice, le bruit ayant couru qu'on les devoit exécuter. Ce fut une grande joie à ces Princes de se voir délivrés d'un si grand péril, & d'en être redevables au Dauphin leur neveu dont ils voyoient l'autorité rétablie si glorieusement. Le Dauphin les mit à ses côtés, & continuant sa marche, qui étoit plutôt un triomphe qu'une expédition, il arriva au Palais, y mit en liberté tous les prisonniers, entr'autres Antoine des Essarts. Il manda aussi à l'Evêque de Paris de faire sortir Vitri & les autres prisonniers de l'Officialité, qui n'étoient plus gardés. Cette expédition se fit presque en quatre heures : il n'est pas surprenant qu'avec tant de

)ie de la Cour, d'autant plus 1413.
ue les Bourgeois regardoient ce
onheur comme leur ouvrage.
'outes les cloches sonnoient en
iême tems. Ce n'étoit dans les
ues que festins, danses & feux
e joie. Chacun se félicitoit d'ê-
re affranchi de l'esclavage. Cha-
un en félicitoit le Dauphin qui
ut goûter une joie bien pure
le se voir chéri si tendrement,
t d'avoir repris son autorité
n si peu de tems & sans effu-
ion de sang. Telle fut cette
eureuse journée dont les bons
'rinces préfereroient la gloire
ux lauriers des conquérans,
oujours mouillés de pleurs des
aincus & teints du sang de
eurs sujets même. La plûpart
les factieux pleurant leur honte
lutôt que leurs crimes, se hâ-
erent de quitter Paris. Les deux
le Troie, l'odieux & renom-
mé Caboche, & leurs compli-

[illegible]

Paul. Ayant mis pied à terre il 1413.
se tourna vers les principaux Bourgeois, les remercia de leur affection dans les termes les plus obligeans ; leur recommanda la paix & l'union, les exhorta à faire une recherche exacte des perturbateurs du repos public & de se tenir sur leurs gardes contre leurs entreprises.

Rien ne paroissoit manquer à la félicité du Dauphin. Délivré de la servitude, adoré d'un grand peuple sur qui il devoit régner un jour : bonheur le plus essentiel que les Princes puissent goûter, la fuite des chefs de la sédition assuroit le bonheur public. Tous leurs partisans avoient aussi quitté Paris, & même les Commissaires qui avoient condamné des Essarts & la Riviere.

On ne voyoit plus dans Paris que des spectacles agréables. Tous les Corps en fournissoient

Publication de la paix de Pontoise.

de nouveaux. Le Dimanche 6 d'Août le Clergé alla de Notre-Dame à S. Martin-des-Champs rendre à Dieu des actions de graces. L'Université fit sa Procession le lendemain & s'assembla aux Bernardins par l'ordre du Dauphin, qui s'y rendit avec les Ducs de Berri, de Bourgogne, de Baviere & de Bar. Le Dauphin s'y assit sur une espéce de Trône, ayant à ses côtés les quatre Ducs. Tout se passa sans autre action apparente. Gerson y parla avec son éloquence ordinaire, fit l'éloge du Dauphin, & le supplia de consommer son ouvrage, de rendre la paix sure & inviolable en la faisant publier, & même en faisant cesser de part & d'autre les voies de fait.

Le 8 la paix fut publiée solennellement avec défense sur peine de la vie aux deux partis,

s'user les uns contre les autres 1413.
des termes *d'Armagnacs & de Bourguignons*. On fit une seconde Procession générale à Saint Martin où Gerson releva le miracle de la Providence qui avoit amené un si heureux changement, par une révolution si prompte, sans qu'il y eût une goutte de sang répandue. Le lendemain arrivérent les Députés des Princes pour la ratification de la paix. Ils furent reçus avec une grande distinction. Les nouveaux Magistrats de la Ville allerent au devant d'eux. Le Roi leur donna un magnifique repas. Le repas fini, le Traité fut lû & ratifié en présence du Dauphin, des quatre Ducs & du Conseil. Quoiqu'il y fût inseré que les Princes viendroient trouver le Roi dans une autre Ville que Paris, le Roi pour lors le maître voulut qu'ils

[illegible]

...tre de Paris, de la Cour & 1415.
... Gouvernement. Lorsqu'il se ... trompé dans ses espérances ; ... il connut que l'autorité du ... & celle du Dauphin étoient ... blies dans Paris, que les ... ces alloient y revenir triom... ... : honteux, désespéré ... re leur dupe, & de se voir ... merci d'un jeune homme ... avoit crû s'attacher par une ... ugle indulgence, & en lui ... ant sa fille en mariage, ... mmença de détester cette ... ix, & faisoit de nouveaux ... ojets pour en empêcher l'exé... ...tion.

La fuite du Chancelier de ... rre, que la crainte & les re... ... rds avoient banni, laissoit ... nte la premiere dignité de ... obe. On le destitua par Let... ... Patentes, & on résolut de ... endre à Corbie qui l'avoit ... rcée si long-tems, si digne-

Le Président de Marle élu Chancelier.
M. S. D. l. 33. c. 17.
Registres du Parlement.
Choisi.
Pasquier.

[illegible]

ıve aſſez évidente du déchet 1413.
ſon crédit. Enfin il s'en trou-
quarante-quatre pour Henri
Corgne de Marle, Premier
ſident, Magiſtrat qui avoit
lli dans les plus grands em-
ls, dont la ſcience & le mé-
étoient encore relevés par
térieur le plus prévenant. Il
t d'une bonne Maiſon de
ɔe, & avoit de Mahaud le
bier, ſa femme, deux fils
ıſeillers au Parlement : Jean
ı depuis 1409, & Arnaud
ıée précédente 1412. L'aî-
étoit Eccléſiaſtique & Maî-
les Requêtes. On procéda
4 à l'élection d'un Premier
ident ; Robert Mauger,
ident à Mortier, fut élu.
Cour ſouhaitoit que Vailly,
du Dauphin, fût pourvû
a Charge de Préſident à
tier qu'occupoit Mauger.
uſa pour cet effet d'artifice,

Preside

Barreau

de D

Place

Prin

pa

homme qu

donn

Ge

extrememe

grand

avoir re

: faire insérer dans ses provi- 1413.
ons une défense de sceller au-
ne gratification au-dessus de
ille écus. C'étoit se lier les
ains & les lier à son maître,
ince libéral & facile à tout
corder. Le Dauphin prit pour
hambelan Gui VI. Sire de la
ochefoucaut, qui l'étoit déja
Roi, & dont les appointe-
ens furent fixés à mille francs
or.

On continua de déposer les
artisans des factieux. On ré-
uisit le nombre des Commissai-
s établis pour la réformation
: l'Etat, & on n'y laissa que
ux qu'on croyoit dans les in-
rêts du Dauphin. Jaqueville
t destitué de la Capitainerie
e Paris. On fit Echevin en la
lace de Garnot de S. Yons,
ierre Ogier qui avoit tant con-
ibué à la révolution du 4.
Août. On ôta la Charge de



core au bas de la Nef, monu- 1413.
nt de sa reconnoissance &
sa piété. Il les signala en-
'e, en obtenant qu'on donnât
lépulture à son frere, dont
t le monde publioit que le
plice avoit été injuste. On
à Pierre des Essarts de ma-
fiques funérailles dans l'Egli-
les Mathurins, où son corps
transporté de Montfaucon.
lle réparation pour les morts!
s parens de ceux que les Ca-
hiens avoient fait périr sur
hafaut, obtinrent la même
ce.

Il y eut quelque chose de plus
de dans le Procès que Marie
Reuilly, veuve de des Es-
s, & Robert son fils inten-
nt en réparation au Procu-
r du Roi de la Commission.
obtinrent la restitution des
s confisqués, & firent ré-
ir autentiquement la mémoi-
le ce Ministre.

Un coup hardi acheva d'é- 1413.
uvanter le Duc de Bourgo-
ie. On fut enlever dans son
ôtel le Sire de Mailly, qui
oit paru à la tête des séditieux,
qui se croyoit dans un asile
violable. Le Duc prit feu à
tte nouvelle, & réclama avec
uteur son vassal & son com-
ensal. On ne jugea pas enco-
à propos de se commettre de
ont avec le Duc. La Cour sa-
sfaite de ce coup d'autorité,
lâcha Mailly, mais en le ban-
issant du Royaume à perpétui-
. Sa prison & cette condam-
ation effraya tous les Partisans
1 Duc. Ils virent avec effroi
l'il n'étoit plus en état de les
rotéger.

On envoya avec moins de
récaution arrêter un grand
ombre des factieux. On trou-
a chez eux ces deux Rôles de
roscription, que leurs Chefs

[illegible] & qui furent [illegible] Parlement. On [illegible] des pri- [illegible] tous trois [illegible] grande con- [illegible] gens, [illegible] avoient [illegible] biens & pour [illegible] interrogea ces [illegible] deux Rô- [illegible] eu au- [illegible]

[illegible] de l'au- [illegible] la par- [illegible] Duc de Bourgo- [illegible] prison de [illegible] Prince [illegible] aux plus [illegible] voyoit dans [illegible] domi- [illegible] le Duc de Berri se décla- [illegible] parti avec une au- [illegible] étoit pas naturel- le, & le Dauphin convaincu qu'il étoit l'auteur de tous les ou-

trages que lui avoient fait les 141
factieux. Il voyoit ses ennemis élevés, ses créatures persécutées, bannies, & pour surcroît d'amertume, il étoit témoin des préparatifs qu'on faisoit avec tant de joye & d'allégresse pour recevoir le Duc d'Orléans, & les autres Princes, dont l'arrivée étoit fixée au 31 d'Août. De quel front soutenir ce spectacle, & la vûe de ses ennemis triomphans ? Quelle sureté restoit-il pour lui dans une Ville qui leur paroissoit dévouée? Pouvoit-il encore faire fond sur le peuple de Paris, lorsque les bons Bourgeois avoient pris le dessus, lorsque la Cour les appuyoit, lorsque leur parti alloit être renforcé par l'arrivée de la Noblesse Armagnaque, suivie de tant de gens de guerre ?

Le Duc avoit bien encore auprès de lui un grand nombre

[illegible] & même [illegible] aguerries. [illegible] forces [illegible] la loi [illegible] Paris, [illegible] aux [illegible] Il [illegible] un ar- [illegible], con- [illegible] & les [illegible] d'Orléans, [illegible] l'occa- [illegible] par toute [illegible]

La Cour [illegible] penetroit ses [illegible], [illegible] pour les augmenter & pour l'engager à [illegible]. On lui faisoit donner [illegible] avis qu'on [illegible]. On dit même que pour [illegible] on envoya [illegible] gens de guerre la nuit faire la patrouille autour de son Hôtel. Enfin il crut qu'il n'y avoit plus pour lui de sureté

à Paris. Il résolut de le quitter 1413.
& d'attendre d'autres conjonctures pour y rétablir son autorité.
Il ne doutoit pas qu'elles ne se présentassent bientôt dans une Cour tumultueuse, où tant de Princes aspiroient au gouvernement, où un Roi foible & malade, une Reine ambitieuse & un enfant volage ne pouvoient manquer de donner des scènes variées, où enfin il laissoit tant de Partisans & surtout une populace nombreuse, hardie, dévouée à ses intérêts, prête à exciter de nouveaux mouvemens quand il le jugeroit à propos.

Il disposa tout pour sa retraite. Sur le point de l'exécuter, il forma un projet qui tenoit à la vérité du désespoir, mais si hardi, que s'il eût réussi, il lui eût rendu tous les avantages dont il étoit déchû, & eût renversé toutes les espérances de ses en-

1413. nemis. C'étoit d'enle
& de l'emmener en
alors diſpoſant de ſa
de ſon nom & de ſo
foudroyer tous les Or
des déclarations ſang
tre eux, attirer à ſon
les peuples qui ſe croi
gés d'obéir à leur Ro
moient toujours. C'ét
dans le Royaume un
vile, & le plonger d
grands malheurs. M
pouvoit arrêter un P
ré du déſir de regner
ſcrupuleux ſur les n
parvenir.

Pour favoriſer l'e
ſon deſſein, il prop
une partie de cha
bois de Vincennes.
voit acceptée. Le I
le matin du 23 d'Ao
hommes ſe ſaiſir
Charenton. Il fut

: Roi : le Duc étoit ſuivi 1413.
ıt ce qu'il avoit auprès de
: Nobleſſe & de Cavaliers
at de fournir une longue
. Ils étoient confondus avec
la ſuite du Roi.

Chaſſe commença d'aſſez
: heure. Un ſeul homme, le
qui avoit déja traverſé
ſes entrepriſes à Paris,
ɩt encore cette derniere,
oup plus dangereuſe ; ce
ɔuvenel, nouveau Chan-
du Dauphin. On ne ſçait
oit été averti, ou ſi par la
de ſon génie & connoiſ-
elui du Duc, il avoit pé-
ſon projet. Il avoit inſinué
upçons au Duc de Baviere
ccompagnoit le Roi à la
:, & s'étoit fait ſuivre de
ıité de Gentilshommes,
réſolu de s'oppoſer aux deſ-
du Duc de Bourgogne, &
: tuer lui-même s'il em-

[illegible]

qui vit son projet échoué s'ap- 1413.
rocha d'elle, lui dit qu'il avoit
eçu des nouvelles de Flandre
qui l'obligeoient de partir sur le
champ pour s'y rendre. Il prit
n même tems congé du Roi,
lla avec les siens coucher à
Pont-Saint-Maixent, d'où le
endemain il prit le chemin de
Lille, & marcha si précipitam-
ment qu'il sembloit être poursui-
i par l'ennemi.

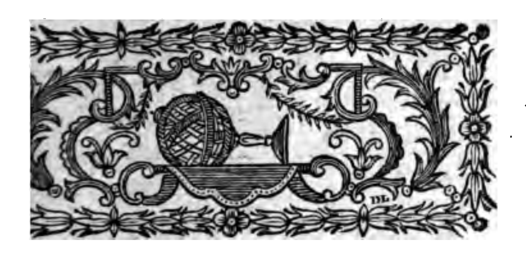
Il envoya une lettre à l'Uni-
versité à qui il rendoit raison
le son départ, approuvant tout
ce qui s'étoit fait pour la paix &
témoignant la vouloir entrete-
nir. C'étoit pour ne pas aliéner
les esprits & pour se réserver la
liberté de se réunir avec les
Princes, s'il y trouvoit ses inté-
rêts & sa sureté.

Sa retraite produisit à la Cour,
dans Paris & dans l'Etat une
étrange révolution. Tous ses

[illegible] perdirent courage & [illegible] dans l'abattement. [illegible] triompherent. La [illegible], le Dauphin, les Ducs [illegible] Bar & de Baviere, [illegible] seul jouir [illegible]. Ils se livrérent [illegible] tout soumis à [illegible]. On continua le [illegible], on fit pen- [illegible] Caboche & un [illegible] Troye, com- [illegible].

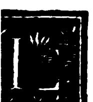
[illegible] Livre.





HISTOIRE
DE
CHARLES VI.

LIVRE TROISIEME.

E jeudi 31 d'Août, le 1415.
Duc d'Orléans, le Comte de Vertus son frere, Roi de Sicile, le Comte 'Alençon & le Duc d'Alençon, iivis du Comte de Damartin : d'une foule prodigieuse de Noblesse, arriverent à Paris ar la porte Saint Jacques. Les Ducs de Berri & de Baviere al-

Arrivée du Duc d'Orléans & des Princes.

M. S. D. L. 33. c. 17. St. Remi c. 31. Hist. des Ordres Milit.

Chancelier & le Conseil vinrent les complimenter au nom du Roi. Le Prevôt des Marchands fit la même chose au nom de la Ville, ils entrerent ensuite dans Paris, où ils ne trouverent que des marques éclatantes de joye & d'affection. La Bourgeoisie étoit sous les armes. Tout retentissoit des cris de *Vive le Roi*. Tous les Princes avec un air gai marchoient en bon ordre & majestueusement, précedés d'un Officier qui jettoit de l'argent au Peuple. Ils arriverent à l'Hôtel S. Paul. 1413.

Le Roi les reçut avec cette tendresse qu'il avoit pour toute sa Famille, & qui étoit toujours restée dans son cœur, même au milieu des dissensions des guerres civiles. Il leur donna à souper. Le Dauphin leur fit les plus tendres caresses, surtout au Duc d'Orléans & au Comte de Ver-

1413. tus, qu'il ne pouvoit se lasser
voir & d'embrasser. Il pria
Duc d'Orléans de quitter
deüil, & lui fit apporter un
bit pareil au sien. Le Duc l'
cepta, croyant être parvenu
but de sa vengeance d'avoir
quitter la Cour au Duc de Bo
gogne, & de s'y voir le maî
avec ses amis : on lui fit voi
témérité & l'imprudence de
serment, réprouvé par la Re
gion & par la raison,

On ne vit dans Paris que
tes, que Bals, que Tourno
les Ducs d'Orléans & de Bo
bon y brilloient à l'envi ; j
nes, bienfaits, galants, m
gnifiques, ils étoient les dé
ces de la Cour & de la Vi
Toutes les Dames briguo
l'honneur de leur plaire.
douceur de leurs mœurs, l'a
ment de leur conversation,
politesse & leur affabilité ré

ient ſur leurs paroles & ſur 1415.
ırs actions un charme auquel
n ne pouvoit réſiſter.

Dans une des Fêtes qui ſe
lébrerent & qui repréſen-
ient un camp ſuperbe, le Duc
Orléans fit faire des tentes à
talienne, couvertes d'un drap
olet, ſur chacune deſquelles
ı avoit brodé en argent cette
péce de deviſe, *le droit chemin*,
our marquer la juſtice & la net-
té de ſes procédés : pour ren-
re à jamais mémorable ſa réu-
ion avec les Princes, & leur
rrivée triomphante dans Paris,
l inſtitua dans l'Egliſe de No-
re-Dame un nouvel Or-
re Militaire en l'honneur de
Sainte Trinité & de Saint
ichel; on l'appella l'Ordre du
r *d'or*.

Le motif, diſoit ce Prince
ns les Lettres d'inſtitution,
toit de fuir l'oiſiveté, ſource

1413. ordinaire des crimes, de se
gnaler par des faits d'armes
méritassent l'amour d'une be
Dame qu'il servoit. Les Che
liers devoient avoir les mên
vûes. On n'en admit d'abo
que trente-quatre, dix-sept C
valiers, & autant d'Ecuye
Les premiers portoient chac
Dimanche à la jambe gauc
pour simbole de l'Ordre,
Fer d'or. Celui des Ecuy
étoit d'argent.

Révocation des Ordonnances Cabochiennes.

M. S. D. l. 33. c. 18. S. Remi. c. 10. 11. 12. Du Tillet.

Dès le lendemain de l'arri
des Princes, on travailla à l
donner satisfaction, en renv
sant l'ouvrage des factieux qu
croyoit être indirectement ce
du Duc de Bourgogne. Le 2
Septembre, après que le I
eut assemblé tous les Prin
dans la Chambre verte de l'H
tel Saint Paul, où il leur
jurer à genoux, les mains
les Saints Evangiles, tous les

cles de la Paix, il tint un 1413
rand Conseil; on y arrêta
lusieurs choses importantes
l'on résolut de rendre publi-
les dans un lit de Justice; le
Roi alla le tenir au Parlement
le 5 de Septembre. Le Chan-
celier y exposa les volontés du
Roi. Il ne dissimula point que
sa Majesté n'avoit pas été libre
dans la plûpart des Déclarations
& des Ordonnances qu'elle
avoit rendues à la sollicitation
& à la requisition des factieux.
Il les traita d'ennemis publics
& de criminels de Lèze-Ma-
jesté. Il ajouta que l'honneur &
le respect dû à la Maison Roya-
le, ne permettoit pas de présu-
mer que le Duc de Bourgogne
& aucun Prince du Sang eussent
trempé dans leurs crimes. Il
déclara que le Roi cassoit & an-
nulloit les Ordonnances faites
pendant ces tems orageux, com-

par force pour faire le
aux Ducs de Baviere, d
& aux autres prisonnnie
le Roi déclaroit innocen
Après le discours du C
lier, les Princes se jettere
pieds du Roi pour le rem
de ces Declarations favor
& le supplier de révoquer
qui avoient donné atte
leur honneur. Il y avoit
tems que le Roi étoit acco
de ne rien refuser à ceux
trouvoient les maitres
Cour. Ce qu'il avoit accor

, pro a que Sa Majesté 1413.
quoit toutes les Déclara-
rendues contre les Prin-
qu'elle reconnoissoit pour
bons & fidéles sujets, qui
oient rien fait qu'avec justi-
& pour son service. Tous
s Partisans y furent compris,
es ordres furent donnés pour
pédier des Lettres Patentes.
L'Université & le Corps de
félicitèrent le Roi sur la
qu'il avoit donnée à ses Su-
, & le supplierent de don-
ses ordres pour congédier les
upes qui couroient le plat
s depuis le Bourg-la-Reine
qu'à la Loire, en Auvergne
en Guienne, où même elles
joignoient aux Anglois. Le
promit d'y remédier. Le
de Bourbon se levant, of-
les troupes qu'il avoit sur
d. Les Parisiens accepterent
offres avec reconnoissance,

1413. & supplierent le Roi de le no
mer Général de cette entrep
se, ce que Sa Majesté fit su
champ.

Avec la même facilité,
accorda au Duc d'Orléans la
titution de Coucy, de Pier
fonds & de la Ferté Mil
dans la crainte que le Comt
Saint Paul ne s'y opposât en
re sous prétexte des frais qu
étoient dûs, il y eut des or
à Gosselin du Bois, Baill
Lens, d'y employer la f
pour en remettre le Duc en
session, il les exécuta exactem
On sévit en même tems co
toutes les personnes de la C
& de Paris, suspectées d'int
gence avec le Duc de Bou
gne, sans néanmoins allé
cette raison. On exila le Gr
Maître Jaligny, Rambure
tre des Arbalêtriers, & An
ne de Craon, Grand Panne

:urent ordre de se retirer 1413.
: eux avec deffense de re-
r à la Cour sans être rappel-
On fit sortir de Paris jus-
quatre cens personnes de
& de l'autre sexe, reconnues
être dans les intérêts de ce
ce.

a Cour n'en demeura pas
le Bourguignogne devenue
Armagnaque, elle changea
lûpart des Gouverneurs &
grands Officiers. Le Gou-
ement de Languedoc fut
u au Duc de Berri qui y en-
ı Boucicaut pour son Lieu-
nt. Ce Maréchal avoit servi
essivement les deux partis.
reusement la fortune s'étoit
arée pour le dernier qu'il
t embrassé. On destitua des
rges de grand Pannetier,
Maître de l'Artillerie, & de
nd Maître des Eaux & Fo-
Antoine de Craon, Lam-

Changemens dans les Charges.

M. S. D. l. 33. c. 18.
S. Remi, c. 31.
P. Anselme.

1413. bin & Charles de la Trémoi
& on les rendit à Graville
Gode Beauvais & à d'Yvri.
dernier garda peu la sienne
fut déclarée n'être qu'une C
million. Il en fut déchargé,
Galois d'Orville en fut pou

Le 10 de Septembre, on r
dit à l'Archevêque de Sens M
taigu, la Charge de Pren
Président de la Chambre
Comptes, quoiqu'on l'eût
clarée éteinte lors de sa disgr
il s'en démit en faveur de
frere l'Evêque de Paris, hon
de mœurs simples, & qui peu
pre à soutenir l'honneur de c
place, la rendit à l'Archevê
André Marchand célébre A
cat au Parlement fut établi J
au Châtelet. C'est ce qu'on
pelle aujourd'hui Lieutenant
vil. Gentien fut aussi rétabli c
la charge de Prevôt des M
chands. On remit en place

Financiers, ayant reconnu 1413.
e ceux qu'on leur substitueroit
imiteroient infailliblement &
il en coûteroit encore plus à
at pour les enrichir. Ces mu-
ons furent suivies d'une Pro-
sion générale que la Ville &
niversité firent conjointe-
nt à Saint Martin des Champs
11 de Septembre pour remer-
: Dieu de la Paix. L'Uni-
sité tenoit le côté droit, & le
rps de Ville le côté gauche.
Sur le même fondement de ré-
lir les Princes & leurs parti-
s dans le même état où ils
ient avant la guerre Civile,
Roi se détermina à rendre
ée de Connétable au Sire
Albret. Le Duc de Bourgo-
e lui avoit fait ôter pour en
êtir le Comte de Saint Paul,
plus puissant & le plus fidéle
ses alliés. Sa Majesté manda
'Albret de revenir à la Cour,

L'épée de Connétable rendue au Sire d'Albret.

M. S. D. l. 33. c. 18. S. Remi, c. 31.

[illegible]

[illegible] pique de [illegible]

[illegible] qu'il

Comte se retira à Saint Paul 1413.
de-là à Amiens, d'où il en-
ya le Vicomte d'Amiens &
bert Josué, l'un de ses Minis-
s, s'excuser auprès du Roi.
ué se présenta seul au Conseil
ır exposer les raisons de son
tre. Lorsqu'il voulut parler,
Roi l'arrêta & lui dit de se
e avouer, personne ne se
sentant devant le Roi pour
une affaire sans cette forma-
. Un silence général instrui-
ce Ministre que sa hardiesse
it désapprouvée. Il fut envoyé
sonnier au Châtelet, mais
x jours après le Duc de Bar
u-frere du Comte, obtint
iberté de Josué qui alla ren-
compte à son Maître du
ıvais succès de sa députa-
ı.

Le 4 d'Octobre, le Roi char-
les Sires d'Offemont & de
uï d'aller demander au Com-

1413. te une seconde fois l'épé
Connétable. Il s'excusa su
qu'ayant eu l'honneur de l
cevoir des mains de Sa M
té, il n'avoit rien fait d
qui pût l'en faire priver :
prendroit conseil & feroi
ponse au Roi incessamme

Le 6 d'Octobre il paru
nouvelle Déclaration du
elle ordonnoit l'exécution
paix de Pontoise sous
de la vie, & défendoit aux
partis toutes paroles injuri

Arrivée du Duc de Bretagne.

M. S. D. l. 33. c. 18. St, Remi c. 32. Dargentré a.

Le Duc de Bretagne g
du Roi, qui sur la fin de la
niere guerre s'étoit con
avec les Princes, mandé
Roi, arriva à Paris pour p
ger leur gloire & leurs pr
rités. Il étoit suivi du Con
Richemont son frere, uni
commencement aux Orlé
Toute la Cour alla au d
d'eux, excepté le Duc

ns qui avoit appris que le 1415.
uc de Bretagne prétendoit lui
sputer la presséance comme
us ancien Pair & plus puissant
udataire. Ce Duc forma cette
étention au Conseil. Il est sur-
enant que le Duc de Bretagne
nouvellât cette querelle con-
e le Duc d'Orléans premier
ince du Sang, après y avoir
ccombé en 1408. contre le
omte d'Alençon qui n'étoit
e le second. Ce préjugé ne per-
it pas au Conseil de balancer.
a presséance fut adjugée tout
une voix au Duc d'Orléans,
Conseil, aux festins Royaux
aux signatures. Le Duc de
retagne en fut si mécontent
u'il se disposoit à s'en retour-
er sur le champ, si le Roi de
cile ne lui eût remontré le
nger qu'il y avoit pour la
aison Royale de se diviser, &
e donner par-là ouverture à

[illegible] commun pour [illegible]

[illegible] Il [illegible]

[illegible] mange[illegible]

[illegible] d'Orléans & leur [illegible]

[illegible]

[illegible] A[illegible]

[illegible]

Malgré cette décision, [illegible]

d'aucun des autres Princes. La 1413.
olitique & le besoin sont au des-
s des loix & les font taire.

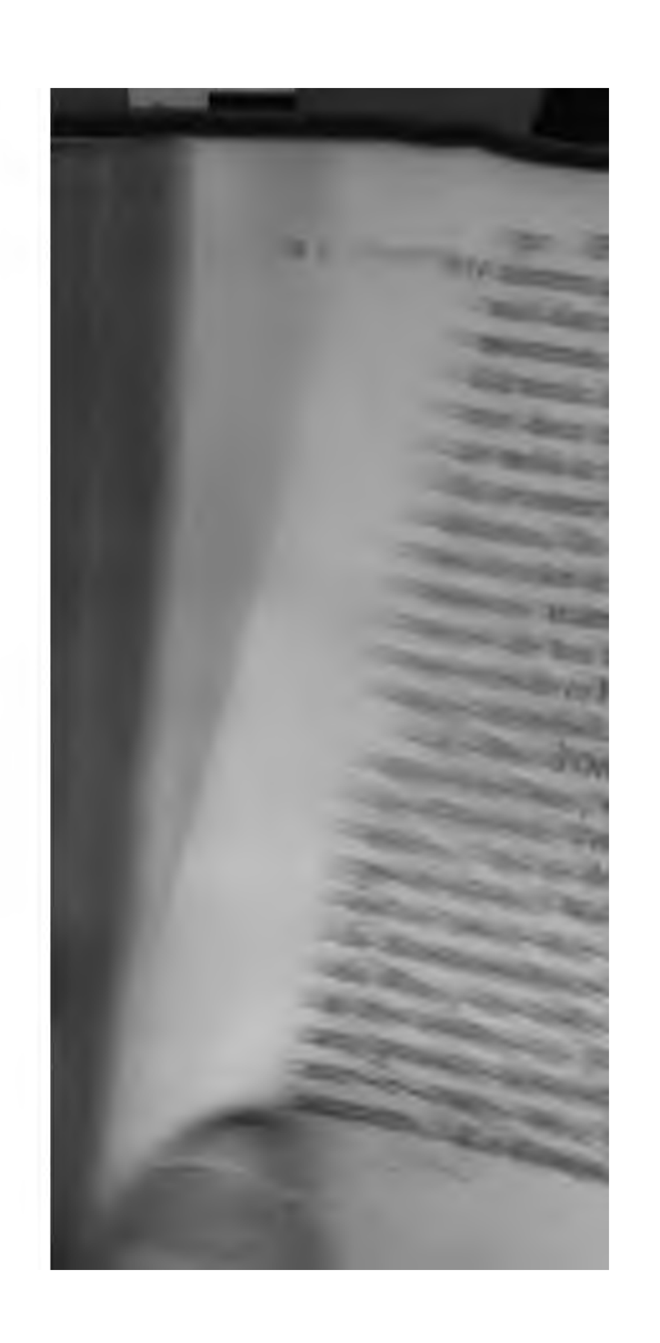
Peu après le départ du Duc
e Bretagne, la Duchesse sa
mme, fille du Roi, vint à la
bur. Remplie de vertus, d'a-
émens & de douceur, elle y
t reçue avec de grands hon-
urs & beaucoup de joie. Le
oi & la Reine lui donnerent
s marques de leur tendresse,
Roi surtout, qui à sa considé-
tion promit de rendre Saint
alo au Duc son mari. Le Duc
Berri lui fit présent d'une
gue de grand prix qu'on ap-
loit *le Rubi de la Caille*, & qui
i venoit du feu Duc de Bre-
gne. La Duchesse demeura
elques mois à la Cour.

Tout accouroit à la Capitale Le Comte de Vendôme Grand Maître de France.
i Royaume pour y partager les
aisirs de la Cour & solliciter
s graces qu'elle répandoit à

1413. pleines mains, surtout à ceu
qui n'étoient pas liés avec l
Duc de Bourgogne. Le Com
de Vendôme, (a) Prince d
Sang, y vint un des premiers.
étoit second fils de Jacques I
Comte de la Marche & de Ca
therine héritiere des Comtés d
Vendôme & de Castres, mor
en 1411. son pere lui avoit don
né l'héritage de sa mere. Jacqu
II. Comte de la Marche, so
frere aîné lui demanda comp
des meubles de la succession qu'
prétendoit lui appartenir. Mi
en liberté par le Traité de Bou
ges, il vint avec des troupe
dans le Vendomois, surprit so
frere & l'arrêta prisonnier. Il
retint 8 mois dans une priso
obscure, malgré les sollicita
tions des amis de sa maiso
C'étoit pendant les troubles

(a) Louis de Bourbon, Comte de V
dôme.

Paris où l'autorité Royale éclip- 1413.
sée ne laissoit presque plus d'es-
pérance aux malheurs du Comte
de Vendôme. Mais le Comte
de la Marche rentré en lui-mê-
me, se réconcilia parfaitement
avec son frere, lui rendit la li-
berté & la paisible jouissance de
son Comté le 25 de Mars.
Le Vendôme signala sa recon-
noissance envers Dieu de la ma-
niere la plus éclatante. Il fonda
une Chapelle dans l'Eglise Col-
légiale où il fit mettre un Ta-
bleau de l'Annonciation, époque
de sa liberté ; il accomplit deux
vœux qu'il avoit faits aux Egli-
ses de Notre-Dame de Chartres
& de Saint Denis. Il fit à la
premiere une fondation de soi-
xante-treize francs d'or, s'en dé-
clara le Vassal, & y offrit nud
pieds & en chemise un cierge
du poids de cinquante livres.
Un de ses domestiques en pré-



elquefois avec la vertu. 1413.
Comte d'Armagnac gen-
Duc de Berri & beau-
u Duc d'Orléans arriva à
r. Il étoit regardé comme
le la confédération. C'é-
son génie ferme, intrépi-
i ses conseils hardis qu'el-
roit devoir ses succès. Il
uivi d'un grand nombre
llans soldats. Il fut reçu
honneur, sa présence ac-
ncore le courage & les es-
es du parti, celui du Duc
rgogne déclinoit par tout.
mte de Tonnerre profita
curence pour rentrer dans
omté, d'où il chassa le
d'Orange.

t le parti d'Orléans étoit
olé à Paris, il s'y trou-
Maître; ayant même suffi-
nt de troupes pour faire
Duc de Bourgogne &
ner l'entrée du Royaume,

Proscription des Factieux.

M. S. D. l. 33. c. 20.

il commença de
rendit malgré la
[illegible]
[illegible]
de ses confiscat
[illegible] de Paris.
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] La
[illegible]
de ses [illegible]
[illegible] Le [illegible]
[illegible]
[illegible] de Mailly
[illegible], Chevalier
[illegible]
[illegible] Secretaire d
[illegible]
[illegible] Pierre-Cauch
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] de ses fils, G
[illegible], Simon le C

Caboche, Denis Chaumont, 1413.
Martin Calommiers, André Roussel & onze autres. Voilà les personnages qui pendant trois mois avoient tenu le Roi, Paris, & la Cour dans l'esclavage. Comment n'avoient-ils pas réfléchi que les outrages fait à la Majesté des Rois ne demeurent jamais impunis?

La plûpart d'entr'eux s'étoient déja retirés en Flandre, où ils furent bientôt joints par leurs Compagnons. Ils y portérent leur rage & leurs ressentimens. Ils n'oubliérent rien pour les faire passer dans le cœur du Duc de Bourgogne. Ce Prince n'étoit pas moins ulcéré & brûloit avec ardeur, du desir de se venger. Mais sage & politique, il dissimuloit & attendoit des occurences l'occasion de signaler sa vengeance. Il pourvut secrettement à la subsistance de tous ces malheureux.

1453. Il étoit à Lille calme & tranquille : il y avoit assemblé les États de Flandre. Sa Cour étoit composée du jeune Comte de Charolois, son fils, du Duc de Brabant & du Comte de Nevers ses freres, du Comte de Saint Paul & d'un grand nombre de Noblesse. Comme s'il eût été insensible à tout ce qui se passoit à Paris, il ne s'occupoit que de fêtes & de plaisirs. Il y eut des Tournois magnifiques, où brilla le jeune Comte de Charolois, & où le Duc lui-même ne dedaigna pas d'entrer dans la lice.

Sous ces apparences d'indolence, il cachoit les plus vastes projets. Il s'assuroit par la concession des États des fonds dont il avoit besoin pour lever une puissante armée. Il entretenoit à Paris & dans les grandes Villes de Picardie, de Champa-

ne & de l'Isle de France, l'in- 1413.
lination de ses Partisans, &
ourissoit les mécontentemens
les peuples. Enfin il suivoit ar-
lemment une négociation en-
amée, pour marier sa fille avec
e nouveau Roi d'Angleterre &
pour s'appuyer des forces de sa
Couronne contre ses ennemis.

Il restoit encore une fille de
France à marier, qui convenoit
mieux à Henri, supposé qu'en
considération de ce mariage on
voulût avoir égard à ses préten-
tions. Avant d'en faire la de-
mande il voulut être instruit de
la figure de cette Princesse qui
n'avoit que douze ans, de ce
qu'on pouvoit présumer de son
esprit & de son caractere. Ce
jeune Roi pensoit à tout, & ne
vouloit pas faire un mariage de
pure politique. Dans cette vûe
il envoya en France le Duc
d'Yorck, Prince de son sang,

1413. pour fonder les esprits, sur
pour voir Madame Cathe
Le Duc eut lieu de s'appla
de son voyage. On le r
avec les plus grandes dis
tions.

Ce mariage convenoit
faitement au parti dominan
s'assuroit par-là le seul Pr
qui pût troubler son repos
qui ôtoit à son ennemi u
puissant Allié. Le Duc eut
d'être content de la jeune P
cesse. Tous ceux qu'il con
lui exalterent son esprit, sa
ceur & sa beauté. On la lui fit
au cercle, vêtue d'une rob
soie brodée d'or, toute cou
de perles & de diamans. I
bien plus frappé des agré
répandus sur toute sa pers
que de sa beauté. Il la vit
sieurs fois pendant deux
qu'il demeura à la Cour, &
trouva toujours de nou

perfections. Il retourna à Londres rendre compte à son Roi de sa commission. 1413.

Le Duc de Bourgogne donna enfin un signe de vie. Il envoya au Roi cinq Ambassadeurs, dont les premiers étoient l'Evêque d'Arras, le Doyen de S. Omer, & le Sire de S. George, ils eurent audience le 25 de Septembre. L'Evêque assura le Roi de la fidélité de son maître, & de l'intention où il étoit d'observer la Paix de Pontoise. Il se plaignit de tant de changemens faits à la Cour, dans lesquels il paroissoit qu'on avoit eu envie de l'offenser. Il supplioit le Roi de l'informer des raisons qui les avoient causés. Le Chancelier répondit au nom du Roi, que Sa Majesté envoyeroit à Lille des Députés qui en instruiroient le Duc son cousin. On les congédia avec cette réponse laconique.

Ambassadeurs du Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 33. c. 18. & 19.

S. Remi c. 31. 32. 33.

1413. Mariage du Duc de Baviere. M. S D. l. 33. c. 22. S. Remi c. 31. Le Laboureur. P. Anselme.

Ils furent témoins de la jo de la Cour, à l'occasion d noces du Duc de Baviere. épousoit la Princesse d'Alenç (a), mariage arrêté depu long-tems, & que les révolutio de Paris avoient suspendu. I Reine avoit repris le dessus à Cour, & se hâta de procurer son frere ce riche établissemen La Princesse étoit veuve de l'I fant de Navarre, D. Pedr Comte de Mortain. Depuis mort de l'Infant Comte, el avoit été accordée à Gui XI Sire de Laval, qui se tua ma heureusement à Laval, éta tombé dans un puits qui n'éto pas couvert : sa mort fit pass tous ses droits à Anne sa sœu qui épousa Jean de Montfor Sire de Kergolay, tige de seconde branche de Laval.

(a) Catherine, sœur du Duc d'Alenço Prince du Sang.

.a Reine fit les frais des nô- 1413.
, elle s'en acquitta avec son
e ordinaire. Les fêtes dure-
: trois jours. Quoique ce fût
espéce de loi qu'au mariage
veuves il n'y eût point de
ırnois, le Roi voulant faire
sir à la Reine, en indiqua
oour le lendemain. Les Prin-
y joûterent, le Roi lui-
ne y rompit une lance, il
acquitta avec grace & adres-
Dans l'état où devoient l'a-
réduit tant de rechûtes d'un
si cruel, on peut juger
lle étoit la force de sa com-
tion.

.e Comte d'Alençon n'as-
point à ce mariage. Il étoit
ontent que sa sœur portât
: dot au Duc de Baviere le
ıté de Mortagne. Ce fut la
niere source de division qui
:a l'union des confédérés. Le
de Baviere appuyé s'en em-

1413. barrassa peu, & fit donner le nom de Comte de Mortagne, au fils dont la Duchesse sa femme accoucha l'année suivante. Il fut nommé Jean, sa naissance causa presqu'autant de joie à la Reine qu'aux deux époux.

On congédia les Ambassadeurs de Sigismond de Luxembourg, qui après la mort de Robert de Baviere avoit été élû Empereur d'Allemagne. Ils venoient donner avis au Roi que leur Maître de concert avec le Pape Jean XXIII. avoit fait convoquer un Concile Général à Constance, pour y consommer l'extinction du Schisme déja commencée à Pise. Ils supplioient le Roi d'ordonner aux Prélats de son Royaume, de se rendre à Constance. Nonobstant l'élection d'Alexandre V. faite à Pise, les deux Antipapes, Gregoire XII. & Benoît XIII. n'a-

voient pas voulu abdiquer : le 1413.
premier séant à Aquilée retenoit encore dans son obédience une partie de l'Italie ; Benoît conservoit dans la sienne l'Espagne, & en France le Foix, le Béarn & l'Armagnac. Le scandale avoit crû, au lieu de deux Papes l'Eglise en avoit trois.

Le Roi qui avoit fait de si grandes choses pour la paix de l'Eglise, ne balança pas à promettre de faire partir tous les Prélats de son Royaume pour Constance au jour indiqué. Il renvoya les Ambassadeurs chargés de présens, & fit expédier des ordres pour le départ des Evêques.

Nouvelle Déclaration pour les Princes Armagnacs.
M. S. D. l. 33. c. 21.

A la Cour on agissoit, quoiqu'indirectement, contre le Duc de Bourgogne ; il étoit aisé de connoître qu'on se disposoit insensiblement à lui faire la guerre, du moins à lui fermer pour ja-

1413. mais l'entrée de la France &
23. 27. lui enlever tout espoir d'av
S. Remi c. aucune part au gouverneme
32. 33. On continua de déplacer
P. Ansel- créatures. Le 6 d'Octobre on d
me. titua de la Charge de Gra
Bouteiller le Sire de Croï,
malgré son opposition on
donna à Robert de Bar, Cor
de Marle & de Soissons, ne
du Duc de Bar. On ôta celle
grand Echanson à Savoisy,
suivant le Duc de Bourgog
en Flandre, s'étoit lui-mê
avoué coupable. On en rev
Jean de Craon, Seigneur
Monbazon. Enfin pour pri
du bâton de Maréchal de Fr
ce le Sire de Heilly, l'un
plus fermes apuis du Duc, o
rendit au Sire de Rieux, qu
qu'infirme & d'un âge à ne p
voir plus servir.

On travailloit à la Décla
tion du Roi, que les Prin

avoient demandée pour leur juf- 1413.
tification & qui leur avoit été promife au lit de Juftice. Maîtres abfolus à la Cour, il ne leur fut pas difficile de la faire dreffer dans le ftile qu'ils crurent leur être le plus favorable. Peut-être euffent-ils bien fait d'y garder quelque modération ; mais la vengeance n'en connoît point, & dans la vûe de diffamer, d'irriter leur ennemi, ils ne ménagérent pas même la réputation du Roi. Le Duc n'étoit pas nommé, mais on ne pouvoit le méconnoître pour l'auteur de tous les faits qu'elle expliquoit avec les couleurs les plus noires.

La Déclaration rappelloit les emportemens des Parifiens de l'année 1411, les Ordonnances rendues contre les Princes comme contre des criminels de Leze-Majefté, les attentats qu'on leur avoit imputés, d'a-

1413. voir conſpiré contre le Roi & ſa Couronne, l'extenſion forcée & ridicule qu'on avoit donnée à la Bulle d'Urbain V. les cruautés & les ſacriléges qui avoient ſuivi cette maligne interprétation. Tout y étoit traité de crime & de violence. Le Roi l condamnoit, l'annulloit & l déſavouoit, auſſi-bien que toute les lettres patentes expédiées ce ſujet ſous ſon nom & ſou ſon ſceau. Il les traitoit de ca lomnies, reconnoiſſoit qu'o les lui avoit extorquées, qu'i n'avoit pas été libre lorſqu'il le avoient accordées : qu'il les ré voquoit, & reconnoiſſoit tou ces Princes pour ſes bons pa rens, ſes fidéles amis, ſes ſujet très-affectionnés & très-obéiſ ſans.

La Déclaration fut publiée Paris le 11 d'Octobre, enre giſtrée en toutes les Cours, en

'dans toutes les Villes, 1413.
e à la porte de toutes les
s; on avertiſſoit le peuple
voit été trompé & ſubor-
es précédentes Déclara-
étoient par tout biffées,
es & condamnées.
niverſité ſe ménagea en-
noins. Ce corps reſpecta-
époſitaire de la vérité, &
oit en tous les tems la dé-
à quelque prix que ce
ivoüa dans une Aſſemblée
ale tenue aux Mathurins,
voit prévariqué & accor-
r force le décret contre
inces en 1411. Il en ren-
tout contraire le 1er. Dé-
e, & n'eut point de hon-
comparer le premier aux
nnances que le Roi de
one avoit rendues contre
l, & aux premiers or-
de David contre Miphi-
De même en applaudiſ-

traux à la derniere Déclaration du Roi, l'Université la représentoit comme étant semblable à celle d'Assuerus contre les Amalécites, & comparoit l'Ordonnance qui avoit condamné les Princes, à la premiere qu'Aman avoit extorquée contre le peuple de Dieu. En désavouant son premier decret, elle ajoûtoit par une liberté qui marquoit trop la foiblesse du Gouvernement, que Sa Majesté dans la conduite qu'elle avoit tenue les deux dernieres années, étoit plus digne de pitié que de blâme, voulant sans doute inspirer pour son Corps les mêmes sentimens. C'est ainsi que dans tous les tems l'autorité a tenu la vérité captive, mais elle triomphe à la fin. On fit plusieurs Processions pour rendre graces à Dieu de la liberté recouvrée. On y prêchoit, & à la fin du sermon

sermon [illegible] liquement 1413.
la Décl[illegible] le triom-
phe de l'Etat & [illegible] l'Univer-
sité.

On ne s'en tint pas à ces formalités. Le Roi envoya à Lille l'Evêque d'Evreux, l'Amiral, Dampierre, & [illegible] Secrétaire Montreuil pour [illegible]rter au Duc de Bourgogne la [illegible] se que Sa Majesté avoit pr[illegible] à ses Envoyés. Elle fut [illegible]çue en des termes qui l'étonn[illegible]rent. L'Evêque lui dit que le Roi entendoit qu'il observât religieusement la Paix de Pontoise : qu'il lui défendoit de conclure le mariage de sa fille avec le Roi d'Angleterre, qu'il lui ordonnoit de lui remettre incessamment les Villes & les Châteaux de Cherbourg, du Crotoy, de Bohain, & de livrer à ses Officiers les mutins & les séditieux de Paris, réfugiés dans ses Etats. Le Duc

1413. ne voulut pas répondre sur
champ. Quelques jours aprè
se rendit à Gand, il en fit p
tir son Héraut-d'armes, cha
d'une Lettre au Roi (*a*). E
étoit respectueuse, mais ferm
& contenoit tous les sujets
plainte du Duc.

Que lorsqu'il étoit encore à l
ris, on avoit envoyé des gens
guerre autour de son Hôtel co
me pour attenter à sa liberté,
qui n'avoit pas de rapport à
nion que devoit produire la P
de Pontoise : que depuis on av
fait connoître qu'on la viol
en arrêtant plusieurs de ses s
viteurs, dont tout le crime ét
d'avoir servi le Roi & l'Et
qu'on en avoit destitué plusie
de leurs charges & de leurs
gnités sans raison ni prétex
que si on lui reprochoit d'av
tenu la même conduite, lorsq

(*a*) Datée du 16 de Novembre.

avoit l[illegible]ministration de l'Etat, 1413.
il répondoit avec justice que les deux partis étoient alors en guerre, & qu'à présent ils étoient réunis par la Paix de Pontoise : il se plaignoit qu'on eût attaqué son honneur dans la Chaire de vérité ; qu'on ne l'eût pas ménagé dans la derniere Déclaration du Roi, où la réputation de Sa Majesté étoit indignement commise : de l'avoir noirci de calomnies : accusé d'avoir voulu livrer aux Anglois Cherbourg, le Crotoy, le Château de Caën, & de lever des Troupes pour recommencer la guerre : d'avoir poussé l'impudence jusqu'à le soupçonner de divers assassinats, tandis que les Princes avoient encore des Troupes sur pied entre la Seine, la Loire & l'Yone. Qu'il consentoit & qu'il souhaitoit que la Paix de Pontoise subsistât, & qu'il l'entre-

1413. pour le Duc de Bourgogne, le haïſſoit mortellement, dep qu'en 1407, Brébant l'av pourſuivi pour le tuer.

En Décembre il parut u nouvelle Déclaration du Roi ordonna l'obſervation de la P de Pontoiſe, ſous peine de co fiſcation de tous les biens contrevenans, dont le ti étoit adjugé au dénonciate Nouveau & ſpécieux préte pour perſécuter les Bourg gnons.

On deſtitua encore de Charge de Maître Veneur Gouverneur de la Veneri Gamache (*a*), partiſan de Bo gogne. On lui reprochoit de pas s'entendre aux fonctions ſa Charge. Dorgecin Sain Même lui fut ſubſtitué, & fu premier qu'on appella grand V neur.

(*a*) Guillaume Bailly de Rouen.

Tous ces coups portés au Duc de Bourgogne, n'affligeoient que son esprit, il se flattoit de trouver des moyens pour s'en relever. L'affront qu'il reçut du Roi de Sicile, lui fit sentir qu'il n'étoit pas invulnérable à la vengeance de ses ennemis. La Princesse Catherine sa fille, accordée depuis trois ans au Duc de Calabre, fils aîné de ce Roi, étoit élevée auprès de ce jeune Prince, il devoit l'épouser lorsqu'il auroit atteint l'âge nécessaire. Le Roi de Sicile manda fiérement au Duc qu'il ne vouloit pas tenir ses engagemens, & qu'il pouvoit envoyer recevoir sa fille à Beauvais, où il alloit la faire conduire. Quoiqu'il n'y eût rien de si commun dans ce siécle que ces sortes d'alliances contractées avant le tems, il étoit assez rare qu'elles n'eussent pas d'exécution, surtout

1413.

Le Roi de Sicile renvoye au Duc de Bourgogne la Princesse sa fille, fiancée au Duc de Calabre.

M. S. D. l. 33. c. 18. S. Remi, c. 33. Jouvenel. des Ursins. P. Anselme.

1413. l'épouse étant remise aux parens de l'époux pour être élevée d'une maniere convenable à l'humeur & au caractere du futur époux.

La démarche du Roi de Sicile étonna toute la France, on déplora d'avance les suites funestes qu'elle devoit produire. Le Duc dévora cet affront. Sans perdre de tems, le Maréchal de Loigny avec une suite de cent soixante personnes, ou Dames, ou Chevaliers, ou Ecuyers, conduisit la jeune Princesse à Beauvais; quatre Seigneurs s'y étoient rendus pour la recevoir & l'accompagner à Lille (*a*).

L'entrevûe du pere & de la fille fut triste; le Duc y démentit presque la fermeté qui lui étoit naturelle. Mais la douleur de la Princesse excitoit & excusoit la

(*a*) Les Seigneurs d'Ours, d'Imbercourt, de Brimeu & de Bours.

sienne. Entrée déja dans sa 1413.
quinzieme année, elle sentoit toute l'amertume de l'opprobre, & se révoltoit contre son sort. Son malheur la rendit encore plus chere à son pere qui avoit de la prédilection pour elle. Leur amitié réciproque n'étoit pas une ressource contre l'amour-propre. Ils demeurérent toujours inconsolables d'un pareil affront.

On chercha long-tems le motif de la conduite du Roi de Sicile. Les derniers troubles de Paris qui avoient fait si peu d'honneur au Duc de Bourgogne, auroient pû la fonder, si ce Duc n'eût déja été caractérisé lorsque le Roi de Sicile s'étoit lié avec lui. On ne peut donc attribuer une rupture si éclatante qu'à l'inconstance naturelle à tous les hommes, ou au changement survenu dans la fortune

1413 du Duc. Lorsque l'alliance s'étoit conclue, il étoit le Maitre de la Cour & de ses faveurs. Le Roi de Sicile en attendoit de l'appui & du secours. La roue avoit tourné; déplacé, fugitif, à demi proscrit, le Duc n'y avoit plus aucune autorité. Il en faut bien moins à la Cour pour changer les cœurs & les démarches.

Fiançailles du Comte de Ponthieu.

M. S. D. l. 33 c. 18. P. Anselme Moreri.

On pénétra bientôt les autres vûes qui avoient déterminé le Roi de Sicile à se brouiller irréconciliablement avec le Duc; ce procédé étoit si étrange qu'on ne devoit jamais l'attendre d'un Prince qui avoit regné. Né héritier du Royaume de Naples, il avoit travaillé toute sa vie pour s'en mettre la Couronne sur la tête: il l'y avoit même vûe, quoique chancelante, pendant plusieurs années, & ses adversités n'avoient rien diminué de sa réputation. Un grand parti te-

noit encore pour lui en Italie, 1415.
où il étoit appellé par le Pape
toujours porté par son intérêt &
son inclination à le favoriser.
Tout-à-coup rebuté par les difficultés, amoli par les délices
de la Cour, flaté par les déférences qu'on y avoit pour lui, il
s'arrêta au milieu de sa course,
renonça aux espérances les plus
glorieuses, & ne connoissant
plus qu'une ambition de particulier, il se fit un nouveau sistème de briller à la Cour de
France, d'y tenir le timon qu'on
sembloit déférer à son rang, à
son expérience, & de goûter dans
cette Cour voluptueuse les charmes du repos; satisfait des
grands établissemens qu'il avoit
en France où il possédoit la Provence, l'Anjou & le Maine;
partageant dans son idée les trésors dont disposoient ordinairement ceux qui exerçoient le

1409. Ministère. Projet trop bas pour un Roi & dont sa cupidité lui cachoit les écueils.

Sa rupture avec le Duc de Bourgogne lui attira la confiance & l'amitié du Duc d'Orléans & de tous les Princes. La Reine même le distingua avantageusement. Le Dauphin qui n'aimoit pas la Dauphine, chercha à s'attacher plus étroitement le Roi de Sicile. Sa fille aînée, la Princesse Marie, étoit déja dans sa dixiéme année. Lorsqu'il écoutoit une ambition plus conséquente, il l'avoit promise à Jean des Baux Prince de Tarente, qui pouvoit par son crédit & ses alliés faciliter la conquête de Naples. Le bonheur de la France voulut que rebuté de cette conquête & peu scrupuleux à tenir ses engagemens, le Roi de Sicile offrit cette jeune Princesse à Monsieur, Charles Comte

de Ponthieu, troisiéme fils de 1413.
France, mais qu'on regardoit comme le second, depuis que le Duc de Touraine son frere aîné étoit élevé en Brabant, où il étoit destiné à en épouser l'héritiere.

Le Comte n'avoit pas encore douze ans accomplis. C'étoit un Prince bien fait, d'une humeur égale & qui déja paroissoit avoir de l'esprit & du jugement. Cette alliance fut acceptée. On saisissoit avec empressement toutes les occasions de s'assurer des ennemis du Duc de Bourgogne. Le contrat en fut dressé & les fiançailles s'en célébrérent le 18 de Décembre avec un appareil Royal, à l'Hôtel S. Paul, où la Princesse fut laissée pour être élevée avec les enfans de France. Par les mêmes motifs, il rechercha pour le Duc de Calabre qu'il venoit pour ainsi dire de démarier d'avec

1413. la Princesse de Bourgogne, l
belle fille ainée du Duc de B
tagne, & petite-fille du Roi.
promit encore sa seconde f
Ioland, qui n'avoit que dix-n
mois, à Jean second fils du Co
te d'Alençon, sans considé
tous les accidens qui pouvoi
arriver jusqu'au tems où ces
liances devoient s'accomplir
en empécher l'exécution.
Roi, quoiqu'il eût approuvé
alliances, n'assista pas aux fê
qu'elles occasionnérent, il
tomba malade le 15 de Déce
bre.

Remise de Soubise. M. S. D. l. 33. c. 24. S. Remi. c. 26. Du Chesne. H. d'Angl. Du Tillet.

Le Duc de Bourbon rev
en ce tems-là à Paris, il en
avec joye dans toutes les li
sons qu'on avoit prises avec
Roi de Sicile. Choisi par les
risiens, & confirmé par le R
pour nettoyer les environs
Paris des Troupes qui les
soloient, & de celles qui f

ſoient de ſemblables dégâts ſur 1415.
les bords de la Loire & dans le Poitou, il y avoit réuſſi au-delà de ſes eſpérances : après avoir rendu le calme à l'Iſle de France & à l'Orléanois, il étoit paſſé en Poitou avec le Comte de la Marche, qui tâchoit d'effacer par ſes ſervices pour la Maiſon d'Orléans, ceux qu'il avoit rendus au Duc de Bourgogne, & qui à tous égards lui avoient fait peu d'honneur. Hector, frere naturel du Duc de Bourbon, lui amena en Poitou les Troupes que les Pariſiens avoient fournies & ſoudoyées. Le Duc y joignit toute la Nobleſſe & les Milices des Provinces voiſines. Il s'agiſſoit d'enlever aux Anglois la Ville de Soubiſe, que pendant les troubles de Paris ils avoient ſurpriſe. C'étoit une Place importante, fort peuplée, munie d'un

1413. double fossé & d'u : bonne muraille : il y avoit une forte Garnison qui couroit tout le plat pays, pendant que les Bâtimens qui étoient dans le petit Port que formoit l'embouchure de la Charente, croisoient sur l'Océan jusqu'à la vûe de la Rochelle, & en troubloient le commerce.

On étoit déja au 4 de Novembre, le Conseil de guerre s'opposoit à l'entreprise par rapport à la saison, & aux difficultés de ce siége. Mais le Duc de Bourbon avoit pris son parti. Ces mêmes difficultés l'excitoient en lui promettant plus de gloire, il avoit fait toutes ses dispositions. Ses Espions l'avoient informé que la plus grande partie de la Garnison s'étoit rendue à Bordeaux pour être payée de ses montres, & qu'il ne restoit dans Soubise que su

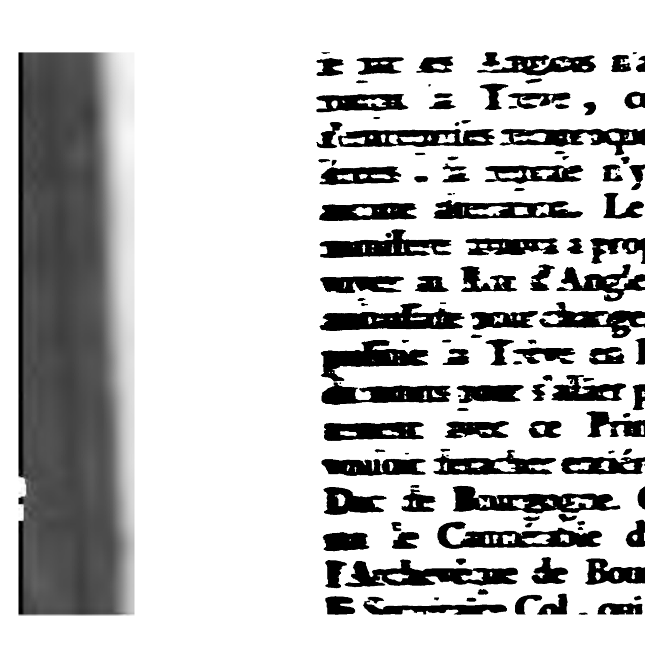
cens hommes effectifs. Prenant 1413.
sur lui l'événement, il marcha
avec toutes ses forces, divisa en
trois corps les Troupes Parisiennes
qui montoient à treize
cens hommes d'armes, & six
cens Archers ou Arbalêtriers:
il donna le commandement de
chacun de ces corps au Bâtard
de Bourbon, à Guillaume d'Arlande
& à Jean Bonnet. La
Fayette, Maréchal du Bourbonois,
conduisoit le premier, à
cause de l'extrême jeunesse du
Bâtard. Gastonel & Guichard
le Villars étoient allés à la Rochelle
pour en amener des machines
& des échelles sur des
bâtimens destinés à boucher le
Port, & à bloquer la Ville par
Mer.

Tout agit de concert & à
propos. Le 21 de Novembre,
le Duc parut devant Soubise
avec son armée en même tems

[illegible]

te, fit ſonner la retraite, & 1413.
donna ſes ordres pour attaquer
la Place le lendemain avec plus
d'ordre & de ſureté.

L'aſſaut commença le lendemain à midi ; malgré le déſavantage de la veille, les Anglois ſe défendirent vaillamment. L'eſcalade dura ſix heures. Il leur fallut enfin céder au nombre. Soubiſe fut emportée d'aſſaut & abandonnée au pillage ; les Egliſes furent ſeules exceptées. Il y eut dans cet aſſaut trois cens Anglois tués, les autres furent mis à rançon. Par égard & par reconnoiſſance pour les Rochelois, dont cette Ville troubloit le commerce, elle fut démantelée. La ſaiſon étant déja avancée, le Duc de Bourbon congédia l'armée, revint à la Cour avec le Comte de la Marche, & toute la Nobleſſe qui les avoit ſuivis. Ils furent tous re-



[illegible] Anglois [illegible]
[illegible] la Trêve, [illegible]
d'entreprises [illegible]
[illegible] n'y
aucune [illegible] Le
[illegible] à prop[illegible]
[illegible] Roi d'Angle[illegible]
[illegible] pour charge[illegible]
publiée la Trêve [illegible]
[illegible] pour s'allier [illegible]
[illegible] avec ce Prin[illegible]
[illegible]
Duc de Bourgogne. [illegible]
[illegible] le Cardinal d[illegible]
l'Archevêque de Bou[illegible]
[illegible] Col, qui

qui devoit être le moyen le 1413.
us sûr pour ôter à leur enne-
i la ressource des Anglois.

Vers ce tems-là mourut Ar- Mort du Comte de Foix.
ambaud, Comte de Foix, Prince de Bearn, laissant Catel.
nq fils, qui firent grand bruit P. Anselme.
ns le monde. Jean l'aîné lui
ccéda dans ses deux Etats.
aston le second fut Captal de
ch, & Comte de Candale en
ngleterre, ce qui l'attacha au
rti des Anglois. Archambaud
troisiéme fut Seigneur de
oüailles, & suivit les inté-
ts du Duc de Bourgogne.
ierre le quatriéme, créé Car-
nal par Benoît XIII. & déja
dministrateur des Evêchés de
scar & de Cominges, en-
gea le Comte de Foix, son
ere, à persévérer dans l'obé-
nce de Benoît, malgré l'e-
mple de la France. Mathieu
plus jeune de tous épousa dans

1413. la suite Petronille, Comt
de Cominges qu'il rendit m
heureuse, obstinée à lui re
ser le don de son Comté. J
de Foix fut un Prince reno
mé pour sa valeur & sa co
duite. Il épousa Dona Mar
Infante de Navarre, fille
Roi D. Carlos III.

La Pierre Philosophale.

Conf. des Ordonnances.

Moreri.

Dès le 14 de Novembre,
nouveau Gouvernement p
remédier aux abus de la M
noye qui avoient occasion
tant de plaintes, fit fabriq
des petits écus du poids
neuf deniers. Quoique dans
siécle, comme on l'a vû d
plusieurs endroits de cette l
toire, l'or & l'argent se fuss
beaucoup multipliés, il s'en f
loit bien qu'on en vît en Eu
pe l'abondance que la découv
te des Indes y a apportée. I
ce tems-là comme en celui-
il n'étoit que trop de gens d

rveau creux, gâtés par l'ava- 1413.
:e, qui cherchoient les moyens
multiplier l'espéce par la con-
rsion des métaux.

Il parut un ouvrage d'un Hen-
ıier, nommé Fontaine, qui
ntenoit les secrets imaginai-
s d'y réussir. Il l'avoit inti-
lé, *La Fontaine des Amoureux
la science.* Il étoit Poëte, Phi-
sophe, & Mathematicien;
utes qualités, qui lorsqu'on en
ıuse, ne sont que trop capa-
es de porter l'esprit de l'hom-
e au déréglement. Il y a ap-
ırence que personne ne profita
:s préceptes qu'il avoit donnés.
.ais il y eut un particulier dans
ıris, qu'on soupçonna d'avoir
ouvé lui-même le Grand Œu-
'e. Il avoit au moins trouvé,
étant ni Financier, ni Négo-
ant, le moyen de s'enrichir.
faut rapporter le fait qui est
sez grave, puisqu'il éblouit la
our.

1413. Nicolas Flammel, Maître Ecrivain, né à Pontoise, se mêloit aussi de Peinture, de Philosophie, d'Architecture & de Chimie. En faisant un Inventaire, il trouva vers l'an 1393, un Livre ancien, écrit sur des écorses d'arbres, composé par un Juif, nommé Abraham. La couverture étoit chargée de lames de cuivre, figurées avec des caracteres bizarres. Au-dedans du Livre il y avoit des hieroglifes qui expliquoient figurément la composition de l'or. On prétend que ce Livre avoit appartenu à des Juifs Cabalistes, qui bannis de France en 1383, l'y avoient laissé : preuve assez certaine qu'il ne contenoit que de vaines idées ; car qu'eussent-ils pû emporter de plus précieux.

Flammel n'en jugea pas ainsi. Comme il y manquoit la métho-

de

le d'employer les *Agents*, il 1413.
entreprit le voyage de Compostelle, & y porta une copie du Livre, pour achever de s'instruire avec les Juifs répandus alors par toute l'Espagne. Un Rabin le lui interpréta, & offrit de venir avec lui en France en faire l'expérience, mais l'original étoit nécessaire. Le Rabin mourut à Orléans. Avant sa mort, il acheva de lui révéler tout le secret dont Flammel profita si bien, qu'il fixa le mercure, & convertit le cuivre en or pour des sommes immenses.

Tel est le Roman qu'il a plû aux Auteurs contemporains d'imaginer. Tout peut en être vrai, hors la derniere circonstance, fondée sur les richesses de Flammel, dont on ne put découvrir la source, qu'en suposant qu'il avoit trouvé un Trésor. Flammel fit de cette immense fortune un

1413. usage très-louable : il fonda quatorze Eglises, quatorze Hôpitaux, & fit de grands dons à Sainte Geneviéve des Ardens, à Saint Jacques de la Boucherie & aux Saints Innocens. Sur le don qu'il avoit fait à l'Eglise de Saint Jacques, on voyoit son Portrait & celui de sa femme Peronnelle. On dit que malgré toutes ces libéralités, il lui restoit encore quinze cens mille écus en espéces, & qu'il acquit sept Paroisses en Justice.

Le bruit qui s'étoit répandu qu'il avoit trouvé la Pierre Philosophale, parvint jusqu'au Roi. Il envoya chez lui Cramoisy, Maître des Requêtes, pour s'en informer. Flammel craignant pour sa fortune les suites de cette perquisition, dicta telle réponse qu'il voulut à Cramoisy, & pour l'engager à lui être favorable dans le rapport qu'il en feroit,

l le gagna par une grande quantité de pourdre d'or qu'il lui lonna. Cette recherche n'eut ucune ſuite, Flammel mourut ranquillement quelques années près. On ſe tranſporta dans ſa aaiſon pour découvrir, s'il étoit oſſible, les indices & les ſources d'une fortune ſi ſurprenante lans un homme ſans naiſſance ε ſans emplois. On ne trouva ien d'extraordinaire qu'un Lire de Chimie compoſé par *Alnaſatus*, & dédié au Roi de Carmazan, Livre auſſi frivole que les imaginations des Cabaiſtes & des chercheurs des ſciences occultes. 1413.

La Cour étoit dans la ſécurité, & s'abandonnoit ſans ménagement à la joie, à la moleſſe ε à la volupté. La derniere rehûte du Roi avoit rendu au Dauphin l'exercice de ſa Charge de Lieutenant Général de

Attentat ſur la Dauphine.

M. S. D. l. 13. *c.* 25. *S. Remi*, *c.* 34. *Juv. des Urſins.*

1413 l'Etat, mais il ne faisoit cas de l'autorité qu'elle lui donnoit que pour se livrer au plaisir, quoiqu'il fût capable de se former aux affaires, s'il eût voulu s'y appliquer ; il s'en reposoit entierement sur les Ministres, & sur les Princes tout puissans dans le Conseil. Livré à ses passions, l'amour, le jeu, le bal, la table, faisoient seuls ses occupations. Il ne se plaisoit qu'avec des jeunes gens à peu près de son âge, qui prévenoient tous ses désirs, & qui courtisans assidus outroient l'adulation, l'enyvroient de sa grandeur & lui persuadoient ce qu'il ne croyoit déja que trop, que ses volontés étoient la suprême loi & que tout devoit s'y conformer.

La Reine gémissoit de cette conduite, elle qui sçavoit si bien allier les apparences du devoir & le plaisir. Elle en faisoit à

son fils de sévéres remontrances. 1413.
Mais déja saisi de l'autorité, il se croyoit à l'abri des corrections, & sans daigner y faire attention il continuoit dans sa vie voluptueuse : n'allant que rarement au Conseil, se dégoûtant de la discussion des affaires pénibles. Le peuple qui avoit conçu de si grandes espérances de ce jeune Prince, six mois avant, lui avoit prodigué les aplaudissemens. Mais en le voyant livré à une vie molle, oisive, même licentieuse, il diminua de son estime & commença de le blâmer. Le Dauphin l'ignora ou le méprisa.

On comptoit au rang de ses favoris Jean de Croï, fils du Ministre du Duc de Bourgogne, Mouï le fils, le jeune Montauban, Bertrand & David de Brimeu, freres, tous d'autant plus dangereux qu'avec la figure la plus aimable, ils avoient de la

1413. naissance, de l'esprit & beaucoup de penchant pour le plaisir, se servant eux-mêmes en flatant le goût du Dauphin. Il en faut excepter Croï, qui avoit été laissé exprès à la Cour par le Duc pour espionner, & surtout pour saisir les occasions de réveiller dans le cœur du Dauphin sa premiere inclination pour ce Prince. On ne pouvoit se conduire plus finement que Croï. Indifférent en apparence pour les intérêts du Duc il ne s'étoit attaché qu'à pénétrer les goûts du Dauphin, qu'à les flater, qu'à s'y conformer avec tant d'esprit & d'adresse, qu'il étoit celui des favoris qui lui plaisoient le plus & à qui il témoignoit le plus de bonté.

Il survint à la Cour un incident que Croï ne laissa pas échaper ; incident si étrange dans toutes ses circonstances, qu'à

peine l'histoire en fournit-elle un 1415.
semblable. La Dauphine croissoit en âge, en esprit & en agrémens. Elle faisoit l'ornement de la Cour. Le Dauphin la négligeoit, tout occupé de la Cassignelle, moins aimable peut-être, mais que le Prince étoit maître de ne pas aimer. Les charmes de cette jeune Princesse firent trop d'impression sur le cœur d'une personne très-puissante à la Cour. L'histoire n'en a pas conservé le nom. Ce ne pouvoit être vraisemblablement qu'un Prince du sang.

L'indifférence du Dauphin fit naître en lui des espérances, & l'espérance lui inspira de la hardiesse. La Dauphine irritée & indignée, craignant peut-être la continuation d'une si insolente poursuite, prit le parti de s'en plaindre au Dauphin. Ce Prince l'aimoit peu, mais l'honneur

1413. & la vanité produisent les mêmes effets que l'amour. Il résolut de se venger. Embarrassé des moyens d'y parvenir dans une ocurrence si délicate, il tomba dans une profonde mélancolie. Enfin il comuniqua sa peine & son embarras à ses favoris.

Croï ne laissa pas échaper cette occasion de servir son ancien maître, & peut-être croyoit-il aussi servir le nouveau. Il fut bien secondé par ses compagnons. Tous ensemble dirent au Dauphin qu'un pareil outrage méritoit un châtiment exemplaire: qu'il auroit peine à en avoir raison dans une Cour où les Princes Armagnacs étoient à présent les maîtres, où la Reine elle-même les favorisoit, que le crime étoit difficile, même honteux à prouver, où enfin tout concouroit à protéger le coupable. Que le seul moyen de les

humilier tous & de les faire 1415.
trembler, étoit de rapeller le Duc de Bourgogne qui avoit son parti à la Cour & dans Paris : que ce Prince reconnoissant s'attacheroit inviolablement au Dauphin, qu'il le feroit respecter, qu'il le vengeroit & que se chargeant de tout ce que le gouvernement a d'épineux & de pénible, il n'en laisseroit au Dauphin que l'honorable & l'utile.

Ce discours ne déplut point au Dauphin. Ce n'est pas qu'il eût oublié les insultes des Parisiens ; il étoit toujours persuadé que le Duc en avoit été le mobile. Mais le tems en avoit un peu diminué le ressentiment. Les outrages présens sont les plus sensibles. Le feu de la passion & la légereté de l'âge agirent si fortement sur l'esprit de ce Prince, qu'il ne mit rien en comparaison avec le désir de se venger.

1413. Il se ressouvenoit combien il avoit mené une vie douce & heureuse dans le tems que le Duc de Bourgogne gouvernoit: quels honneurs & quels plaisirs ce Duc lui avoit procurés. Enfin ingénieux à s'appaiser, il se disoit à lui-même que ce Prince ne lui avoit attiré tant de désagrémens de la part du peuple, que pour le ramener à lui, & qu'il les eût évités s'il eût voulu employer le crédit de ce Duc & lui rendre sa confiance.

Les hommes agités par diverses passions les sacrifient les unes aux autres, leur inconstance semble changer leur caractere & leurs intérêts. Le Dauphin par le conseil de ses favoris, lui écrivit une Lettre le 4 Décembre. Il le pressoit de se rendre auprès de lui, bien accompagné, sous peine de son indignation. La Lettre étoit toute de sa main,

our ne pas commettre ses favo- 1413.
s : elle ne contenoit aucune
es raisons qui l'obligeoient de
i écrire. Mais il parut dans la
ite que le Duc en avoit été
formé. On ne peut douter que
e ne fût de la part de Croï.
'oici la Lettre.

Très-chier & très-amé Pere, Les troi lettres du Dauphin au Duc de Bourgogne.

*Nous vous mandons qu'inconti-
ent ces Lettres vües, toutes ex-
usations cessans, vous venez de-
ers nous, très-bien accompagnié* S. Remi c. 34.
*our la seureté de votre personne,
 surtout ce que vous doubtez à
ous courrouchier, ne nous falliez
as. Ecrit de notre main, à Pa-
s le quatriéme jour de Decembre,
OYS.*

La Suscription. *A notre très-
hier & très-amé Pere le Duc de
'ourgogne.*

Le Duc ressentit une grande
oie en recevant cette Lettre, il

1423. ... qu'il y avoit de la division parmi les ennemis. Evénement qu'il avoit prevû, & qu'il avoit mis au rang de ses ressources pour retablir à la Cour son autorité. Il se disposa d'en profiter, il ne fit pas réponse sur le champ, il vouloit s'assurer de la disposition du Dauphin, il vouloit même irriter ses désirs par l'impatience. Ce silence occasionna une seconde Lettre plus vive que la premiere. La date n'en est que de huit jours après la premiere, ce qui fait présumer, que l'ayant envoyée par mer, que l'ayant envoyée par un Courrier exprès, il étoit surpris de n'en avoir pas reçu de reponse par ce même Courier. Voici les termes de la seconde Lettre.

Très-chier & très-amé Pere,

Je vous ai autrefois escript que venissiez devers moi très-bien ac-

compagnié, pourquoi je vous prie que le plûtôt que vous povés, vous veniez à moi très-bien accompagnié & pour cause, & ne doubtez, car je porterai votre faït tout oultre qui que le voeulle voir. Ecrit à Paris le treiziéme jour de Décembre, LOYS. Il y avoit la même suscription. 1413.

Le Dauphin n'ayant pas encore eu de réponse à cette Lettre, en écrivit au Duc une troisiéme plus pressante.

Très-chier & très-amé Pere,

Je vous ai mandé par deux fois que vous venissiez à moi, dont vous n'avez riens fait, toutefois nous vous mandons encore de rechief que toutes choses arriere mises le plûtôt que vous polrés, vous venez à nous bien accompagnié pour votre seureté, & en ce ne défailliez pour quelquonques Lettres que vous aiez de nous,

ſion de la premiere lettre du 1413.
Dauphin ; ce Roi politique, avoit trop d'intérêt de nourrir la diſcorde des François pour en manquer l'occaſion.

Le Duc fit précéder ſa marche d'un manifeſte qu'il fit envoyer preſque dans toutes les Villes de France, il y expoſoit la droiture de ſes intentions ; les ſacrifices dans les traités de Chartres, d'Auxerre & de Pontoiſe ; ſa fidélité à les entretenir ; qu'on n'y avoit répondu que par des inſultes & des outrages : il détailloit enſuite tous les changemens qui s'étoient faits à Paris au préjudice de ſon honneur & de ſes intérêts ; qu'il les avoit diſſimulés, mais qu'il ne pouvoit plus ſe taire ſur les violences qu'on faiſoit actuellement à la Reine & au Dauphin : qu'on avoit pouſſé l'inſolence juſqu'à attenter ſur l'honneur de la Dau-

1413. phine sa fille : que le Daup
captif & gémissant, implo
son secours par trois lettres c
sécutives que le Duc avoit
tre ses mains & qu'il offroit
représenter : que son de
comme beau-pere de ce je
Prince, comme Prince du sa
comme Doyen des Pairs, c
me François, l'engageoit à t
le Dauphin d'oppression : c
partoit avec toutes ses forces p
l'en délivrer, & qu'il exho
& invitoit tous les fidéles s
du Roi à venir joindre le D
& à contribuer à la gloire d
entreprise si juste.

On arrête les favoris du Dauphin.

M. S. D. l. 33. c. 25. S. Remi. c. 34.

Ce manifeste produisit un
fet presque incroyable. Tou
Royaume fut ému. Paris fut
en tomba dans l'effroi.
croyoit déja voir le Duc
Bourgogne au milieu de c
Ville, & ses cruels partisa
renouveller les malheurs pa

s meurtres, les incendies, 1413.
pillage; tous ceux qui habi-
ient les Fauxbourgs, du moins
ux qui le pouvoient, se réfu-
oient dans la Ville avec leurs
eilleurs effets. La Cour par
e imprudence inexcusable per-
it qu'on transportât à Paris le
résor & les Chartres de Saint
enis : précaution qui n'avoit
mais été prise & qu'on ne prit
e pour rendre le Duc odieux.
On raisonnoit beaucoup sur
lettres du Dauphin, alléguées
ns le manifeste. Le Dauphin
nioit, attendant le moment
les pouvoir avouer avec sure-
; mais les Princes & la Reine
tout, ne les croyoient pas
ins réelles, & ne douterent
s qu'elles ne lui eussent été
ggerées par ses favoris. On
connut alors la faute qu'on
oit faite de laisser auprès de
le jeune Croï, créature du

1413. Duc de Bourgogne ; quelq[ue] tardif que fût le remede, on r[é]solut d'enlever au Dauphin to[us] les favoris qui composoient [sa] Cour, même d'y employer l'a[u]torité & la force.

L'adresse n'y étoit pas moi[ns] necessaire, le Dauphin s'éto[it] séparé de la Reine, il teno[it] sa Cour au Louvre pour y ê[tre] plus libre & plus indépenda[nt]. Il y avoit son Chancelier[,] ses Ministres, sa Maison. Il pr[é]tendoit comme Lieutenant-Gé[né]ral de l'Etat, qu'on ne pou[]voit sans lui rien arrêter a[u] Conseil ; mais sa jeunesse, so[n] peu de connoissance des gran[des] affaires l'y rendoient pe[u] propre, & l'amour du plai[sir] l'éloignoit souvent de ses de[]voirs. Tout le rendoit incapa[]ble de soutenir le poids du go[u]vernement.

La Reine au contraire en ve

des premieres Lettres Paten- 1413.
s du Roi, soutenoit que l'au-
rité du Dauphin étoit subor-
onnée à la sienne. Jusqu'à ce
oment, elle n'avoit point fait
age de ce droit. Elle l'eût peut-
re laissé prescrire, si le Dau-
hin étoit demeuré fidéle à ses
aisons avec elle & avec les
rinces. Il y a lieu de croire
u'elle ignora ou qu'elle feignit
'ignorer le grief de son fils,
u sujet de la Dauphine ; matiere
élicate, dangereuse à appro-
ondir. Le silence seul conve-
oit.

La Reine voyant son fils d'un
aractere si léger, si facile à ou-
lier les insultes faites à lui-mê-
e & à la famille Royale, par
suggestion du Duc de Bourgo-
ne ; le voyant capable de le
ppeller & prêt à se réunir avec
i, réclama son ancienne puis-
nce dans un Conseil secret te-

parties de plaisir du Dauphin. 1413.

Tous ces brusques mouvemens lui parurent un rêve. Surpris, immobile, isolé, voyant la Reine, voyant tous les Princes, tous les Grands réunis contre lui, & ayant la force en main, il ne dit pas une parole. Il parut d'abord n'avoir aucun dessein de s'opposer à la délibération du Conseil. Le premier moment passé, il sentit tout ce qu'avoit d'injurieux un pareil traitement. Il se plaignit bientôt, il s'emporta, il se disposa à sortir pour prendre les armes, & appeller le peuple à son secours. La démarche étoit bien critique. La Reine & les Princes virent qu'en voulant éviter la guerre civile, ils alloient l'accélérer. Le seul reméde étoit d'arrêter le Dauphin, rien n'étoit plus facile. Mais les suites en étoient périlleuses. C'étoit

[illegible] tournir au Duc de [illegible] ogne le prétexte qu'il demandoit pour soutenir les armes. C'étoit s'exposer à voir bouleverser Paris. On n'ignoroit pas que ce Duc y avoit un grand parti.

Avant d'en venir à cette extrémité, on résolut de tenter la douceur. La Reine parla au Dauphin. Elle fut secondée de tous les Princes. On lui représenta les outrages qu'il avoit reçus du Duc de Bourgogne : le danger de retomber sous sa puissance. Celui de rallumer une guerre civile ; enfin de renverser le Trone où il devoit un jour monter. On appuya sur les artifices du Duc qui avoit séduit & corrompu tous ses favoris. On le caressa. On le flata. On le laissa même le maître du sort des prisonniers, pourvû qu'il voulut les éloigner de sa personne.

Ces dernieres offres calmerent

un peu le Dauphin qui n'avoit eu recours au Duc de Bourgogne que par dépit. De plus, il se voyoit au pouvoir d'une mere qui n'employoit que la tendresse pour l'appaiser. Il se rendit. Il parut vouloir se réunir avec la Reine & les Princes. Il demanda la liberté de ses favoris, elle lui fut accordée sur le champ. On obtint encore de sa facilité que Croï en fût excepté, en lui faisant connoître clairement que c'étoit un Espion du Duc de Bourgogne : il consentit qu'il fût envoyé dans la Tour de Montlhéry. On laissa libres, Mouï, Montauban & les deux Brimeu, mais avec ordre de sortir de la Cour. Quelques autres Courtisans liés avec le Dauphin & partisans secrets du Duc de Bourgogne s'en étoient bannis eux-mêmes à la premiere nouvelle de l'arrêt des favoris. C'étoit 1413.

... Bruneau de
... ques autres.
... Dauphin, la
... envoyere
... la Rei
... endre au
... venir à
... re
... aux D
... pas en
... eres.
... erer
... Reine
... R
... que
... &

précédentes, étoit résolue de 1413.
prendre en main le gouvernement de l'Etat, & de repousser la force par la force. Qu'elle demandoit les avis & les secours de l'Assemblée. Tous ceux qui la composoient applaudirent à sa résolution, s'engagerent tous de lui obéir & de la seconder. La Reine se leva, & fit un serment solemnel de tenir pour ennemis de l'Etat tous ceux qui voudroient venir en armes dans Paris. Tous les Princes & tous les Membres du Conseil firent le même serment. Le Dauphin le premier, soit qu'il dissimulât, soit qu'il eût changé de sentiment.

Le lendemain un Courier partit pour Lille qui portoit au Duc de Bourgogne une Lettre signée du Dauphin & de tous les Princes. Elle marquoit leur mécontentement de ce qu'il n'avoit pas

Dauphin qu'il supposo
à present sans liberté, &
nua les preparatifs de gu
On s'y disposa aussi à la
La Reine fit entrer des T
dans Paris, & manda cel
le Duc de Bourbon comma
elle envoya en Picardie c
dres aux Gouverneurs d
poser à la marche du I
Bourgogne, de mettre de
des à tous les Ports &
les Passages. Les Commu
rent chargées de lui cour
enfin on envoya par to
Fra e une Déclaration d

la Dauphine, à qui toute la Cour 1415.
avoit porté le respect qui lui étoit dû.

Des Actes publics si autentiques & si contraires, jettoient toute la France dans la surprise & l'irrésolution. On ne sçavoit que penser, ni quel parti prendre. De quelque excès d'ambition qu'on crût le Duc capable, il n'étoit pas naturel qu'il eût supposé des Lettres qu'il représentoit. D'un autre côté le Dauphin paroissoit gai, calme, tranquille. Il n'étoit pas assez obsédé pour ne pas s'échapper s'il eût voulu; ou le Duc étoit le plus audacieux des hommes, ou le Dauphin le plus dissimulé & le plus inconstant. Il n'étoit entré que du 22 de Janvier dans sa dix-huitiéme année. Mais ses malheurs & l'usage d'une Cour toujours orageuse & artificieuse, lui avoient appris depuis

1413. l'âge de treize ans à cacher tout ce qu'il pensoit. C'étoit un prodige que le contraste qui se trouvoit en lui de l'ambition & de la volupté.

Le même jour 22 de Janvier, le Dauphin célébra celui de sa naissance, il donna un grand repas à tous les Officiers Généraux des Troupes réglées, & de la Bourgeoisie qui étoient dans la Ville, il alla en faire la revûe à la Gréve. Le 4 de Février il y retourna accompagné des Princes & de toute la Noblesse. Il y fit lire à la tête du Camp la Déclaration qu'il avoit donnée contre le Duc. Il y désavouoit les trois Lettres. Il parcourut ensuite tous les Quartiers de Paris avec les Princes, ordonna les Gardes du jour, & le Guet de la nuit. Nomma les Officiers qui devoient les commander en roulant sous l'un

des Princes ou des Seigneurs qui devoient aussi se mettre à leur tête chacun leur jour. 1415.

Le Duc de Bourgogne méprisoit tous ces apprêts, il croyoit les rendre inutiles par sa présence & par les intelligences qu'il entretenoit dans la Ville. Il avoit envoyé secrétement pour les fomenter, Jean de Monléon, un de ses Aumôniers, qui instruisit ses Partisans de sa marche & de ses desseins pour les engager à les seconder. Toutes ses forces assemblées montoient à deux mille hommes d'armes. Il se mit en marche sur la fin de Janvier. Il s'avança jusqu'à Peronne pour y passer la Somme. Longueval qui en étoit Gouverneur lui en refusa les portes. Il alla trouver le Duc & lui montra les ordres de la Cour. Il n'eût pas été difficile au Duc de forcer cette Place, mais il eût per-

Marche du Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 33. c. 26. S. Remi, c. 34. Favin.

1413. du à en faire le siége un tems qui lui étoit trop précieux. L'essentiel pour lui étoit d'arriver devant Paris. Il se détourna pour aller passer la Riviere un peu au-dessus à Exclusiers. A Roie il fit copier les trois Lettres du Dauphin, & fit sceller du Sceau Royal les copies collationnées, afin de les rendre authentiques & de pouvoir s'en servir dans le besoin.

Il fut reçu à Noyon & à Soissons avec de grands honneurs. Il mit une bonne Garnison dans cette derniere Place très-importante pour l'entrée de l'Isle de France. Il y laissa pour Gouverneur Antoine de Craon, homme de tête & de main. De-là il se rendit le 3 de Fevrier devant Compiégne où le Comte de Nevers son frere avoit pris les devans pour disposer les habitans à le recevoir. Auchier Lieute-

nant du Bailly de Senlis, & 1415.
Commandant d'une des portes lui en refusa l'entrée. Mais le Prévôt de Compiegne gagné par le Comte, fit soulever le menu peuple, baissa le pont-levis, & introduisit le Duc après avoir pris la précaution d'obtenir le pardon d'Auchier & de sa troupe. Il y resta un jour, il exigea des habitans le serment de fidélité & y laissa garnison. Il marcha droit à Senlis dont l'entrée lui fut refusée sans ménagement. Sans s'opiniâtrer à en faire le siége, il prit à côté & traversa les plaines de l'Isle de France, marchant en bon ordre quoique diligemment, surtout payant par tout les vivres qu'on lui apportoit, & faisant garder à ses soldats une exacte discipline.

Il arriva à Dammartin, où il fut joint par son armée de Bourgogne à qui il avoit donné ren-

[illegible]

[illegible] de co

[illegible]

[illegible] prom

[illegible] de

Quoique le Duc comptât sur 1415.
ffection des Parisiens, qu'il se
rsuadât qu'ils feroient des
ouvemens en sa faveur, il fit
tes ses dispositions pour em-
oyer la force contre cette gran-
Ville. Il prit des Marchands
malgré eux, tout le bois de
arpente qui se trouva dans
int Denis & en fit construire
s ponts & des galeries pro-
es à conduire ses soldats jus-
'aux murailles de Paris. Ayant
it une nouvelle revûe de son
mée, il la divisa en trois corps
peu près égaux. Il logea le pre-
ier où étoient les Bourgui-
ons à Auberviliers. Le second
mposé des Flamands, dans les
uxbourgs de Saint Denis avec
Picards qui formoient le
oisiéme corps.

Le Duc de Bourgogne devant Paris.

On n'apprit à Paris la mar-
e de ce Prince que le jour qu'il
dans l'Isle de France. On

[illegible] Duchesse [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] mis [illegible]
[illegible] avant-gar[illegible]
[illegible] Vertus, d'Eu
[illegible] agli[illegible]
[illegible]
[illegible] d'Or[illegible]
[illegible] Comte d'Armagnac
[illegible] avant-garde.
[illegible] compté[illegible]
[illegible] armée de Pa[illegible]
[illegible]
[illegible] Li[illegible]

ssura le & les s s 1415.
qu'il étoit faux q le D phin
eût mandé le Duc. P r s en
convaincre il s'adressa Dau-
phin & lui demanda s'il vrai
qu'il eût écrit à ce Pri e. For-
malité nouvelle & respec-
tueuse, mais esse dans la
conjoncture & co ertée avec
les Princes. Le Da in répon-
dit qu'il ne lui avoit point écrit.
Quoique sa réponse fût vraisem-
blablement un m nsonge, elle
eut dans cette oc casion la force
de la vérité. Tou t le monde en
fut persuadé, du moins tous
ceux qui n'approfondissoient pas
& qui font le plus grand nom-
bre.

On renouvella cette cérémo-
monie à la Croix du Trahoir,
où le Dauphin conduisit encore
les troupes, après quoi elles fu-
rent distribuées dans leurs pos-
tes. Les Princes se retirérent

d'Artois, & le Duc de
Temple ou il logeoit de
cendie de son Hôtel de

Malgré ces précaution
me on se défioit du men
trop dévoué au Duc de
gne, le Comte d'Armag
tacha à mettre un tel or
la Ville, que les appro
ce Prince n'y pussent ca
cune émotion. Il charge
réchal de Loigny de veil
deux cens hommes d'ar
garde du Roi & à celle
phin, surtout d'observe

paru mécontent. Il avoit eu su- 1413.
jet de l'être. Il y avoit tout à craindre de sa légereté & de sa dissimulation. Quelle révolution n'eût-il pas excitée s'il eût été joindre le Duc de Bourgogne ? Il n'en étoit presque plus le maître par les attentions du Maréchal, cette garde établie autour du Dauphin étoit autant contre lui que pour lui.

Le Comte fit défendre au peuple sur peine de la vie de prendre les armes, de s'approcher des murs & de sortir de leurs maisons que pour des besoins indispensables. Chaque artisan eut ordre de travailler de son métier dans sa boutique. Gaucourt & Boisbourdon parcouroient la Ville, munissoient les Tours, posoient les gardes du jour & de la nuit, composées des bons Bourgeois dont on étoit sûr. Du Châtel Prevôt de

1413. Paris les secondoit, il étoit su
pied jour & nuit. Il fit ferm
toutes les portes de la Ville
excepté celles de Saint Jacqu
& de Saint Antoine. Un cor
de troupes réglées marchoit sa
cesse par les rues, ayant à sa t
te un des Princes du Sang.

Il est surprenant que le D
de Bourgogne n'eût pas pré
ces dispositions & qu'il se flat
toujours qu'en paroissant deva
Paris le peuple se souleveroit
lui en ouvriroit les portes. Le
de Fevrier il partit de Sai
Denis enseignes déployées
marcha vers Paris. Il envo
un Héraut demander permissi
d'entrer dans la Ville pour v
Sa Majesté, pour lui rendre
respects, & offrir ses servic
au Dauphin qui s'étoit plaint
lui de n'être pas libre. On
permit à ce Héraut de par
qu'au Comte d'Armagnac,

renvoya sans réponse en lui 1413.
ѐndant de revenir sous peine
la vie.
Le Duc arrivé à la Porte
ntmartre, rangea son armée
bataille pour en faire montre
Parisiens. Les chefs les plus
s des murs leur crioient d'ou-
r les Portes, & que le Duc
oit les délivrer des impôts,
des gens de guerre. Appas
cieux, presque toujours suivi
succès chez le menu peuple,
gré les plus tristes expérien-
Il n'y étoit que trop dispo-
Mais effrayé par le péril, &
ironné des gens de guerre,
l'osa faire le moindre mou-
ient. Dans le tems que les
rguignons faisoient ces se-
ices, les Princes en divers
roits, & à la tête de divers
s de Troupes parcouroient
Ville. Le Comte d'Arma-
, même pour imposer en-

1413 core plus au peuple, & joindre le respect à la crainte, faisoit marcher dans les rues le Parlement en armes, ayant le Chancelier à sa tête. Les seuls Conseillers Clercs étoient sans armes. La populace voyoit ce spectacle avec un silence morne. Les bons Bourgeois qui avoient éprouvé la furie & l'avidité du Duc de Bourgogne étoient charmés de le voir confus & humilié.

Le Duc se morfondoit à la Porte Montmartre, & commençoit à revenir de ses espérances flateuses. Il fit aller à la Porte Saint Honoré son Héraut suivi de quatre Députés, pour qui il demandoit audience. Le Duc espéroit trouver plus d'accès de ce côté-là. En même tems Bournonville avec sa Compagnie d'hommes d'armes mit pied à terre, & s'aprocha de la Porte

ntmartre, criant qu'on ou- 1413.
les portes au Duc qui ne ve-
: qu'avec un esprit de paix,
:ommandant à ceux qui por-
nt le grand Etendart de ce
ıce, de le faire voltiger pour
vû des Parisiens. Tout fut
:ile. L'Officier qui comman-
: à la Porte Saint Honoré,
ondit au Héraut que s'il ne se
roit on alloit tirer sur lui ;
ırnonville s'étant trop ap-
ché, on fit sur sa Troupe
décharge de traits dont plu-
rs hommes d'armes furent
lés, Bournonville courut
ne quelque risque. Il n'y
it pas d'apparence que toute
née restât campée sans équi-
es & sans vivres ; qu'elle de-
ırât exposée dans cette plai-
ı de nouveaux affronts, &
t-être attaquée par l'armée
Princes qui alloit se forti-
par l'arrivée du ban & de

[illegible] le moyen de fair[illegible]
[illegible] au Portail
Dame un [illegible],
[illegible] de son e[illegible]
[illegible] qu'il y avoi[illegible]
[illegible], & de l'[illegible]
[illegible] lui re[illegible]
Dame de Paris. Il y [illegible]
les [illegible] à le secou[illegible]
[illegible] les armes en [illegible]
[illegible] vû de pe[illegible]
[illegible], & porté d'[illegible]
[illegible] où il fut supp[illegible]
[illegible] Les espérances du D[illegible]
[illegible], les Princes [illegible]
[illegible]

...t alors aux désirs de ven- 1413.
...ance que cette haine exci- *Jouvenel*
...t. Le Roi revint en santé le *des Ursins.*
...demain 9 de Février. Après
...voir accompagné à la caval-
...de qu'il fit à Notre-Dame
...ur remercier Dieu de sa con-
...descence, ils lui firent signer
...a Déclaration qu'ils avoient
...éparée contre le Duc : elle
...nversoit tous les fondemens
...e tant de traités conclus pour
...Paix du Royaume. Elle dé-
...faisoit les Paix de Chartres,
...Auxerre & de Pontoise, com-
...e l'ouvrage de la violence du
...té du Duc, & de leur part
...une cruelle nécessité.

On y rappelloit la mort du
...Duc d'Orléans que tant d'am-
...isties & d'abolitions sembloient
...voir ensevelie dans l'oubli. On
...isoit revivre ce crime dans
...utes ses horreurs. On impu-
...it au Duc ceux d'avoir pillé &

[illegible] de France pendant son [illegible], altere les mon-[illegible], [illegible] commerce, ver-[illegible] sang humain, violé les [illegible] la personne Sa-[illegible] aux fatigues d'une [illegible] guerre civile; enfin d'a-[illegible] peuple contre la [illegible], qu'il avoit ac-[illegible] outrages & d'insultes.

[illegible] qu'à main armée [illegible] ordres du Roi il ve-[illegible] l'assieger dans sa [illegible] pour s'emparer du Gouvernement: que les Etats étoient [illegible] des assassins & des rebelles qu'il n'avoit voulu, ni livrer, ni châtier: que le tems étoit venu de le punir de tous ces attentats: que Sa Majesté après avoir pris les avis des Princes de son sang, du Parlement, de l'Université, de son Conseil, & des Notables de sa bonne Ville de Paris, le declaroit rebelle, en-

nemi

emi de l'Etat, infracteur de 1413.
Paix, & criminel de Lèze-
lajesté : qu'elle ordonnoit à
ous ses Sujets de lui courrir sus,
de la venir trouver pour mar-
ier contre lui, & pour le dé-
ouiller de toutes ses Seigneu-
es : cette Déclaration fut en-
gistrée dans toutes les Cours,
envoyée dans toutes les Pro-
inces.

Le lendemain le Duc de Bour-
ogne apprit en même tems la
ouvelle de cette Déclaration
nglante, & du rétablissement
e la santé du Roi. Cette der-
iere nouvelle lui fit encore ten-
r de renvoyer le Héraut d'Ar-
ois pour demander à parler à
a Majesté, ou du moins qu'il
i fût permis d'envoyer lui par-
r en son nom. Il en écrivit
ux Ducs de Berri & d'Orléans,
insistoit à ce qu'on laissât le
oi & le Dauphin gouverner

[illegible]

[illegible] plus [illegible]

[illegible] figurée [illegible]

[illegible] les canons de Pa[illegible]

prendre la marche en

se retirer au plûtôt. Croï, son 1413.
premier Ministre, étoit de ce Conseil, & fut du même avis. Mais il sçut mettre à profit le peu de séjour que le Duc & son armée firent devant Paris & aux environs. Son fils étoit toujours prisonnier à Montlhéri, où à la vérité Colard de Caleville qui en étoit Gouverneur, lui laissoit une honnête liberté, jusqu'à lui permettre d'aller à la Messe à une Chapelle hors des murs, & où le Chapelain de Croï la célébroit. Il sembloit qu'il n'y eût aucun danger, puisque la Seine étoit entr'eux, & l'armée du Duc de Bourgogne, hors d'état d'y faire passer aucun parti en deça. Mais souvent l'excès de sécurité facilite les entreprises les moins pratiquables. Croï le pere instruit de l'heure où son fils alloit à la Chapelle, fit tenir une Lettre au Chapelain.

[illegible] avertissoit que le [illegible] auroit un bon [illegible] Cavaliers bien [illegible] de Montlhéri [illegible] Ce parti [illegible] de l'om- [illegible] être remar- [illegible] à Conflans [illegible] Il rencon- [illegible] Bourbon, qui [illegible] étoit dans [illegible] d'Orleans. Le [illegible] d'esprit & [illegible] le Prin- [illegible] de son parti, [illegible] lui marquer [illegible] Y étant [illegible], il arri- [illegible] ment dans [illegible] Croï sortoit [illegible]

[illegible] apperçu le [illegible] avertir le [illegible] il arriva que [illegible] déja monté

à cheval, & hors d'état d'être atteint. Calleville lui cria qu'il étoit perdu si en se sauvant il le laissoit exposé à la vengeance de la Cour; que c'étoit là une triste récompense de l'avoir laissé en quelque maniere sur sa parole. Croï lui offrit de l'emmener avec lui & de lui faire part de sa fortune. Calleville n'ayant pas jugé à propos d'accepter son offre, Croi fuit en diligence en évitant de rencontrer le Duc de Bourbon & arriva heureusement au camp du Duc de Bourgogne. La Cour s'embarassa peu de sa fuite, on ne dit pas que le Gouverneur eût été puni de son imprudente confiance. 1413.

Le Duc de Bourgogne applaudit à l'adresse de son Ministre. Il brûla ses ponts, ses machines, & dès le soir du 11 de Fevrier reprit le chemin de Compiegne, après avoir envoyé à toutes les

1413. grandes Villes du Royaume un nouveau manifeste où il rendoit compte de son expédition, il y joignit une copie des trois lettres du Dauphin.

Comme il comptoit revenir au Printems & en état de donner la loi, il laissa garnison dans toutes les places dont il s'étoit emparé & qui lui assuroient les chemins d'Arras jusqu'à Paris, Compiegne, Soissons, Noyon, Laon, le Crotoy. Il laissa dans Compiegne Lanoy & S. Leger : dans Soissons, Craon, Fiennes & Bournonville, Capitaines également braves, fidéles & intelligens.

C'étoit les deux Villes les plus importantes & les plus propres à favoriser son retour. Dans le serment de fidélité qu'il exigea de ces Gouverneurs, il leur fit jurer qu'ils n'obéiroient ni au Roi ni au Dauphin tant qu'ils seroient

obſédés par les Princes & en leur 1413.
pouvoir. Arrivé à Arras, il mit ſon armée en quartier d'hiver dans le Cambraiſis & dans le Comté de Marle. Il convoqua auſſi-tôt les Etats de Flandre & d'Artois dont tous les Députés, dévoués à ſes volontés lui accordérent tout ce qu'il leur demanda, & s'engagerent à le ſervir envers & contre tous, excepté contre le Roi & ſes enfans, exception qu'il interprétoit à ſon avantage dans la ſituation où il ſuppoſoit la famille Royale, mais que les peuples à leur tour ſe réſervoient d'expliquer en leur faveur, s'ils ſe trouvoient trop preſſés.

Condamnation de l'apologie du Duc de Bourgogne faite par Jean Petit.

Cette ſeconde retraite du Duc de Bourgogne affermit le triomphe de ſes ennemis, qui le croyant terraſſé réſolurent de le pouſſer à bout & de le dépouiller de ſes Etats. Entrepriſe dont

[illegible] l'im-
[illegible] nations n'avoi-
[illegible] que
[illegible] les mêmes
[illegible] con-
[illegible] avantage à la
[illegible] étoient
[illegible] plus prudens.
[illegible]
[illegible] tant de
[illegible], mais
[illegible]
[illegible] au
[illegible]
[illegible] eux. Ils n'a-
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] une
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] sur
[illegible]
[illegible] les Prin-

ces d'Orléans lui avoient fait un nouveau crime. 1413.

La Sorbonne, quoiqu'elle eût gardé le silence, avoit réprouvé cette Apologie. Gerson malgré la puissance formidable du Duc de Bourgogne avoit eu sur cet ouvrage des prises assez vives avec son auteur. Dès l'année 1408. Petit avoit été contraint de fuir à Hesdin où il étoit mort, l'objet du mépris & de l'horreur de l'Université. Les Princes pour commencer à flétrir le Duc excitérent Gerson à consommer l'ouvrage, à présent que le Duc n'étoit plus à craindre & que la liberté étoit rendue à tous les Corps.

Jean Charlier né auprès de Rheims dans le Village de Gerson, dont il avoit pris son nom, selon l'usage de ce siécle, avoit la réputation du plus habile & du plus sçavant Théologien de

[illegible] en même tems du [illegible] homme. Convain- [illegible] du Docteur Petit [illegible] à la verité & à la [illegible] il se fit un de- [illegible] poursuivre la condam- [illegible] un discours qu'il [illegible] après l'avoir supplié [illegible] à ceux de son [illegible] par foiblesse étoient [illegible] les mouvemens des [illegible] demanda la per- [illegible] faire examiner l'é- [illegible] pour justifier l'as- [illegible] Duc d'Orléans. [illegible] tout dévoué à ce [illegible] cette permission [illegible] Patentes, qui [illegible] le bras sécu- [illegible] décision qui in- [illegible] Elles sont du 7 [illegible]

[illegible] de Paris convoqua [illegible] présida Mon- [illegible] Archevêque de Sens,

qui n'étoit pas fâché de venger 1413.
sa querelle en même tems que celle des Princes. Il s'y trouva soixante-deux Prélats. Les Abbés de Saint Germain-des-Prés & de Saint Denis, Jean Paulet Dominiquain, Inquisiteur de la Foi, & plusieurs Docteurs de Sorbonne. Ce Sinode commença le 30 de Novembre, & eut cinq séances. On examina l'écrit de Jean Petit, intitulé : *Justification du Duc de Bourgogne sur le meurtre du Duc d'Orléans*, on en fit extraire ces cinq propositions. 1°. *Selon les Loix naturelle, morale & divine, il est permis à tout Sujet de tuer un Tiran.*

2°. *Surtout quand il est si puissant qu'on ne peut employer contre lui les voyes de la justice.*

3°. *Qu'on y peut employer les embûches & la fraude.*

4°. *Que c'est un Acte honorable & méritoire.*

1413. 5°. *Que le Souverain d*
aimer davantage & en r
penser le meurtrier.

Il fut décidé que ces pr
sitions établies en maxi
étoient autant d'erreurs da
Foi, dans la doctrine &
les mœurs. Qu'elles étoient
daleuses, impies, injuri
aux Rois : qu'elles tendoi
renverser les Monarchies
établir la fraude, la perf
le parjure, la trahison, l
bellion, & à semer la déf
entre les Princes & les S
On ne nomma, ni le Du
Bourgogne, ni le Docteu
tit. Le premier n'ayant v
avoüer l'apologie, qu'a
qu'elle étoit conforme au d
& le Docteur étant mort
puis peu à Hesdin, dans la C
munion de l'Eglise Catholi
sans qu'on pût sçavoir s'il a
perséveré jusqu'à la fin dar

ſentimens. Malgré cette réti- 1415.
cence, perſonne ne s'y méprit; tout le monde comprit que la condamnation tomboit ſur Jean Petit, & qu'elle laiſſoit le Duc de Bourgogne convaincu d'un aſſaſſinat.

Les choſes furent pouſſées plus loin. On condamna judiciairement le Livre du Docteur. L'Evêque de Paris, aſſiſté de l'Inquiſiteur, fit brûler ce Livre publiquement au Parvis de Notre-Dame le 26 de Février, par l'Exécuteur de la Haute-Juſtice; le Docteur Gentien y fit un Sermon pour agraver l'énormité de la Doctrine qui y étoit contenue. Tous les yeux y parurent deſſilés. Le Duc devint l'horreur des gens de bien. Le menu peuple même faiſoit de ce Prince le ſujet de ſes railleries. On le chanſonnoit dans les carrefours. On ne parloit plus

[illegible]

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Patentes [illegible]
[illegible] au Parlement
[illegible] la Sentence de l'I
[illegible] Paris. [illegible] ordonna
[illegible] dans t
[illegible] & tel
[illegible] des erreurs
[illegible] faveur entre
[illegible] Elles fascinent
[illegible] des foible
[illegible] triomphe. L

tune, & de ramener avec elle 1413.
tous les esprits à son sentiment.

Quelque odieuse que fût la maxime extraite de ce Libelle, elle ne fut pas condamnée tout d'une voix. Le Duc de Bourgogne avoit dans l'Assemblée des Partisans qui la deffendirent sur le défaut d'autorité du Sinode. La pluralité des voix l'emporta. On n'étoit pas content de la conduite du Pape qui troubloit dans leurs bénéfices ceux qui en avoient été pourvûs pendant la neutralité d'obédience. Sur ce grief & sur d'autres encore plus graves, le Roi avoit permis au Procureur Général de faire ses diligences; il étoit intervenu un Arrêt du Parlement, toutes les Chambres assemblées, qui avoit ordonné l'exécution de la Déclaration du Roi de l'année 1406, pour défendre le transport d'argent à

1414. Rome. Cet Arrêt fut con
par un du Conseil rendu en
sence de Sa Majesté, du C
d'Alençon, du Duc de I
bon, du Connétable & d
sieurs Prélats.

La Coqueluche.

M. S. D. l. 34. c. 1. Du Tillet. Favin. Le Laboureur.

Vers la fin de l'année,
gna à Paris, & presque
tout le Royaume, une ma
épidémique qui suspendit l
faires générales & particuli
On l'appelloit la *Coqueluche*
toit un Rhume violent caus
un vent contagieux & in
qui souffla vers la fin de Fév
& tout le mois de Mars. Il
glacé, & donnoit d'abord
toux suivie d'une extinctio
voix, d'une cruelle douleu
tête, d'un anéantissement,
dégoût total, & enfin
fiévre à laquelle très-peu de
les gens résistoient. Toute
Cours vaquerent & se fusse
semblées inutilement, a

Avocat n'étant en état de plai- 1413.
der.

On met au rang de ceux que la Coqueluche emporta, deux des plus honnêtes gens de France. Pierre d'Aumont & Arnaud de Corbie. D'Aumont, premier Chambélan du Roi, passoit pour avoir été le plus brave, le plus intrépide Chevalier de son tems, & avoit été bien avant dans les bonnes graces de son Prince. Il avoit plus de quatre-vingt ans. Jean son fils qu'il avoit eu de Jeanne de Mello, sa troisiéme femme, lui succéda dans tous ses biens. Il s'étoit déja signalé au siége de Bourges. Il s'étoit attaché au Duc de Bourgogne, à cause des grands biens qu'il possédoit en Bourgogne. Il avoit épousé Iolande de Château-vilain.

L'Exchancelier Arnaud de Corbie, l'un des plus grands

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

Requêtes, Seigneur de Moreuil & de Loigny: Arnaud de Corbie mourut le 24 de Mars. 1413.

Pour satisfaire en même tems leur haine & leur ambition, les Princes d'Orléans malgré le fleau de la coqueluche, pensoient sérieusement à pousser à bout le Duc de Bourgogne & à lui déclarer la guerre. Il étoit essentiel pour y réussir d'être assuré de l'Angleterre. Ils avoient dans cette vûe envoyé à Londres des Ambassadeurs qui ne purent obtenir la prorogation de la Trève par terre que jusqu'au premier de Juin 1414, & par mer jusqu'au premier de Fevrier. Mais on assigna au premier de Mai des conférences à l'Elinguen pour la proroger encore & même pour traiter de la paix.

Préparatifs de guerre contre le Duc de Bourgogne.

M. S. D. l. 34. c. 2. S. Remi, c. 36. 39 40. Du Tillet. Le Laboureur.

On blâma les Ambassadeurs d'avoir souffert que les Anglois eussent fourni en latin les instru-

[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] France.

Le [illegible] d'Angleterre [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Ministres. [illegible]

avant de monter sur le [illegible]

ne, il en avoit triomphé [illegible]

[illegible]

ses Sujets de toutes ses démarches, & ne les voulut plus régler que sur le devoir & la vertu. 1413.

Dans l'espoir que ce Prince (qui pensoit toujours à épouser Madame) entreroit dans les intérêts de la Cour, elle ne s'occupa que des préparatifs nécessaires pour opprimer le Duc de Bourgogne. Le Roi, qui depuis long-tems n'avoit plus de volonté que celle du parti dominant, entroit aveuglément dans ce projet. Le Dauphin d'une humeur légere, & charmé de se voir à la tête d'une armée, le goûtoit encore plus. La Reine, mortelle ennemie de ce Duc, se complaisoit dans l'idée d'humilier ce Prince, & de faire retomber sur lui tous les outrages qu'il lui avoit fait éprouver.

On manda des troupes de tous côtés. Le ban & l'arriere-ban fu-

[illegible], comme si la Mon[illegible] eût été menacée d'u-ne [illegible]. On retint le Con-[illegible] à [illegible] mille hommes d'armes, & à [illegible] de trait. Le [illegible] à un pareil [illegible]. Les Ducs de Bourbon & de [illegible] chacun à mille hommes d'armes, & à cinq cens [illegible]. Le [illegible] d'Armagnac [illegible], & fit [illegible] les troupes [illegible] vieux soldats [illegible].

[illegible] le seul objet qui [illegible]. Il craignoit que [illegible] il ne [illegible] par les Par-[illegible], & rempli d'une [illegible] un dan-gereux [illegible] de licence [illegible] la nature [illegible] de les renou-[illegible] par le [illegible] de Paris, &

à Ramonet de la Guerre, Offi- 1413.
cier d'expérience, d'ôter les chaînes aux Parisiens, & de les désarmer.

Les chaînes & les armes furent portées au Louvre & à la Bastille. On leur défendit les bâtons ferrés; on leur ôta la garde des Portes; on établit une patrouille pour la nuit, & les frais en furent imposés sur les habitans. Tout s'exécuta sans la moindre résistance. Ainsi fut mattée cette Cité superbe, qui pendant trois mois avoit fait la loi à son Prince, & l'avoit tenu en captivité. Les bons Bourgeois amateurs de la paix & du repos, applaudissoient au fonds de leur cœur à ces précautions, pendant que le menu peuple & les Partisans de Bourgogne frémissoient de rage de se voir sous le joug. Ils détestoient le Comte, & soupiroient après les oc-

1413. casions de se venger. Ayant la force en main, il méprisoit un vain ressentiment, mais la haine d'un grand peuple impuissante pour un tems, est un arbre tardif qui produit à la fin des fruits amers & empoisonnés.

Le Duc de Bourgogne qui voyoit l'orage, se disposoit à le soutenir, persuadé qu'il le dissiperoit, pourvû qu'il en pût éviter la premiere impétuosité; sûr du cœur de ses peuples, il munit toutes ses Places, il y mit des Gouverneurs d'une fidélité éprouvée, & assembla dans les Pays-bas une armée moins nombreuse que celle qui marchoit contre lui, mais mieux disciplinée, plus unie à son chef. Il y joignit les troupes des deux Bourgognes qu'il avoit retenues auprès de lui.

Prévoyant que les ennemis attaqueroient Arras, qu'il regardoit

gardoit comme la clef & la plus 1413.
forte place de ses Etats, il n'oublia rien pour la rendre imprenable. Il en augmenta les fortifications. Cette Ville d'un circuit immense étoit divisée en trois parties, qui faisoient comme autant de places séparées. L'ancienne Ville, la Cité & la Citadelle. Jean Bovien étoit Gouverneur de la Citadelle. Il :onfia la Cité à Montaigu-Vienie, il laissa au Seigneur de Beauort le gouvernement de la Ville.)utre l'ancienne garnison il jeta dans la place six cens homnes d'armes & autant de trait; l établit pour Commandant au lessus des Gouverneurs, Jean de Luxembourg-Beauvoir, neveu lu Comte de Saint Paul, jeune hef très-vaillant, déja rompu au nétier de la guerre, & qui pronettoit de devenir ce qu'il fut n effet dans la suite, l'un des

premiers Capitaines de son siecle.

Les environs de Paris étoient remplis de troupes qui se rendoient successivement au quartier general. Le Duc d'Orléans étoit tenté de les mettre en action, d'autant plus que les garnisons des Villes de l'Isle de France & de Picardie, que le Duc de Bourgogne y avoit laissées, désoloient ces deux Provinces & portoient le fer & le feu dans le Duché de Valois & dans toutes les autres terres des Princes & des Seigneurs Armagnacs. Ils délibererent s'ils mettroient le Roi à la tête de l'armée. Ces Princes qui avoient imputé à crime capital à leur ennemi d'avoir fait marcher le Roi contre les confederés, de l'avoir exposé aux rigueurs des saisons & aux fatigues de la guerre, ne balancerent pas à prendre le même parti.

Dans un Conseil qui se tint à 1413.
l'Hôtel S. Paul le 2 de Mars, mais où le Roi ne se trouva pas, étant incommodé, il fut conclu que Sa Majesté iroit en personne contre le Duc de Bourgogne, & qu'on ne feroit avec ce Prince ni paix, ni trève qu'on ne l'eût forcé de se soumettre à la discrétion des Princes d'Orléans. On se lia par un serment solemnel que la Reine & le Dauphin firent les premiers, serment que la religion & la politique réprouvoient également. N'étoit-ce pas vouloir rendre la guerre perpétuelle, ou s'exposer à un parjure? Le Roi l'approuva, depuis long-tems il ne faisoit usage ni de sa volonté, ni de sa raison. Il nomma pour son Lieutenant Général à Paris pendant son absence, le Duc de Berri à qui il laissa huit cens hommes d'armes. Il partit avec tous les Princes du

Sang le premier d'Avril jour de
P[illegible] fleuri, & alla coucher
à Saint Denis. Le lendemain
[illegible] prieres sur les tom-
beaux des Martyrs, il y leva l'o-
riflame dont il créa Garde le
[illegible] Martel[illegible], a qui il don-
na pour armes, son fils Betas &
Saint Clair. De Saint Denis il
alla passer les [illegible] à Senlis pour
être à portée de presser le siége
de Compiegne, qui étoit déja
commencé.

Le Roi avoit envoyé sommer
les Gouverneurs de Compiegne,
de Soissons & de Noyon, de lui
remettre leurs places. Sur leur
refus on investit la premiere le 2
d'Avril. Le brave Lannoy y
commandoit avec cinq cens
hommes d'armes, & avoit sous
lui des [illegible]. Guil-
laume de Sor[illegible], Mar[illegible] du

[illegible]

Mesnil, le Sire de Saint Leger, Hector de Saveuse & le Bailly de Fouquerolles. Il avoit des machines, des beliers, des traits en abondance & des galeries pour la communication des quartiers: pour animer le soldat & le Bourgeois, il publioit qu'il étoit assuré d'être secouru. Aux approches de l'armée, tous les Fauxbougs furent brûlés.

La Cour passa les Fètes de Pâques à Senlis. Le Dauphin étant allé conduire la Reine & la Dauphine à Meaux où elles devoient passer l'été, vint rejoindre le Roi avec les Princes le 13 d'Avril. Une partie du Conseil s'étoit aussi rendue à Senlis pour accompagner le Roi, aussi bien que quatre Conseillers du Parlement que ce Corps avoit nommés pour le représenter & aider Sa Majesté de leurs Conseils. Les opérations de la guer-

1414. Pâques le 8 d'Avril.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

demie de la Ville. Le Dauphin 1414.
prit le ſien à l'Abbaye de Royal-Lieu, entre Compiegne & la Forêt, aſſez près du logement du Roi. Un accident d'aſſez mauvais augure troubla le ſoir toute la Cour. Le feu prit au logis du Roi, pouſſé par le vent il s'étendit juſqu'au logis du Dauphin & à pluſieurs maiſons de Choiſi. Comme on ſuppoſe qu'il n'arrive rien chez les Rois par hazard, on accuſa Bournonville Gouverneur de Soiſſons d'avoir envoyé des gens de ſa garniſon pour mettre le feu au logement du Roi. On ajoutoit qu'il y avoit un parti dans la Forêt pour enlever le Roi & le Dauphin. Il n'y eut point de preuve contre Bournonville. On arrêta ſeulement un inconnu, mais ſon témoignage ne put être vérifié, & on le mit en liberté : cependant il demeura des im-

pesant pour son âge. Sa jeunesse 1414.
le rendoit trop foible pour vaincre ses penchans & obscurcissoient ses vertus. Mais comme ce Prince n'avoit aucun vice bas & qu'il avoit le fond excellent, on espéroit que l'âge meuriroit ses talens & qu'il pouvoit devenir un bon & un grand Roi. Il marchoit à cette guerre avec toute l'ardeur d'un jeune homme, ravi de se voir à la tête d'une grande armée. Le plaisir d'être obéi, d'être flaté & respecté par tous les Princes, prévaloit dans son esprit sur tous les outrages qu'il avoit essuyés par les intrigues du Duc de Bourgogne, ou plutôt il n'étoit plus sensible qu'au plaisir & à l'honneur de commander.

Reddition de Compiegne.

Le Roi trouva devant Compiegne les machines en batterie, & qu'on avoit travaillé à une mine pour parvenir jusqu'au mi-

M. S. D. l. 34. c. 3. & 22.



Le Connétable leur répondit 1414.
que le Roi ne les vouloit recevoir qu'à discrétion. On chicana quatre jours de part & d'autre. La patience du Roi étant à toute épreuve dans la vûe d'épargner la vie des uns & des autres. Enfin Lannoy ayant reçu des ôtages, vint trouver Sa Majesté le 7 de May, & obtint que la Garnison emporteroit le bagage qu'on a accoûtumé de charger sur des chevaux. Elle s'obligea de ne plus porter les armes contre le Roi : serment qu'elle viola presque en sortant de la Place. Lannoy se retira à Bapaume, aussi-bien que quelques-uns des bannis de Paris, qui s'étoient enfermés avec lui dans Compiegne. Le Roi défendit que l'armée entrât dans cette Ville, & se hâta d'accorder aux habitans une entiere Amnistie, dans la crainte qu'on les maltraitât.

1414. L'armée marcha aussitôt
Siége de Soissons. Soissons, on s'attendoit
M. S. D. l. 34. c. 5. 6. 7. S. Remi, c. 38. 39. Jouv. des Ursins.
trouver encore plus de résist
ce. Le Roi l'avoit envoyé s
mer. Bournonville avoit rép
du que le Duc de Bourgo
lui en ayant confié la défen
il lui en rendroit bon comp
qu'il étoit prêt d'y recevoir
Majesté & les Princes, pou
qu'elle y voulût entrer avec
Maison seulement, & qu'elle
exclût le Duc d'Orléans, qu
prétendoit Seigneur de Soisso
Cette réponse qui faisoit la
à son Souverain, excita be
coup d'indignation. On réso
de châtier Bournonville con
qui on étoit déja prévenu
avantageusement.

Bournonville, étroitem
attaché au Duc de Bourgog
vouloit achever de gagner
faveur en lui conservant la
de l'Isle de France, & qui

pouvoit introduire facilement 1414.
devant Paris. Il croyoit aussi se couvrir de gloire, en faisant échouer devant cette Place une Armée Royale, commandée par le Roi en personne. La Ville étoit aussi bonne qu'elle pouvoit l'être dans ce siécle, ayant des murs très-hauts & très-épais, défendus par grand nombre de Tours élevées d'espace en espace, un fossé large & profond. La Bourgeoisie étoit affectionnée au Parti, & la Garnison étoit nombreuse. Le corps de Troupes que le Roi d'Angleterre avoit fourni au Duc de Bourgogne, en faisoit partie.

Une précaution qu'avoit prise ce Prince par un excès de prudence, rendit inutiles ces favorables dispositions. Il avoit mis dans Soissons un Commandant qui partageoit l'autorité avec Bournonville; c'étoit Antoine

[illegible] grande
[illegible] nente,
[illegible] & plus
[illegible] de sa
[illegible] que son
[illegible] dan-
[illegible] ctorité.
[illegible] tion &
[illegible] opi-
[illegible] prevaloir.
[illegible] de Siege
[illegible] les deux
[illegible] d'intel-
[illegible] commen-
[illegible] brouil-
[illegible] à la sureté
[illegible]

[illegible] les ma-
[illegible] par l'Aine.
[illegible] dès le 4
[illegible] arriva que
[illegible] posté au-
[illegible] les Gascons,
[illegible] & les Allemands,
[illegible] Comte de Sarbruc,

avoit amené un petit corps. Les 1414.
Princes & le reste de l'armée se logerent en deçà. On somma encore Bournonville qui fit à peu près la même réponse, mais il y mêla plus d'aigreur, & dit que le Roi étoit séduit, fit l'éloge du Duc de Bourgogne, en reprochant les services qu'il avoit rendus dans la derniere guerre : cette réponse irrita le Roi & les Princes.

Bournonville avoit fait démolir & brûler plusieurs Eglises & tous les Edifices des environs de la Ville qui pouvoient en favoriser les approches. Les hostilités commencerent par une furieuse sortie qui ne réussit pas aux Assiégés. Elle fut suivie de plusieurs attaques & petits combats indécis. Les machines battoient sans cesse les tours & les murailles. Le 10 de May les Assiégés firent encore une gran-

1414. de ſortie qui fut funeſte au Bâtard de Bourbon. Voyant que l'ennemi avoit quelque avantage, il courut pour le repouſſer n'étant qu'à demi armé. Il étonna les deux partis par des prodiges de valeur, tua pluſieurs Soldats de ſa main, & repouſſa les Aſſiégés juſqu'à une redoute qui couvroit une des Portes de la Ville. Emporté par un courage trop bouillant, & voulant forcer ce poſte hors d'inſulte, il reçut un coup d'arbalête dans la gorge, dont il tomba à demi-mort entre les bras des ſiens. On le porta dans ſa tente où il expira le lendemain. Il n'avoit que vingt-trois ans, il fut pleuré amérement de la Cour & de toute l'armée. Surtout le Duc de Bourbon, ſon frere, en parut inconſolable.

On foudroyoit toujours la Ville avec une nombreuſe ar-

tillerie. Celle des Assiégés y 1414.
répondoit vivement. On ne peut excuser Bournonville, logé au quartier qui regardoit l'Abbaye de S. Jean des Vignes, où le Roi avoit le sien, de n'avoir pas empêché d'y tirer. Respect que les Etrangers même ont pour les Souverains. Dans peu de jours l'artillerie des assiégeans fit taire celle de la Ville, où il y eut bientôt plusieurs bréches. Bournonville fit partir un soldat pour porter une Lettre au Duc de Bourgogne, & lui donner avis de la situation de la place. Le soldat fut pris, pendu, & la Lettre de Bournonville ouverte en plein Conseil. On y lut avec indignation la suscription : *Au Duc de Bourgogne notre très-redouté Seigneur*. Termes ordinairement réservés pour le Roi.

Le Siége avancoit toujours :

1414. on jettoit dans la Ville une grêle effroyable de pierres & de carreaux. On n'étoit nulle part en sureté. Ce fut un triste augure pour elle, que le traité que conclut le Commandant du poste de Saint Médard, qui le livra au Connétable. Quoique ce ne fût qu'un dehors, il facilitoit beaucoup l'assaut général dont la Ville étoit menacée. Le lendemain le Fauxbourg voisin fut emporté avec un grand carnage.

Soissons est pris d'assaut.

M. S. D. l. 34. c. 6. 7.

St. Remi c. 39.

Jouv. des Ursins.

Les brêches faites, tout se disposoit à l'assaut. Le Roi hésitoit d'en donner l'ordre, vraisemblablement il attendoit ce que produiroit un traité entamé avec Craon, qui voyant la prise de la Ville certaine, avoit offert de la livrer, & de livrer en même tems Bournonville, à qui il imputoit la résistance opiniâtre de Soissons, & tous les manquemens faits à la personne & à

l'autorité du Roi. Pour un si grand service il demandoit à être reçu en grace ; il offroit apparemment de changer de parti; quoique ce fût pour son Roi, cette offre avoit un air de trahison, & il pouvoit par des voyes plus honorables rendre la Ville & conserver son honneur. Son projet ne laissoit pas d'être très-difficile par rapport au crédit que Bournonville avoit sur les gens de guerre qui l'estimoient infiniment.

1414.

Bournonville voyoit, ainsi que Craon, le danger qui menacoit Soissons. Il avoit trop irrité le Roi pour espérer qu'on lui fît grace en capitulant. Il résolut de faire avec le corps qu'il commandoit, une sortie la nuit du 19 au 20, de forcer un quartier des assiégeans, & de se sauver l'épée à la main. Craon désaprouva ce dessein qui eût as-

1414 foibli la Ville, & l'eût laiſſée exposée à être emportée d'aſſaut. De plus, il le mettoit hors d'état d'exécuter le Traité commencé avec le Connétable. On ne ſçait ſi Bournonville ne pénétra point les ſecrétes raiſons du refus de Craon, mais il donna ſes ordres pour faire cette ſortie malgré lui. Craon qui l'épioit, le reconnut, & avertit tous les chefs de la Bourgeoiſie que Bournonville alloit les abandonner, & que tout étoit perdu. Auſſitôt ils coururent aux armes, portant des flambeaux allumés, & faiſant des cris affreux. Craon les ſoutenoit avec une partie de la Garniſon. Bournonville de ſon côté rangea ſes troupes en bataille, chaque parti n'attendoit que le ſignal pour s'égorger au milieu des horreurs de la nuit, & environnés des aſſiégeans, qui excités par ces cris

& peut-être avertis par Craon 1414.
lui-même, s'étoient mis en bataille dès la pointe du jour, & se disposoient à profiter de ce désordre en montant à l'assaut.

Les Généraux pressoient le Roi d'en donner l'ordre. Il le différoit toujours, il vouloit épargner le sang, & conserver Soissons, espérant que le trouble des assiégés se termineroit à capituler. Lorsqu'on vit à midi qu'il n'opéroit rien; Sa Majesté permit l'assaut, plûtôt qu'elle ne l'ordonna. Alors on attaqua Soissons par cinq endroits différens. Où la brêche n'étoit pas suffisante, on plantoit des échelles. Malgré leur division, les assiégés se défendirent vaillamment. Ils repousserent l'ennemi jusqu'à cinq fois. Le Duc de Bourbon animé par la mort de son frere qu'il vouloit venger, monta lui-même à l'escalade, &

1442. reçut sur l'échelle un coup de fléche qui le renversa. Il fallut l'emporter dans sa tente à demi mort. Enfin, après deux heures de combat le plus opiniâtre, les François rebutés commençoient à reprendre le chemin de leurs quartiers, lorsqu'ils entendirent crier du côté de l'attaque des Gascons : *Vive le Roi, Ville gagnée.* Il étoit vrai en effet qu'ils avoient forcé ce quartier, & qu'ils étoient déja dans la Ville. Quelques-uns prétendent que les Anglois ayant aussi pris querelle avec les habitans, avoient ouvert une porte aux Gascons.

Les François remonterent à l'assaut tout furieux, honteux d'avoir été prévenus, plus affligés encore qu'on eût commencé de piller sans eux. Ils ne trouverent plus de résistance. Au bruit de la prise de la Ville, au-

delà

delà de l'Aine, les assiégés s'é- 1414.
toient retirés précipitamment pour se sauver, pour sauver leurs familles & leurs biens. Soissons ouvert de tous côtés, fut en peu de tems inondé de toute l'armée ; la Garnison, les habitans, tout perdit cœur, Bournonville n'espérant point de quartier, ne pensa qu'à mourir en homme de cœur. Il se battit en désespéré, se précipitant au milieu des ennemis. Mais la mort qu'on évite avec tant de soin & qui vient malgré nous, se refuse souvent aux vœux des misérables. Bournonville fut percé de coups, blessé grièvement à la tête, & tomba vivant entre les mains des vainqueurs, avec plusieurs autres Officiers & un grand nombre de Soldats. On ne dit rien de Craon qui fut apparemment sauvé en considération du service qu'il avoit rendu.

1414. La Ville fut abandonnée au pillage depuis trois heures après midi jusqu'au soir. Le Roi eut eu peine à l'en garantir, les vainqueurs étoient trop altérés de sang & de butin. Il est difficile de comprendre jusqu'où ils portérent la barbarie & la licence contre des gens d'une même Nation & d'une même Religion. Ils tuérent tous ceux qu'ils rencontrerent, comme si la mort de ces malheureux eût facilité le pillage de leurs biens. La soif de l'or fit violer le respect dû aux choses sacrées. On arracha des Châsses les Reliques des Saints, pour prendre l'or & l'argent qui les renfermoient, & par une impiété plus exécrable encore on jettoit à terre le corps du Sauveur pour emporter les Ciboires.

La rage du Soldat alloit jusqu'à mettre le feu à la Ville, si

le Comte d'Armagnac qui survint ne l'en eût empêché. Il eut même de la peine à y réussir. Enfin il vint un ordre absolu du Roi de cesser le meurtre & toute autre violence. Quelques femmes de considération s'étoient sauvées jusqu'au quartier du Dauphin qui les prit en sa sauvegarde, & leur conserva l'honneur & la vie. 1414.

Suplice de Bournonville.

M. S. D l. 34. c. 7. S. Remi c. 39. Jouvenel des Ursins. Monstrelet.

On jugea à propos de faire un exemple des prisonniers qui étoient au nombre de douze cens & de punir les plus coupables. Vingt de ceux qui avoient été pris au quartier de Saint Médard, furent pendus à un gibet près le logis du Roi. On en envoya vingt-cinq à Paris qui y furent exécutés le 8 de Juin. On en pendit dans le camp jusqu'à cent vingt presque tous Bourguignons ou Anglois. On fut surpris de la rigueur dont on en

1414. usa envers ces Etrangers. Mais le Conseil de guerre décida que les deux Couronnes étant en paix, ils devoient être regardés & traités comme bandits & gens sans aveu.

On hésita long-tems sur le sort de Bournonville, homme de naissance, de mérite, qui étant vassal du Duc de Bourgogne, n'avoit pû se dispenser d'entrer dans son parti & de suivre ses ordres. C'étoit un brave homme, qui avoit bien servi & en Italie & dans la derniere guerre; adoré des soldats, ausquels il distribuoit tout le butin qui se faisoit à la guerre, ne combattant que pour la gloire. Lorsqu'on sçut dans l'armée qu'on le jugeoit au Conseil de guerre, la plûpart des Officiers se cottiserent pour racheter sa vie par une très-grosse rançon qu'ils offrirent au Connétable. Marque la moins équi-

voque de l'estime & de l'affection des gens de guerre. 1414.

Ces offres furent rejettées. On ne consulta que la nécessité de faire un exemple pour venger le sang de tant de Noblesse que le Duc de Bourgogne avoit immolée à sa fureur pendant son ministère. De plus on vouloit lui ôter un Capitaine de réputation, punir Bournonville de sa fierté & des outrages qu'il avoit osé faire à l'autorité Royale. Il fut décapité dans le marché de Soissons le 27 de Mai. Sa tête fut mise comme celle d'un traître au bout d'une lance & exposée avec les têtes des autres suppliciés. Sa mémoire n'en a pas été plus flétrie ; ce suplice ne fut regardé que comme une suite de ces divisions funestes qui partageoient alors la France & lui coûtoient tant de sang. Le Duc de Bourgogne témoigna une ex-

1414. trême douleur de cette mort.

Celle du jeune Menon, Chevalier Tourangeau, engagé dans le parti de Bourgogne & qui y avoit attiré ſon pere, eut encore quelque choſe de plus attendriſſant. Comme on les menoit l'un & l'autre au ſupplice, le fils rapellant ſes forces que les plus courageux perdent dans ces momens cruels, demanda & obtint la permiſſion de parler. Il ne ſe plaignit ni de ſon imprudence qui l'avoit engagé dans un parti malheureux, ni de ſa deſtinée qui le faiſoit mourir à la fleur de ſon âge. Il ne fit que déplorer le ſort de ſon pere, vénérable vieillard qui mouroit ſur un échaffaut après avoir ſervi ſi long-tems ſon Roi & ſa Patrie. Il aſſura que lui ſeul par ſes priéres & ſes importunités avoit obtenu de ſon pere qu'il embraſſât le parti de Bourgogne : qu'il

ſuplioit qu'on eût égard à la foi- 1411.
bleſſe d'un vieillard, & qu'on ſe
contentât du ſang du fils pour
le crime de l'un & de l'autre.
Cette marque d'une tendreſſe
filiale, ſi rare, toucha les Offi-
ciers qui préſidoient à l'exécu-
tion. L'un d'eux alla en inſtrui-
re le Roi, qui accorda à ce jeune
homme la grace qu'il deman-
doit. Grace inhumaine! la pitié du
fils exigeoit qu'on l'étendît à
l'un & à l'autre. Le jeune Menon
la reçut avec joie, & regardant
tendrement ſon pere à qui il
rendit le bienfait de la vie qu'il
en avoit reçu, il préſenta gaïe-
ment ſa tête au Boureau. Quelle
ſorte de vie pouvoit-il reſter au
pere après la perte d'un tel fils!
Le Roi donna enſuite tous
ſes ſoins à réparer le malheur
de l'infortunée Ville de Soiſſons.
Il rendit aux habitans toutes leurs
terres & leurs maiſons, qui

1414. étoient à lui par le droit de la guerre établi contre les Villes prises d'assaut, il imposa seulement une légere redevance sur les héritages ; monument perpétuel de leur imprudente révolte. Il nomma des Commissaires pour faire rebâtir à ses frais les maisons détruites, & par une attention digne d'un Prince Chrétien, il fit recueillir avec soin & même racheter les Reliques enlevées aux Eglises & les leur rendit.

Défaite de Pont à Merbe.

M. S. D. l. 35 c. 8. 9. St. Remi c. 39 Jouv. des Ursins.

Le Roi ne partit de Soissons qu'à la fin de Mai, il arriva à Laon le premier de Juin, l'armée le suivant à petites journées. Après avoir fait un pélerinage à Notre-Dame de Liesse, il reçut en grace le Comte de Nevers, frere du Duc de Bourgogne. Ce Comte avoit en Champagne le Comté de Rhetel, il ne jugea pas à propos d'écrouler

sous les mêmes ruines que son 1414.
frère, qui assuré de son cœur lui en donna peut-être lui même le conseil. Il vint se jetter aux pieds du Roi, s'excusa sur les trois lettres du Dauphin d'avoir suivi le Duc devant Paris. Il ne laissa pas d'acheter un peu cher son pardon. On l'obligea de suivre le Roi dans cette guerre & de lui livrer toutes les places, dont les garnisons Françoises seroient entretenues aux dépens du pays. On excepta du pardon le Sire de Forc, & Olivier d'Estavenare qui s'étoient trop montrés pour le Duc. On exigea encore six ôtages du Comte qui s'en retourna à Mezieres.

Pour ôter toute sorte d'apui au Duc, le Roi avoit écrit aux Flamands : il leur demandoit s'ils prétendoient secourir ce Prince contre leur Souverain : ils parurent disposés à ne con-

1414. sulter que leur devoir. Mais dans le fond il se régloient sur les ordres du Duc qui avoit été joint par les troupes des Comtes de Saint Paul & de Châtillon-Dampierre. Quoique le Roi les eût mandés, ils s'étoient excusés, l'un sur ce qu'il s'étoit cassé une jambe en tombant de cheval, l'autre en prétextant une maladie. On reconnut par leurs démarches l'illusion de leurs excuses.

De Laon, la Cour se rendit à Saint Quentin. L'armée avoit pris les devans, & entra en Flandre. Le Duc de Bourgogne étoit à Douay avec quatre mille hommes d'armes ; foible ressouce pour résister à l'armée Françoise, forte de dix mille : ses Troupes composées de Flamands, de Bourguignons, de Picards & de Savoyards, ne s'accordoient pas ensemble.

Auſſi ne penſoit-il pas à ſe commettre avec l'armée Françoiſe ; 141 il vouloit ſeulement lui oppoſer de bonnes places. Inſtruit que le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac s'avançoient avec l'avant-garde de l'armée, il décampa & s'enfonça plus avant dans le pays. Sa retraite fit marcher les deux Généraux qui venoient d'être joints par le Connétable & le Comte d'Eu, du côté du Hainaut, pour couper quinze cens lances Bourguignones que le Veau de Bar amenoit au Duc de Bourgogne. Ils les atteignirent au paſſage de Pont à Merbe.

La Hamède, Chevalier Hennuier, donna d'abord ſur la queue des ennemis avec ſoixante hommes d'armes, & fut repouſſé avec vigueur. Le Duc de Bourbon & le Comte d'Armagnac accoururent à ſon ſecours ;

1414 l'action devint générale. De Bar se battit avec beaucoup de valeur & de jugement, mais il fut contraint de céder au nombre. Il fut défait & pris prisonnier avec cinq cens Bourguignons. Il n'y en eut que soixante-dix de tués dans le combat ; il en périt beaucoup dans la déroute, plusieurs s'étant noyés dans les outregans, & plusieurs qui avoient fui dans le pays de Liége, ayant été massacrés par les Païsans. Quelques-uns se sauverent à Bruxelles, & y furent reçus avec humanité.

Le Roi encore avide de se signaler, s'étoit avancé jusqu'à la Capelle pour avoir part à l'action. La nouvelle du succès l'arrêta; il revint à S. Quentin, où il apprit qu'on avoit battu en Picardie Jeannet Tirel de Poix, qui conduisoit deux cens hommes d'armes au Duc de Bourgogne.

Ces avantages, quoiqu'assez peu importans, étoient d'un très-bon augure. Le Roi en donna avis par un Courier au Duc de Berri & à la Ville de Paris. On les célébra par de grandes réjouissances. Il y eut un *Te Deum* à Notre-Dame, des feux de joye, des danses, des Concerts, des Processions. Cette joye diminua bientôt par la levée d'une imposition mise sur tout le Royaume pour les frais de cette guerre. Cette imposition montoit à trois cens mille écus d'or. Les Sujets payent toûjours ou les plaisirs, ou les peines des Princes. 1414.

L'armée étoit déja sur les frontieres de l'Artois; le Duc de Bourgogne toujours à Douay, ne sçavoit plus comment détourner l'orage qui le menaçoit. Il prit enfin le parti d'envoyer à la Cour la Comtesse de Hainaut,

La Comtesse de Hainaut à Peronne.

MS. D. l. 34. c. 9. 10. *Jou. des Ursins.*

1414. ſa ſœur, qui comme belle-mere de Monſieur, Duc de Touraine, & comme Princeſſe très-reſpectable par elle-même y étoit conſidérée, elle avoit déja vû le Roi à Saint Quentin. Ce Prince l'avoit reçue favorablement. Ils avoient eu pluſieurs entretiens ſecrets qui avoient laiſſé à cette Princeſſe beaucoup d'eſpérance. Elle revint ſous un ſauf-conduit retrouver le Roi à Peronne. Elle amena avec elle le Duc de Brabant, ſon frere, jeune Prince d'un très-grand mérite. Tous les Princes allerent au-devant d'eux le 29 de Juin, & dès le lendemain Sa Majeſté donna audience à la Comteſſe en plein Conſeil.

Sans entreprendre de juſtifier le Duc ſon frere, cette adroite Princeſſe implora d'abord la clémence du Roi. Le Duc de Brabant ne fut que ſon écho. Le

Roi répondit avec une gravité 1414
majestueuse, que le Duc de Bourgogne étant son Sujet, il convenoit qu'il se présentât : qu'il lui rendroit justice s'il la demandoit. Qu'il pouvoit tout attendre de sa clémence, mais à condition qu'il paroîtroit touché & repentant, sans entreprendre de justifier son crime.

La Comtesse fut effrayée du sens de ces dernieres paroles qui rappelloient le meurtre du feu Duc d'Orléans, tant de fois aboli & pardonné. Elle prévit les suites funestes d'une telle recherche. Elle demanda des explications & une réponse plus claire. Le refus qu'on lui en fit, acheva de la confirmer dans ses conjectures. Elle se contenta de répondre qu'elle instruiroit le Duc son frere des intentions du Roi, & qu'elle n'oublieroit rien pour l'engager à lui obéir.

1414. Son dessein étoit de s'en retourner sur le champ. Le Dauphin la retint, voulant lui donner à dîner le lendemain & au Duc de Brabant.. Ils acheterent cette fête par une sanglante mortification, plusieurs personnes étant venues la nuit sous leurs fenêtres chanter des vers satiriques contre les assassins du feu Duc d'Orléans. Après le repas ils partirent pour Douay, où étoit le Duc de Bourgogne, qui ne se trouva nullement disposé à aller se livrer à la merci de ses ennemis.

Au premier bruit de l'arrivée de la Comtesse de Hainaut, & du dessein de son voyage, l'Université porta un Mémoire au Duc de Berry, qu'elle le supplia d'envoyer au Roi : elle vouloit qu'on obligeât le Duc de Bourgogne avant la conclusion du Traité, à souffrir qu'on exa-

minât la fameuſe Apologie du 141
Docteur Petit, Apologie qui lui avoit fait obtenir l'abſolution des crimes dont le Duc étoit coupable. C'étoit un nouvel obſtacle à la paix, & une Loi encore plus dure qu'on vouloit impoſer à ce Prince. Il y a lieu de croire que ſi on fût entré en traité, la Cour n'eût pas conſulté les ſcrupules des Docteurs de Sorbonne.

On ne tira guere plus de fruit de l'arrivée des Députés des Etats de Flandre, ils venoient conjurer la tempête qui menaçoit leur Pays, & tâcher de réconcilier leur Prince avec le Roi. Cette députation étoit infirme, il n'y avoit aucun Député pour la Nobleſſe, reſtée fidélement attachée au Duc. Le Dauphin à qui le Roi les avoit renvoyés, leur donna audience en plein Conſeil, aſſis ſur le

1414. Trône. Il leur fit faire par son Chancelier des propositions si hautes & si extraordinaires, qu'ils n'y firent aucune réponse, & qu'ils demanderent à en aller conférer avec le Duc de Bourgogne. On vouloit que par un Traité ils s'obligeassent à l'abandonner, à se joindre au Roi pour le dépouiller, à livrer à Sa Majesté les assassins du feu Duc d'Orléans, & les bannis de Paris. Ils s'en retournerent à Douay, on en revint à la voye des armes qui avoit été quelque tems interdite.

Prise de Bapaume.

M. S. D. l. 34. c. 11. 12. S. Remi c. 41. Jouv. des Ursins.

Le 5 de Juillet le Roi entra avec son armée dans l'Artois. Il fit déployer les étendarts comme étant sur les terres de l'ennemi, & même élever l'Oriflame qu'on ne déploya pas. Le Connétable & le Duc de Bourbon allérent avec l'avant-garde investir Bapaume. Le Duc y avoit jetté

deux cens Gentilshommes & 1414
environ huit cens Archers ou Arbalêtriers commandés par Ferry de Hangeſt Gouverneur de la place.

Le Duc ſelon ſa politique ordinaire lui avoit donné pour ſurveillant ſous le titre de Commandant, Jean de Moreul. Cette garniſon ſuffiſoit pour la place qui n'étoit pas d'une grande enceinte. Elle étoit aſſez forte pour le tems, ſurtout par la difficulté qu'une armée y ſubſiſtât, n'y ayant aux environs, ni eau ni fourrage. Hangeſt avoit fait combler les puits & les fontaines. Ces deux Chefs expérimentés avoient encore avec eux dans la place, du Meſnil, Hapencourt, le Sire de Jeumont Hennuier & beaucoup d'autres Nobleſſes.

Le Roi étoit reſté à Miraumont qui n'eſt qu'à deux lieues

1414. de Bapaume. Il fit charger sur des chevaux une grande quantité d'outres remplies de l'eau de la petite riviere d'Ancre, & les envoya au siége. Cette voiture se renouvelloit chaque jour. Le Connétable fit déboucher les puits. Toute l'armée eut de l'eau en abondance.

Le Roi se rendit au camp le 12. Les Sires de Boissay & de Gaucour, créés Maréchaux pour l'expédition de Flandre seulement, marquérent son quartier à une Abbaye voisine de Bapaume & située sur une éminence pour prévenir l'inconvénient arrivé à Soissons. La Ville se trouva fort resserrée. Il y eut plusieurs sorties assez désavantageuses aux assiegés & de fréquentes escarmouches qui ne décidoient rien. Cependant la Ville étoit furieusement battue. Les vivres commencérent à y manquer. On l'en

avoit aſſez mal pourvûe, dans la 1414.
ſupoſition qu'une armée Royale ne pouvoit ſubſiſter long-tems devant Bapaume. Les ſoldats manquoient d'habits. Les Gouverneurs demandérent permiſſion d'envoyer au Duc de Bourgogne pour l'inſtruire de leur état, promettant de ſe rendre s'ils n'étoient ſecourus dans un certain tems. Elle leur fut accordée & on convint d'une Trève de huit jours.

Perſonne ne croyoit que le Duc laiſſât perdre ſans coup férir une Ville de cette importance. On s'attendoit & on ſe préparoit à une bataille. On fit des Chevaliers. De ce nombre furent le Duc de Bourbon & Guillaume Lode. Le retour des envoyés détrompa les Princes. Ils revinrent chargés pour les Gouverneurs d'un ordre de rendre la place & d'aſſurer le Roi qu'il

1414. étoit prêt à lui remettre toutes les autres, implorant sa clémence & le suppliant de lui rendre ses bonnes graces. Soumission qui commença d'adoucir beaucoup le Roi & le Dauphin.

On accorda aux assiegés vie & bagues sauves, excepté à ceux des bannis de Paris qui se trouveroient parmi eux. Cette exclusion jetta les derniers dans la plus grande consternation & dans le désespoir. Mais la garnison ne se trouva pas disposée à se perdre pour eux. Leur unique ressource fut de se déguiser dans l'espérance de n'être pas reconnus. Le Roi fit planter ses étendarts sur les portes de Bapaume & en nomma Gasselin du Bois pour Gouverneur. Il deffendit qu'on laissât entrer l'armée dans la Ville, craignant le pillage. Précaution d'autant plus sage, que l'armée Royale mal dis-

ciplinée insulta la garnison qui 1414.
passoit au milieu de l'armée. Les Royalistes crioient aux soldats Bourguignons, qu'ils n'étoient que des traîtres, qui alloient rejoindre un traître. Ils se jettérent même sur leur bagage pour le piller; il fallut que le Connétable usât des plus rigoureuses loix de la guerre pour les contenir & conserver le droit des gens. Il fit arrêter quelques-uns des plus opiniâtres à qui il fit couper les oreilles.

Les factieux de Paris & les gens de guerre échappés de Compiégne & de Soissons, n'éviterent plus leur destinée. Ils furent reconnus, quoique déguisés en valets, des hommes d'armes, & arrêtés au nombre de quatorze. On fit le Procès aux plus coupables, qui furent décapités. De ce nombre étoient Poulain & Coulomiers, dignes

1414. associés de Caboche, qui éprouverent que si on peut quelquefois offenser les Rois impunément, leur vengeance quoique tardive, n'en est pas moins assurée.

Ce fut le Dauphin qui fit faire cette exécution. Le Roi après un intervale de près de cinq mois étoit retombé malade le jour même que la Garnison sortit. Dès ce moment toute l'autorité passa à un Prince de dix-huit ans, assez peu d'accord avec lui-même : quoiqu'il parût très-uni avec les Princes d'Orléans, il ne vouloit pas entiérement la ruine du Duc de Bourgogne. A leur sollicitation il prit la bande blanche d'Armagnac, il fit faire un Ban qui ordonnoit que toute l'armée, même les Marchands qui y venoient, la portassent, sur peine de la vie. Ordre qu'on peut ap-

peller abus de l'autorité. Il fut 1414.
en même tems résolu que malgré la maladie du Roi, on continueroit la campagne, & que Sa Majesté suivroit toujours l'armée en litiére, spectacle qui excitoit la pitié & l'indignation. Comme elle étoit prête de partir, la Comtesse de Hainaut vint encore tenter quelque négociation en faveur du Duc son frere. Le Dauphin la renvoya avec cette réponse fiere & laconique: Que le Duc devoit se déterminer à demander justice ou grace, & qu'elle pourroit rapporter sa réponse devant Arras.

C'étoit la seule place qui couvroit la Flandre, où tout étoit déja en mouvement pour traiter avec le Roi. Les Gantois qui se souvenoient encore de Rosebec, ne vouloient absolument pas se commettre avec la Fran-

[redacted]

1414. ce. Le Duc qui ne désespéroit pas de faire tôt ou tard son accommodement, mit tout en usage pour la deffense d'Arras. Il se flattoit de lasser les François qui soutiennent rarement les entreprises de longue haleine.

Fin du sixiéme Tome.





